

Participation du public par voie électronique (PPVE)
Loi n°2018-202 (articles 9 et 12) et Code de l'environnement (article L123-19)

SYNTHÈSE DES GARANTS

Projet d'aménagement
du site Tour Eiffel

Calendrier de la procédure de participation
11 octobre 2021 / 17 novembre 2021

Catherine Garreta / Jean-Louis Laure
garant.e.s désigné.e.s par la CNDP

Remise de la synthèse le 17 décembre 2021



Sommaire

Présentation synthétique de la PPVE	5
Introduction	6
Le projet d'aménagement du site Tour Eiffel	8
La saisine de la CNDP	10
La garantie du droit à l'information et à la participation	11
La préparation de la PPVE	14
L'analyse de contexte	14
Les modalités collaboratives entre garants et maîtrise d'ouvrage	16
L'organisation de réunions publiques	25
Synthèse des arguments exprimés	29
Considérations générales et méthodologiques	29
Analyse générale de la participation et aspects relatifs à la procédure	30
Évolution du projet résultant de la PPVE	62
Avis des garants sur le déroulement de la procédure et l'effectivité de la participation	63
Demande de précisions et recommandations	64
Précisions à apporter par le maître d'ouvrage	64
Recommandations des garants pour garantir le droit à l'information et à la participation du public pour donner suite à la PPVE	65
Retour d'expérience pour améliorer les conditions de l'information et de la participation du public	65
Liste des annexes	66

La présente synthèse est rédigée par la garante et le garant de la procédure de Participation du public par voie électronique (PPVE) en application de l'article 9 de la Loi 2018-202 du 26 mars 2018. Elle a été communiquée par ses auteur.e.s dans sa version finale le 17 décembre 2021 sous format PDF non modifiable à la ville de Paris, maître d'ouvrage et autorité organisatrice, ainsi qu'au Préfet de Paris, Préfet de la région Ile-de-France, pour publication sans délai, par leurs soins, sur le site dédié www.sitetoureiffel.participationdupublic.net ainsi que sur les sites paris.fr et prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france. Cette synthèse a également été remise à cette même date à la Commission nationale du débat public.



Vue d'ensemble du projet Site Tour Eiffel nord-ouest / sud-est (source : dossier de la PPVE)

Présentation synthétique de la PPVE

Le projet de réaménagement du site Tour Eiffel, porté par la Mairie de Paris, emblématique et symbolique, vise à unifier et à restructurer l'axe Trocadéro - Tour Eiffel - École Militaire à partir de deux principaux concepts : la piétonisation et la végétalisation. Le projet (« une promenade arborée et plantée »), ambitieux dans ses objectifs et complexe dans son appréhension, aurait notamment pour effet de transformer en profondeur la physionomie, les usages et la fréquentation du site ; il vise à terme, selon les attendus définis par la Ville, à améliorer les conditions d'accueil des visiteurs et des touristes tout autant que les conditions de vie des habitants et des riverains.

La procédure de Participation du public par voie électronique (PPVE) dont il est rendu compte dans la présente synthèse (procédure unique qui fait suite à de précédentes concertations tenues en 2019) est préalable à une modification du PLU de Paris et à la délivrance de différentes autorisations (permis d'aménager, permis de construire et autorisation environnementale) nécessaires à la poursuite du projet. La PPVE a été organisée en application de la « Loi olympique », le site devant accueillir l'organisation de différentes épreuves sportives lors des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. La procédure s'est déroulée du 11 octobre au 17 novembre 2021.

Cette PPVE, appliquée à un projet qui s'est révélé clivant, s'est avérée particulièrement contrastée :

- foisonnante (plus de 6 000 observations ont été déposées sur le registre numérique, essentiellement par des riverains) et confuse (le climat du débat public a été chahuté tout au long de la procédure) d'une part,
- riche (par la profusion des sujets abordés) et utile (le maître d'ouvrage a d'ores et déjà fait part des pistes sur lesquelles il entendait travailler pour faire évoluer le projet) d'autre part.

Hormis une opposition de principe au projet largement exprimée¹ (et une contestation récurrente de l'objet et des modalités de la procédure) les participants ont fait part de leurs craintes de voir leur cadre de vie se détériorer : notamment par un excès de fréquentation touristique, la dégradation de la propreté et de la sécurité, les contraintes accrues pour les déplacements, la circulation et le stationnement, l'augmentation de l'organisation d'événements et des nuisances associées...

La ville de Paris s'est attachée à répondre factuellement à l'ensemble des observations déposées sur le registre. Elle a confirmé son intention de mener à bien le projet et s'est engagée à tenir compte, dans la mesure du possible, des préoccupations du public pour faire évoluer le programme.

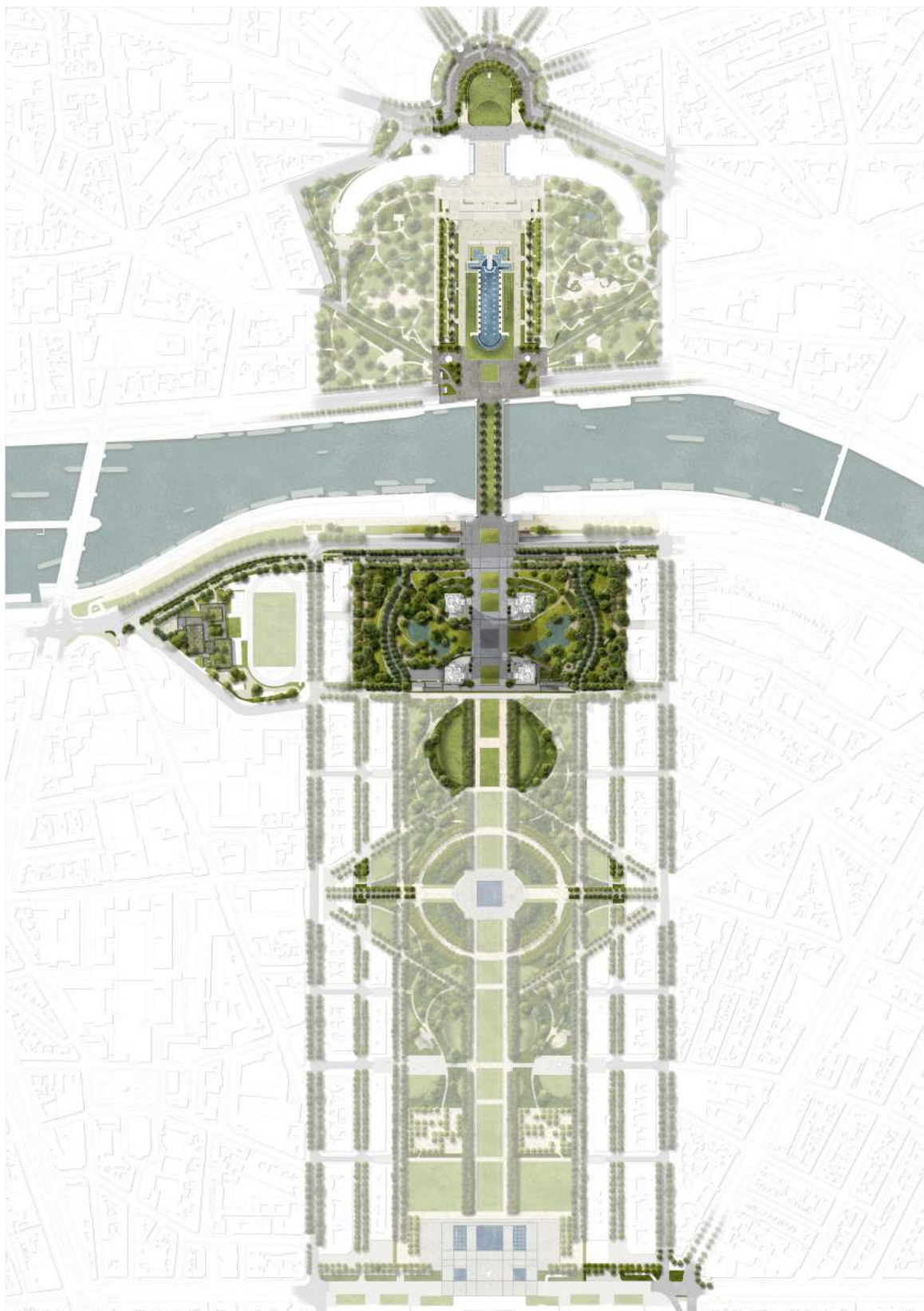
¹ Néanmoins, comme le rappelle la CNDP dans la lettre de mission des garants « la PPVE... se situe en amont de la décision de l'autorité compétente, mais en aval des discussions sur l'opportunité ». La procédure de participation ne peut déboucher sur des modifications substantielles.

Introduction

La ville de Paris a engagé en mars 2017 des études préalables et un état des lieux visant à élaborer un projet d'aménagement du site Tour Eiffel. Pour la Ville ce projet est destiné à relever à un certain nombre de défis résultant notamment de la forte fréquentation des lieux (20 à 30 millions de visiteurs par an, hors crise sanitaire, dont 7 millions visitent la Tour Eiffel). À l'issue d'un dialogue compétitif l'agence de paysagiste Gustafson Porter + Bowman a été désignée par le jury en mai 2019 lauréate pour son projet intitulé *One*. En parallèle, la Ville a organisé une concertation préalable au titre du code de l'urbanisme (janvier-mars 2019), puis une concertation sous l'égide de la Commission nationale du débat public (CNDP) relative à la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) (juin-juillet 2019). Elle a ensuite engagé les différentes études de conception, environnementales et la préparation des dossiers de demande d'autorisations administratives.

La ville de Paris, maître d'ouvrage, représentée par la mission Grands Projets rattachée au Secrétariat Général, a confié à la Société Publique Locale PariSeine la maîtrise d'ouvrage déléguée du projet.

La présente introduction décrit succinctement le projet porté par la ville de Paris, rappelle les conditions de la saisine de la CNDP et présente les principes de garantie de la participation mis en œuvre.



Périmètre de réflexion (source : dossier de la PPVE)

Le projet d'aménagement du site Tour Eiffel

Le maître d'ouvrage a défini quatre objectifs pour ce projet tels que présentés en 2019 sur le site internet permanent de la concertation :

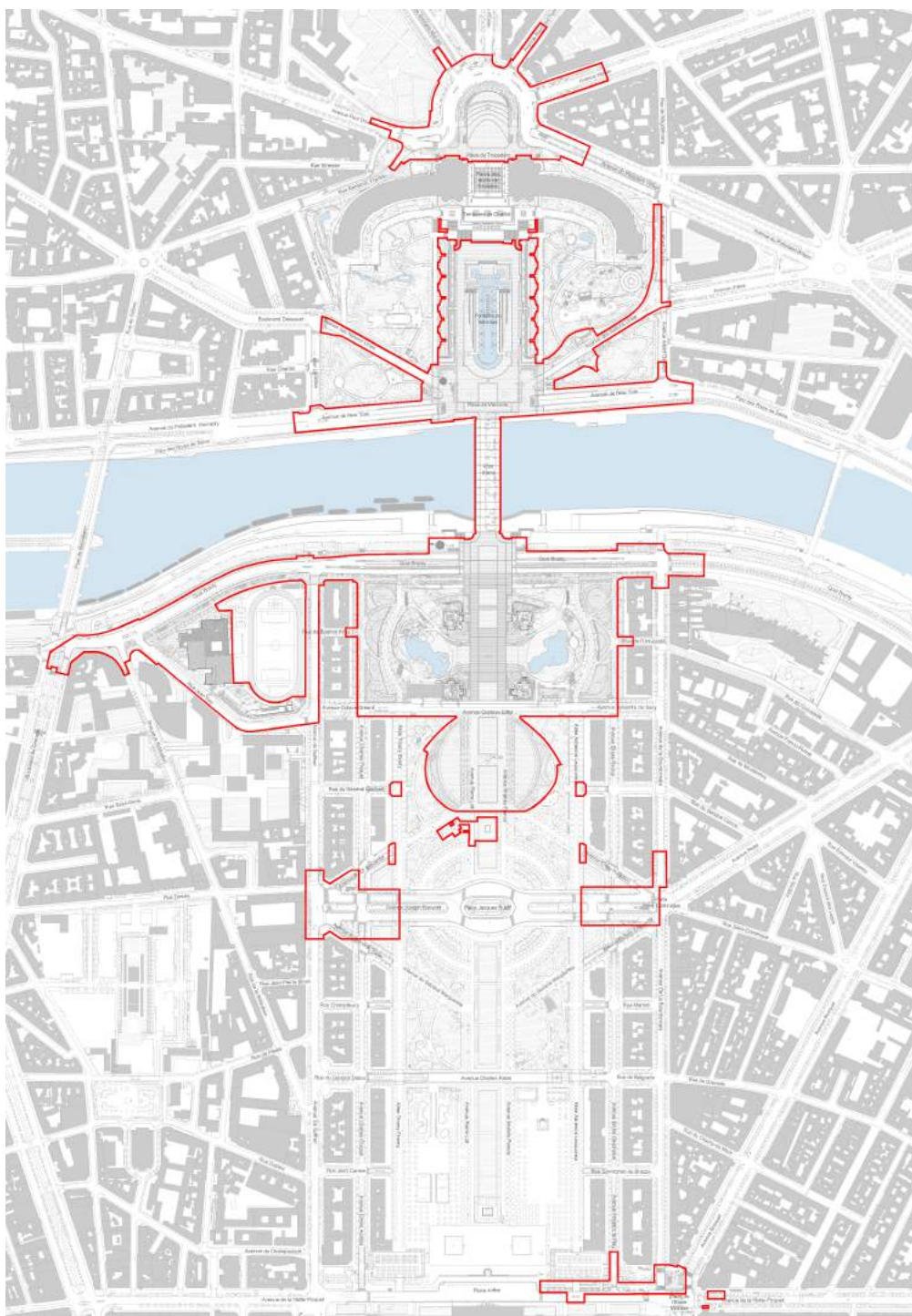
- Améliorer l'expérience de visite, les usages pour les Parisiens, le confort pour tous, du métro à la Tour ;
- Offrir un nouvel espace de promenade et de détente et redonner vie aux jardins du Trocadéro et au Champ de Mars ;
- Diminuer les surfaces imperméables et asphaltées et donner plus de place aux piétons et au végétal ;
- Offrir des services d'information, de restauration et de médiation culturelle de qualité.

Le projet *One* est présenté par ses concepteurs comme un **projet principalement paysager**, visant à préserver et à valoriser les composantes essentielles d'un espace emblématique façonné par les Expositions Universelles. Une de ses caractéristiques est de renforcer le lien entre les deux rives de la Seine en créant une continuité paysagère du Champ de Mars à la Place du Trocadéro, se traduisant notamment par la piétonisation du site, la végétalisation du Pont d'Iéna et l'aménagement de la Place du Trocadéro autour d'un espace vert central relié à l'esplanade du Trocadéro.

Le projet est situé sur les 7ème, 15ème et 16ème arrondissements, et peut être décomposé en plusieurs secteurs, chacun d'eux ayant sa propre cohérence :

- **La place du Trocadéro et du 11 novembre** serait reconfigurée : le centre de la place serait végétalisé et connecté au parvis du Trocadéro. Le giratoire serait supprimé et il est prévu que les voies de circulations passent en double sens et que des pistes cyclables soient aménagées.
- **Les abords de la fontaine de Varsovie** seraient restaurés et végétalisés. Des gradins sont prévus sur les bandes de pelouses latérales de la **place de Varsovie**, qui serait piétonisée et végétalisée, avec la création d'un carré central de pelouse surélevée.
- Les trottoirs **du quai Branly** seraient élargis et plantés, avec des voies de circulation destinées aux vélos et aux bus.
- **Le pont d'Iéna** serait fermé à la circulation des véhicules privés, des bacs seraient plantés, des espaces de promenade aménagés et des assises installées.
- **Le parvis de la Tour Eiffel** serait réaménagé et transformé avec la végétalisation de l'axe Trocadéro École Militaire dans la continuité du grand parterre de pelouse du Champ de Mars. L'enceinte de sécurité n'est pas affectée par le projet, le maître d'ouvrage n'ayant pas la capacité d'intervenir dans ce domaine.
- **Le Champ de Mars** serait aménagé dans sa partie nord, avec une rénovation des espaces verts, en termes de plantations et de pelouses.
- Le **site Émile Anthoine** serait réaménagé pour accueillir un équipement à vocation culturelle et touristique et des locaux administratifs.

La construction d'une base-vie administrative, prévue pour la durée des travaux, fait d'autre part l'objet d'une demande de permis de construire.



Périmètre de projet – Les secteurs d'interventions (source : dossier de la PPVE)

Le périmètre opérationnel du projet soumis à PPVE est constitué d'un ensemble de différentes entités, situées dans leur majorité de la Place du Trocadéro à la partie nord du Champ de Mars, représentant au total une surface d'environ 25 hectares. La plus grande partie du Champ de Mars n'est donc pas concernée par le projet proprement dit. Ce « périmètre de projet » s'inscrit dans un périmètre plus large, le « périmètre de réflexion », d'une étendue d'une cinquantaine d'hectares, englobant notamment l'entièreté du Champ de Mars. Cette question du double périmètre a suscité un certain nombre de difficultés de compréhension du public et de malentendus, comme on le verra plus tard.

La saisine de la CNDP

La mise en œuvre du projet nécessite trois décisions administratives distinctes, soumises à une procédure de participation du public :

- la mise en compatibilité du PLU de Paris : la ville de Paris se prononce sur l'intérêt général d'une opération d'aménagement, en vue d'adapter le PLU pour en permettre sa réalisation,
- divers permis d'aménager et permis de construire qui portent autorisation des travaux envisagés. Les demandes correspondantes ont été déposées auprès des services de la Ville le 2 octobre 2020,
- l'autorisation environnementale du site Tour Eiffel au titre de la loi sur l'eau, déposée auprès des services de la Préfecture de la Région Ile de France et de Paris le 6 mai 2020.

La Maire de Paris, compétente pour organiser les procédures de participation relatives au PLU et aux permis d'aménager et de construire, et le Préfet de Paris, Préfet de la région Ile-de-France, compétent pour celle relative à l'autorisation environnementale, ont décidé d'engager une procédure unique et d'en confier la responsabilité à la **Maire de Paris, autorité organisatrice**.

Par ailleurs, le site devant accueillir des épreuves des Jeux Olympiques et Paralympiques en 2024, le projet entre dans le champ d'application de la Loi du 26 mars 2018 relative à l'organisation des Jeux. Celle-ci prévoit qu'est substituée à l'enquête publique une procédure de participation du public par voie électronique (dite PPVE), réalisée sous l'égide de la CNDP qui désigne un ou plusieurs garants à la demande du maître d'ouvrage.

Par arrêté municipal en date du 09 septembre 2021, la Maire de Paris a ouvert une procédure de participation du public par voie électronique sous l'égide de la CNDP préalable à l'approbation de la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme et à la délivrance des permis d'aménager PA07510720V0004, PA07511620V0004, PA 075 116 20V0005, des permis de construire PC 075 107 20V0033, PC 075 107 20V0034 et PC 075 115 20V0060, et de l'autorisation environnementale n°75-2020-00101. Cette procédure est ouverte et organisée conformément à l'article 9 de la Loi n°2018-202 du 26 mars 2018 relative à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, qui renvoie aux modalités définies aux articles L. 123-19 et R. 123-46-1 du Code de l'environnement.

Par lettre du 25 septembre 2020, la Maire de Paris a saisi la CNDP, qui a désigné **Madame Catherine Garreta et Monsieur Jean-Louis Laure** en qualité de garante et de garant de cette procédure par décision du 7 octobre 2020, puis leur a adressé une lettre de mission en date du 1^{er} décembre 2020.

La garantie du droit à l'information et à la participation

« Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques, et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement » - Article 7 de la Charte de l'environnement.

La Commission nationale du débat public est l'autorité indépendante chargée de garantir le respect du droit individuel à l'information et à la participation sur les projets ou les politiques qui ont un impact sur l'environnement. Il s'agit d'un droit constitutionnel, qui est conféré à chacune et à chacun.

Afin de veiller au respect de ces droits, la CNDP nomme des tiers garant.e.s qui ont pour rôle de garantir au nom de l'institution la qualité des démarches de concertation et de participation du public mises en œuvre par les porteurs de projet. Les attentes précises pour cette mission ont été formulées dans la lettre de mission des garant.e.s qui se trouve en annexe de cette synthèse.

Un.e garant.e est une personne inscrite sur la liste nationale des garant.e.s, neutre et indépendante, nommée par la CNDP pour garantir une concertation ou une procédure de PPVE, c'est-à-dire pour garantir le droit à l'information et le droit à la participation du public selon le Code de l'environnement. L'absence de conflit d'intérêt est un prérequis indispensable à la désignation d'un.e garant.e. Pour chaque nouveau dispositif dans les territoires, la CNDP mandate un.e ou plusieurs garant.e.s pour garantir la qualité du dispositif participatif au nom de l'institution et dans le respect de ses principes ; à savoir l'indépendance vis-à-vis des parties prenantes, la neutralité par rapport au projet, la transparence de l'information, l'argumentation des points de vue, l'égalité de traitement et l'inclusion de tous les publics concernés. Chaque tiers garant.e est lié.e à la CNDP par une lettre de mission rendue publique qui leur présente leur rôle ainsi que les attentes de la CNDP vis-à-vis du responsable du projet. A l'issue de la procédure de PPVE, les garant.e.s rédigent une synthèse qui est transmise au porteur de projet, à la CNDP et à tous les acteurs.

Procédure dérogatoire instituée par la loi N° 2018-202 du 26 mars 2018

La Loi N° 2018-202 du 26 mars 2018 relative à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 prévoit un régime spécifique de participation du public pour les projets nécessaires à la préparation, à l'organisation ou au déroulement des Jeux. Le site du projet accueillera les épreuves de Beach Volley, de Triathlon, le Marathon et les épreuves de natation en eau libre des Jeux de 2024, ainsi que la cérémonie d'ouverture.

Les modalités de la participation du public sont définies tant par les articles 9 et 12 de la Loi du 26 mars 2018 que par l'article L-123-19 du Code de l'environnement auquel il est renvoyé. Toutefois, si la PPVE se substitue à l'enquête publique dit environnementale, elle doit respecter les principes de valeur constitutionnelle contenus à l'article 7 de la Charte de l'environnement.

Mission des garants

L'article 9 de La loi N° 2018-202 du 26 mars 2018 relative à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques :

- affirme, par renvoi à l'article L.121-1-1-III du Code de l'environnement, le rôle du garant, à savoir « veiller à la qualité, la sincérité et l'intelligibilité des informations diffusées au public, au bon déroulement de la concertation préalable (ici de la PPVE) et à la possibilité pour le public de formuler des questions et de présenter des observations et des propositions,
- prévoit la rédaction, par les garants, de « la synthèse des observations et propositions déposées par la public... dans un délai d'un mois à compter de la clôture de la participation du public par voie électronique... La synthèse mentionne les réponses et, le cas échéant, les évolutions proposées par le maître d'ouvrage du projet... pour tenir compte des observations et propositions du public. ».

Les garants sont neutres et indépendants ; ils n'ont aucun intérêt au projet et ne prennent jamais position sur le fond ; ils inscrivent leur action dans le respect des principes de la CNDP qui conditionnent de manière permanente le bon déroulement d'une procédure de participation du public :

- la transparence : l'information doit être disponible, complète, sincère, partagée et compréhensible, et les prises de position sont rendues publiques,
- l'équivalence : chaque personne ou organisation, quel que soit son statut, a le droit de s'exprimer et de contribuer aux débats, et tous les arguments exprimés sont considérés de manière équivalente,
- l'argumentation : chaque intervention ou prise de position doit être argumentée,
- l'inclusion : les garants veillent à ce que le dispositif recherche la parole de tous les publics, même les plus éloignés, et facilite leur expression.

Pour la présente procédure de PPVE, la CNDP, par la lettre de mission du 1er décembre 2020 adressée aux garants (annexe 3), a dégagé les points de vigilance suivants pour la conduite de la participation :

S'agissant du rôle et de la mission des garants :

- « Si la définition des modalités de participation revient à l'autorité organisatrice de la PPVE, le rôle des garants ne peut en aucun cas être assimilé à celui de *caution démocratique*, ni réduit à celui d'observateur du dispositif de concertation. Les garants ne sont pas un simple conseil et sont à même de prescrire des modalités de la participation, dont ils feront part à l'autorité organisatrice de la PPVE, dans le cas d'espèce la ville de Paris, également maître d'ouvrage.
- « Leur analyse précise du contexte, de la nature des enjeux et des publics spécifiques est dans ce cadre d'une grande aide. Il est donc important que les garants puissent, dans la mesure du possible, aller à la rencontre de tous les acteurs concernés et prendre connaissance des résultats des précédentes procédures de concertation (que l'un des garants a pour l'une d'entre elles garantie) sur ce projet afin d'identifier avec précision les thématiques et les enjeux qu'il apparaît souhaitable de soumettre à la PPVE.

Dans tous les cas, cette analyse permet aux garants d'accompagner et de guider le maître d'ouvrage dans l'élaboration du dossier de PPVE afin qu'il respecte le droit à l'information du public, c'est-à-dire les principes d'accessibilité, de clarté et de lisibilité des informations mises

à disposition du public.

- « L'importance des enjeux de ce projet, tant environnementaux, que socio-économiques ou d'aménagement urbain, identifiés dans l'étude d'impact et l'avis de l'Autorité environnementale, peut avoir des effets sur le déroulement et la qualité de la PPVE.
- « Concernant la présente procédure, les garants sont invités à prendre particulièrement en considération :
 - le continuum de la participation qui justifie de bien distinguer la prochaine phase que constitue la présente la PPVE des phases précédentes de concertation préalable qui ont permis de préciser et d'arrêter le projet, afin que le public comprenne le sens et l'objet de la procédure,
 - le large spectre des publics concernés par le projet (riverains, parisiens et franciliens, touristes français et étrangers, acteurs économiques...) qui nécessite une analyse fine pour déterminer les modalités de participation et de communication les plus adaptées,
 - l'unicité de la procédure d'évaluation environnementale qui participe à l'élaboration de plusieurs décisions de natures différentes (autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau, permis d'aménager et permis de construire, déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Paris). Cette caractéristique procédurale invite à une approche pédagogique particulière.

« Ces éléments et d'autres justifient, au premier abord et en accord avec une appréciation de terrain :

- En fonction du contexte sanitaire l'organisation de dispositifs participatifs en présentiel, comprenant au moins une réunion publique d'ouverture ayant pour objet la présentation du projet et de la procédure et une de clôture, de manière à animer la démarche numérique et permettre l'inclusion du public le plus large possible, et instaurer une relation de confiance. Si le contexte sanitaire ne permet pas l'organisation de réunions en présentiel, les garants sont invités à se référer au document de positionnement de la CNDP du 4 novembre 2020 sur les principes, formes et modalités du débat public pendant le confinement Covid-19.
- L'attachement à débattre avec le public de tous les enjeux du projet.
- Il est rappelé que les dispositions légales sont un socle minimal à respecter mais qu'il est bon de dépasser en vue d'une meilleure diffusion de l'information.
- Le principe de dématérialisation ne concerne pas la phase d'information du public et ne doit pas faire obstacle, selon le principe d'inclusion porté par la CNDP, à ce que le public puisse accéder à l'information de manière physique (dossiers papiers, réunions d'information, médiateurs, etc.).

« **S'agissant des modalités et de la durée de la participation**, il appartient aux garants de veiller à la pertinence du choix des lieux et espaces de publication, à leur éventuelle démultiplication et publication locale, afin que le public le plus large soit clairement informé de la démarche participative. Ils doivent également veiller à ce que cette information indique le projet concerné, les coordonnées des autorités compétentes et des garants, les décisions qui peuvent être adoptées par la suite, l'ensemble des conditions dans lesquelles les informations sont partagées au public, l'adresse du site où peut être consulté le dossier, les éléments d'incidence du projet sur l'environnement et les lieux de consultation de l'étude d'impact et de l'avis de l'Autorité environnementale ».

Il est rappelé enfin qu'il est attendu des garants une appréciation indépendante sur la qualité de ce processus mené par le maître d'ouvrage et, le cas échéant, les évolutions du projet qui résultent de ce processus. Cette appréciation est, avec le compte-rendu des échanges, une des principales composantes de la présente synthèse qui est transmise à l'autorité organisatrice, ici également maître d'ouvrage, et à la CNDP qui la rendent publique.

La préparation de la PPVE

Ce chapitre décrit les étapes successives de préparation de la procédure et les modalités collaboratives mises en place entre les garants et l'équipe de la maîtrise d'ouvrage.

L'analyse de contexte

Pour permettre l'élaboration la plus adaptée des modalités de la PPVE, les garants ont procédé en amont à une analyse précise du contexte, en allant notamment à la **rencontre des parties prenantes** concernées, pour approfondir leur connaissance de l'environnement territorial et des enjeux du projet. Dans le cas d'espèce la garante, ayant déjà garanti une concertation préalable sur le projet, bénéficiait d'une connaissance antérieure des acteurs et d'une première appréciation des préoccupations du public ; cette expérience a été complétée par différentes prises de contacts et sollicitations directes, effectuées entre mi-janvier et mi-avril 2021.

Les principaux publics - outre les acteurs institutionnels - susceptibles d'être concernés par l'aménagement du site Tour Eiffel et, partant, intéressés par la PPVE, ont été segmentés par les garants en quatre grandes catégories de personnes ou d'acteurs en fonction de leur proximité de voisinage ou d'usage avec le projet : les riverains, les opérateurs, les touristes et les publics éloignés.

- **Les riverains**

Cette catégorie comprend principalement les résidents et actifs permanents des trois arrondissements parisiens d'assiette du projet (7^e, 15^e et 16^e), **en relation immédiate avec l'espace public réaménagé et directement affectés par la transformation du quartier.**

Ces parties prenantes sont naturellement préoccupées par la nature de l'aménagement projeté, ses fonctionnalités et les éventuelles modifications consécutives de leurs modes de vie habituels (notamment les reports de circulation et de stationnement). Elles sont aussi particulièrement intéressées par les dispositions temporaires liées d'une part à la longue phase du chantier et aux différentes situations intermédiaires, d'autre part aux activités de la phase olympique (et, d'une façon générale, des grands événements accueillis sur le site), susceptibles d'impacter leurs déplacements et leurs activités quotidiens ou de générer des nuisances.

- **Les opérateurs locaux**

Il s'agit des salariés des structures exploitant le site (à commencer par les salariés de la SETE dont certains bureaux vont être déplacés et qui vont donc voir leurs conditions de travail modifiées de manière importante). D'une façon générale, l'accueil des visiteurs sera fortement impacté par le nouvel aménagement et, par voie de conséquence, les pratiques et habitudes des agents.

L'ensemble des **opérateurs privés et services au public** intervenant sur le site et autour de site (transports collectifs, terrestres et fluviaux, office du tourisme... mais aussi taxis, commerçants, restaurateurs, sociétés d'événementiel...) sont susceptibles d'être concernés par cette offre de participation.

- **Les touristes et visiteurs occasionnels**

Dans une approche élargie, les touristes constituent un public que le projet concerne au premier chef.

Le site Tour Eiffel (dont la Tour Eiffel est le monument emblématique) représente une destination dont la fréquentation est en constante augmentation (le dossier évoque « une fréquentation touristique de masse », soit 100 000 visiteurs journaliers, « essentiellement parisiens », dont 20 000 pour la Tour, « essentiellement étrangers »). Il y a donc lieu de considérer distinctement les **visiteurs parisiens non riverains, les touristes français et les touristes internationaux**, ces derniers en grand nombre mais dont la mobilisation a été entravée par la pandémie. Une place particulière est celle des **usagers récréatifs et sportifs** du site, et notamment les pratiquants des sports de glisse pour qui l'esplanade et les jardins du Trocadéro constituent un « spot » historiquement recherché.

- **Les publics « éloignés »**

La CNDP demande aux garants de s'attacher à **informer et mobiliser les publics « éloignés »** et de leur permettre de participer au même titre que les autres : au-delà des publics « légitimes » précédemment identifiés, les occupants, éventuellement sans droits, qui exercent une activité sur le site, justifient une attention particulière.

Les conditions sanitaires restrictives, puis l'impact du 3ème confinement et un calendrier des vacances solaires défavorable ont singulièrement limité les contacts au cours de l'hiver 2020-2021 ; l'essentiel des entretiens se sont déroulés en visio-conférence.

Les maires des trois arrondissements parisiens directement concernés par le projet d'aménagement (7^e, 15^e et 16^e) ont été contactés (et relancés une fois). Seul le maire du 16^e arrondissement a proposé un rendez-vous (qui s'est déroulé le 19 mars 2021 en présence de différents adjoints)². Plusieurs associations de riverains ou d'usagers³ sollicitées ont répondu favorablement et ont fait part de leurs préoccupations et suggestions quant à l'organisation de la PPVE, ainsi que la Société d'exploitation de la Tour Eiffel (SETE), problématiques dont les garants ont rendu compte à la ville de Paris, autorité organisatrice.

Il est ressorti de ces échanges préalables d'une part un **intérêt certain - et une forte attente d'information - pour le projet d'aménagement** (et, partant, une certaine motivation pour la PPVE à venir), d'autre part plusieurs motifs d'inquiétude, qu'il s'agisse des orientations générales du projet ou, déjà, de la réalité de la prise en compte de la parole du public.

Concernant le projet proprement dit, **il était principalement attendu**, au moment de ces contacts préliminaires, une **approche plus globalisante et concertée**, avec notamment une vision plus large du périmètre impacté (par exemple en matière de circulation, de stationnement, de sécurité... sur les quartiers périphériques) ; cette approche globale s'appliquait aussi aux objectifs généraux qui doivent être, selon les acteurs, mieux explicités (crainte d'une marchandisation du site, d'un accroissement inconsidéré de la fréquentation, de la pérennisation abusive des installations temporaires, de l'inadaptation future du site à certaines activités ou pratiques urbaines...) ⁴. Ces préoccupations se sont confirmées à l'occasion de la PPVE.

Les acteurs s'étaient également déclarés soucieux des différentes temporalités du projet, des échéances de réalisation, mais aussi de la gestion des phases de chantier et de transformation.

² La participation d'un garant à une réunion du comité de quartier Dupleix Eiffel a permis de prendre connaissance des positions publiques du maire du 15^e arrondissement à l'égard du projet.

³ Liste des acteurs sollicités en annexe. À noter qu'une association de Rollers a préféré s'entretenir directement avec les services de la ville au cours de cette phase préparatoire.

⁴ Les équilibres de fréquentation du site ont été complètement inversés avec la pandémie : de 80 % de visiteurs étrangers pour 20 % de français jusqu'à présent, elle est passée à 20 % de visiteurs étrangers pour 80 % de français, essentiellement parisiens et franciliens...

Les thématiques des déplacements, de la circulation et du stationnement (sur et autour du site) d'une part, des usages et de la gouvernance du site (y compris à chaque étape successive du projet) d'autre part étaient apparues particulièrement prégnantes.

Concernant la procédure, la plupart des collectifs avaient réitéré leur souhait de disposer le plus tôt possible de l'ensemble des éléments du dossier (notamment l'analyse des divers impacts du projet) afin de pouvoir les étudier, d'en débattre puis de se prononcer en toute connaissance de cause.

À l'occasion de ces échanges l'ensemble des acteurs s'étaient déclarés disposés à relayer l'information sur la PPVE auprès de leurs adhérents ou via leurs réseaux d'influence. Ce foisonnement de la communication s'est avéré très efficace par la suite pour mobiliser le public des riverains, en complément de la publicité réglementaire et de la communication d'accompagnement déployée par la Ville.

Différentes suggestions avaient été recueillies sur les modalités de la procédure (calendrier, horaires, supports d'information...).

A noter que le calendrier de la procédure a « glissé » au cours de la mission : prévue initialement au printemps, la PPVE a été finalement reportée à l'automne (11 octobre-17 novembre). Ce report a été principalement motivé par le souhait du maître d'ouvrage de disposer de plus de temps, notamment pour intégrer les réponses tardives des services administratifs et l'avis de l'Autorité environnementale, étant entendu que la période d'été n'était pas propice à une démarche de participation du public.

Les garants ont informé de ce report les différents acteurs qu'ils avaient rencontrés.

Deux commentaires peuvent être apportés au regard de ce glissement de calendrier :

- le contexte sanitaire a évolué dans la période : conçue dans un contexte de fortes restrictions des manifestations publiques, avec une priorité donnée aux réunions en distanciel, la PPVE s'est déroulée dans un contexte légèrement plus favorable,
- ce report de quelques mois a eu pour conséquence de rendre la PPVE plus directement affectée par le calendrier électoral, avec la proximité de l'élection présidentielle et la candidature annoncée en septembre d'Anne Hidalgo, Maire de Paris, maître d'ouvrage du projet et autorité organisatrice de la procédure de participation.

Dans le cadre d'une Participation du public par voie électronique « olympique », les modalités de la participation du public sont définies par l'autorité organisatrice, ici la ville de Paris.

Les modalités collaboratives entre garants et maîtrise d'ouvrage

Dès leur désignation par le CNDP le 7 octobre 2020, la garante et le garant ont pris connaissance du dossier et ont rencontré les différents interlocuteurs constituant l'équipe de projet : maîtrise d'ouvrage (mission Tour Eiffel - Notre Dame, direction de l'Urbanisme de la ville de Paris) et maîtrise d'ouvrage déléguée (PariSeine).

Des réunions régulières ont ainsi été organisées, essentiellement en distanciel. Y participaient les garants, et des représentants de la Ville de Paris, de la Préfecture de Région Ile de France, de la SPL PariSeine.

Chacune de ces réunions a fait l'objet d'un compte rendu préparé par le maître d'ouvrage délégué,

soumis aux garants pour validation. La composition de ces réunions est restée stable tout au long de la phase de préparation, facilitant une continuité dans les échanges.

Au total plus de 30 réunions ont été organisées dans ce format (dont 24 avant l'ouverture de la PPVE, le 11 octobre 2021).

Les garants ont été associés aux différentes phases de préparation de la PPVE en application des dispositions prévues par la Loi et le Code de l'environnement. Les différents délais prévus par les textes ont été respectés et la durée retenue pour la procédure (38 jours, au-delà du minimum de 30 jours fixé par les textes) est apparue adaptée, compte tenu notamment de la période des congés scolaires d'automne.

Par ailleurs, les garants ont adressé régulièrement des commentaires, observations et recommandations au maître d'ouvrage.

Au cours de ces échanges et dans leurs écrits adressés au maître d'ouvrage, les garants ont centré leurs interventions autour des préoccupations suivantes :

- **Comment assurer l'information préalable du public sur l'organisation de la PPVE**

Les garants ont constaté la conformité de la publicité réglementaire en matière de supports comme en matière de délai : affiche réglementaire et insertions dans trois organes de presse : Libération, Le Parisien, Les Échos, les 23 et 24 septembre.

Une affiche « communicante » a d'autre part été conçue et apposée aux côtés de l'affiche réglementaire, en veillant à sa lisibilité et la clarté de l'information. Cette « double-affiche » a été accrochée dans 65 lieux de la capitale le 23 septembre. Une deuxième campagne d'affichage est intervenue le 26 octobre, qui mentionne la réunion publique thématique additionnelle décidée par le maître d'ouvrage sur suggestion des garants (cf infra).

Une information annonçant la PPVE a également été diffusée sur des panneaux lumineux de la Ville de Paris (5 733 590 messages sur 150 supports pendant la durée de la procédure) et des abribus. Cette campagne de communication a été significative mais aurait peut-être gagné à être plus développée en termes de nombre et de diversité des lieux d'affichage. La campagne aurait sans doute gagné aussi à utiliser une plus grande variété de supports parmi ceux à la disposition de la Ville de Paris et un renouvellement régulier (lettres d'information, site internet www.paris.fr, réseaux sociaux, etc).

S'agissant des **publics destinataires**, plusieurs éléments ont été pris en considération :

- Une cible importante de cette information est bien sûr le public directement impacté par le projet d'aménagement que sont les riverains du site, dans les 7^{ème}, 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements. 35 des 65 double-affiches (affiche réglementaire et affiche communicante) et des messages informatifs sur les panneaux lumineux de la ville de Paris) ont été faits sur le site et aux alentours immédiats du projet. Sur ce plan, deux observations peuvent être faites :
 - du fait des effets de report de circulation notamment, les habitants ne résidant pas à proximité directe du périmètre du site peuvent également être considérés comme impactés directement par le projet d'aménagement,
 - le fait que le projet retenu suite au dialogue compétitif consacre une place importante à l'aménagement de la Place du Trocadéro aurait justifié une action particulière en direction

des riverains de ce quartier, en complément des riverains du Champ de Mars, qui avaient été plus directement impliqués dans la genèse du projet et ses différentes phases amont.

- Un autre public potentiellement concerné était les visiteurs occasionnels, qu'ils soient parisiens, nationaux et internationaux.
 - S'agissant des Parisiens, il était important que des informations soient données via des supports de communication « grand public » dans différents lieux de la capitale. La campagne d'affichage a ainsi comporté 30 lieux situés hors du périmètre du projet et une information annonçant le lancement de la PPVE a été faite sur les panneaux lumineux de la Ville de Paris. Une information sur la procédure a été publiée dzns la lettre électronique de la Mairie de Paris (Paris.fr), mais est intervenue tardivement : le 4 novembre, alors que la procédure était engagée depuis le 11 octobre.

Au sein de cette catégorie, les associations centrées sur les activités sportives et ludiques occupent une place particulière, notamment celles axées sur les sports de glisse.

- S'agissant des touristes nationaux et internationaux, l'effort d'information, centré sur une information à travers des panneaux d'informations sur site et dans tout Paris, a été limité du fait de la réduction considérable du nombre de visiteurs touristiques pendant la période. Ce contexte (ainsi que les recommandations relatives à l'usage des langues étrangères dans les communications publiques) a conduit à ne pas mettre la priorité sur la réalisation de supports d'information en anglais. S'agissant des autres publics, opérateurs locaux et publics éloignés, les moyens d'information sur l'ouverture d'une concertation ont été les mêmes que pour les autres publics.

Le public n'a pas fait utilisation de l'accès électronique au dossier et au registre via les bornes mises à disposition dans chacune des trois mairies d'arrondissement, ni consulté la version papier du dossier mise à sa disposition dans la Mairie du 7^{ème}.

- **Comment assurer une information claire sur la procédure, son objet et ses modalités**

Intervenant dans une phase où les demandes d'autorisation administrative ont été déposées et diverses études déjà réalisées par le maître d'ouvrage, l'explication et la compréhension de l'utilité de la PPVE étaient des enjeux importants pour les garants.

Expliquer que la question ne porte plus à ce stade sur l'opportunité du projet mais sur ses différentes composantes et modalités reste un exercice délicat. D'autant que ce projet a fait l'objet de deux concertations au premier semestre 2019, ce qui suscite à la fois une question de l'utilité d'une troisième procédure de participation et un scepticisme sur l'impact de ces « exercices ». L'attention des garants a porté principalement sur les points suivants :

- La possibilité de proposer des alternatives et de permettre des marges d'évolution du projet : lors des échanges avec le maître d'ouvrage. La question des possibilités d'évolution du projet au regard des préoccupations qui auront été exprimées par le public est restée un point d'attention constant des garants, exprimant ces attentes tant sur le fond que sur la manière dont ce sujet est abordé dans les documents et dans les réunions publiques.
- La valorisation des concertations précédentes, via la mention, notamment dans le dépliant et dans la note de présentation du projet, des évolutions du projet décidées à l'issue des concertations précédentes (exclusion de tout événementiel place du Trocadéro, déplacement des places de stationnement pour les cars par exemple).
- L'explicitation du choix du recours à une procédure unique et à une PPVE : la présentation de

la procédure conduisait à une double explication : la première portait sur le choix d'une procédure unique pour trois types d'autorisation administrative ; la seconde sur l'impact de la loi sur les JO. C'est sur le second point qu'ont porté l'essentiel des questions et des contestations.


VILLE DE PARIS

**PROJET D'AMÉNAGEMENT
DU SITE TOUR EIFFEL**
du Trocadéro au Champ-de-Mars, de Bir Hakeim au Quai Branly

PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE.
Sous l'égide de La Commission Nationale du Débat Public.

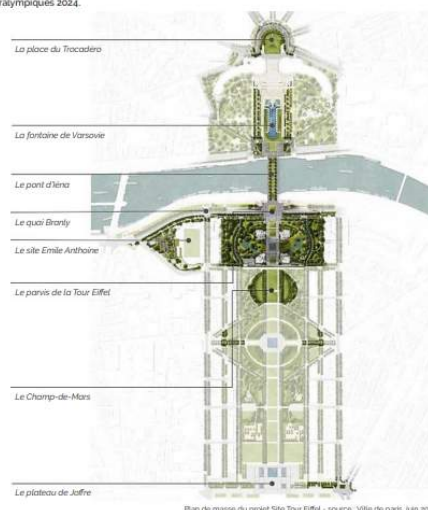


Du 11 octobre au 17 novembre 2021
Informez-vous, donnez votre avis et posez vos questions :
www.sitetoureiffel.participationdupublic.net

LE PROJET

■ Inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco, le site Tour Eiffel qui s'étend de Trocadéro au Champ-de-Mars, de Bir Hakeim à l'entrée de la Tour Eiffel le long du Quai Branly, occupe une place singulière dans l'imaginaire national et international. Ce grand site, aujourd'hui marqué par la juxtaposition d'espaces et de monuments emblématiques de Paris doit évoluer pour répondre aux enjeux d'environnement, de circulation, de vie quotidienne comme de tourisme, et trouver sa cohérence paysagère et patrimoniale.

■ Le projet vise à transformer ce site en une vaste promenade arborée et plantée offerte aux visiteurs uniques, comme à ceux du quotidien. Pour améliorer les conditions de découverte, de visite et de déambulation, l'espace public dédié aux mobilités est rééquilibré au profit des piétons, des cycles et des bus, et l'offre de services et de commerces est repensée pour être plus qualitative et mieux organisée. Le site de 25 ha contribuera notamment à l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.



2 << PROJET D'AMÉNAGEMENT DU SITE TOUR EIFFEL

La place du Trocadéro, un amphithéâtre végétalisé

La place sera reconfigurée pour offrir davantage d'espace aux piétons, avec la création d'un amphithéâtre végétalisé de plus de 4 000 m² en continuité du parvis des Droits de l'Homme, les véhicules consommant ce nouvel aménagement.

Le parvis de la Tour Eiffel, espace d'accueil optimisé

Le parvis de la Tour Eiffel est transformé par la végétalisation de l'axe dans la continuité du grand parvis de pelouse du Champ-de-Mars. L'architecture de la Tour est rendue visible et mise en valeur dans les piétons, qui sont réorganisés pour améliorer les conditions d'exploitation du monument. La signalétique et l'offre de services dans les jardins sont renouvelées pour faciliter la visite.

La fontaine de Varsovie, de nouvelles terrasses

Les abords de la fontaine de Varsovie sont restaurés, végétalisés et offrent de nouvelles assises, du mobilier à destination des familles, des personnes à mobilité réduite et des visiteurs, ainsi qu'un traitement de sol permettant une accessibilité universelle.

Le quai Branly, une promenade vers la Tour

Le quai s'adapte aux flux piétons depuis la station de métro Bir Hakeim. Les trottoirs sont élargis, plantés, formant une promenade protégée du trafic automobile. La fluidité de circulation des vélos et des bus est accrue.

Le pont d'Iéna piétonnisé

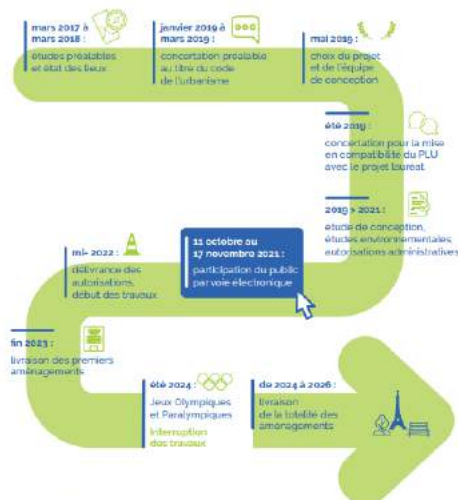
Il devient le premier pont végétalisé de Paris, dédié aux piétons, aux cyclistes et au passage des bus.

La partie Nord du Champ-de-Mars

La restauration du Champ-de-Mars est réalisée dans sa partie nord et vise à mieux protéger plantations et pelouses.

PROJET D'AMÉNAGEMENT DU SITE TOUR EIFFEL - 3

Chiffres clés



4 << PROJET D'AMÉNAGEMENT DU SITE TOUR EIFFEL

La réalisation dans le dépliant de présentation du projet d'une « frise temporelle » situant la procédure dans l'enchaînement des diverses étapes allant jusqu'à la réalisation du projet répondait à la préoccupation des garants d'informer le public sur le cadre de cette procédure en clarifiant l'étape où elle était située. Cette même préoccupation a été rappelée par les garants au cours des réunions de préparation du déroulé des réunions publiques.

LA PRISE EN COMPTE DE L'AVIS DU PUBLIC DANS LE PROJET

Dès les premières réflexions sur l'évolution de ce site, les pistes de réaménagement se sont appuyées sur le vécu des visiteurs et des usagers grâce à des études menées en 2017 et 2018 sur les flux et les cheminements, les usages, l'état de l'environnement et du paysage. En 2019, deux phases de concertation ont permis de nourrir le travail des équipes engagées dans le concours international, puis d'enrichir le projet lauréat.

Les évolutions du projet issues des concertations préalables :

Jardins et végétalisation

- Augmenter les jardins et espaces végétalisés : + 20% des surfaces.
- Renforcer les protections des plantations et des arbres du Champ-de-Mars et concentrer l'événementiel sur les espaces minéraux.

Services et usages

- Porter une attention au public familial : les manèges et les espaces de jeux sont conservés, l'avenue des Nations Unies est piétonnisée pour accueillir des pratiques sportives à destination des familles et des jeunes publics.
- Privilégier une offre de services de qualité et mieux répartie sur le site : des kiosques sont créés pour répondre à la demande d'information, de restauration à emporter, de souvenirs touristiques de qualité ainsi que 2 services de bagagerie.
- Multiplier les points d'accès aux sanitaires : 60 sanitaires répartis sur le site dans une architecture intégrée.

Circulation

- Anticiper l'impact du projet sur la circulation automobile : le périmètre d'étude du projet a ainsi été élargi pour créer deux carrefours supplémentaires facilitant la circulation et les échanges inter-quartiers.
- Rendre l'usage du site au promeneur : 35 000 mètres carrés de voirie apaisés, sont dédiés aux piétons, modes doux et transports collectifs.

Gestion et sécurisation

- Améliorer la propreté et la salubrité générale : de nouveaux contenant de collecte anti-nuisibles sont installés.
- Limitier les nuisances liées à la programmation événementielle : une refonte de l'organisation événementielle est en cours, accompagnée de la création de branchement EDF en substitution des groupes électrogènes, de points d'eau et d'évacuation, positionnés essentiellement sur les espaces minéraux afin de protéger les espaces verts.

PROJET D'AMÉNAGEMENT DU SITE TOUR EIFFEL » 5

L'ÉVOLUTION DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET L'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

La mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (MECPLU) a pour objet d'adapter le contenu de ce document afin de permettre la mise en œuvre du projet. Le projet proposé est conforme aux orientations générales du PLU de la Ville. La mise en compatibilité porte sur le règlement du PLU et concerne des dispositions localisées circonscrites.



Zone Urbaine Générale
Pour assurer la diversité des fonctions urbaines dans le centre et l'ouest parisiens, le PLU inscrivait dans ce secteur de protection de l'habitat, que la création de logements.

Zone Urbaine Verte
Elle regroupe des espaces dont la densité bâtie est en général faible. Celle-ci doit être préservée et mise en valeur pour assurer la qualité de vie et les besoins de détente des citoyens. La réglementation vise à préserver ou améliorer les équilibres écologiques, le caractère et la qualité des espaces verts publics.

Espace Boisé Classé (EBC)
Les EBC protègent la biodiversité et les boisements. Sous disposition contraire, cet espace ne peut pas changer de vocation. La conservation, la protection et la création de boisement y est une priorité.

La participation du public par voie électronique (PPVE)

Le site Tour Eiffel accueillera, dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, des épreuves sportives au Champ-de-Mars. Conformément à la Loi 2018-202 du 26 mars 2018 relative à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques, le projet d'aménagement fait alors l'objet d'une procédure spécifique de participation en lieu et place de l'habituelle Enquête Publique : la **Participation du Public par Voie Electronique**. Cette procédure est placée sous l'égide de la Commission Nationale du Debat Public.

Deux garants ont été désignés : Madame Catherine Garnier et Monsieur Jean-Louis Laure. Leur rôle est de contribuer à la préparation de la procédure de participation, de veiller, tout au long de la PPVE, à la qualité des informations mises à la disposition du public et des réponses apportées par le porteur de projet. En fin de procédure, ils produisent dans un délai d'un mois, une synthèse comprenant les observations et propositions du public, les réponses apportées et, le cas échéant, les évolutions proposées par le maître d'ouvrage. Le rapport des garants rend compte également des conditions de préparation et de déroulement de la procédure. Cette synthèse sera rendue publique sur le site internet de la PPVE et sur les sites de la Ville de Paris, de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports (DRIEA) Ile-de-France et de la CNDP.

A l'issue de la PPVE la mise en œuvre du projet nécessite la mise en compatibilité préalable du PLU par une délibération du Conseil de Paris. Les autorisations d'urbanisme et de l'autorisation environnementale pourront dès lors être délivrées.

6 << PROJET D'AMÉNAGEMENT DU SITE TOUR EIFFEL

Comment proposer une information accessible et complète sur le projet

Le dossier mis à disposition du public dans le cadre de la PPVE est composé pour l'essentiel des différents documents exigés par les différentes demandes d'autorisation administrative. Ceci représente un ensemble volumineux de documents techniques et administratifs normés élaborés pour les services instructeurs et non *a priori* destinés au grand public et, par conséquent, peu accessibles pour le grand public. Les garants ont donc concentré leur travail sur la conception et la rédaction de documents additionnels, permettant de mettre à disposition du public une information plus accessible, qui soit la plus claire et la plus objective ou objectivable possible.

Les évolutions du PLU :

- 1. Autorité du Trocadéro, accueillir les nouveaux usages en préservant le bien-être et l'authenticité des aménagements :** Une nouvelle destination des Espaces Boisés (ESB) est proposée, ainsi qu'une extension de l'usage de la zone Urbaine Verte (ZUV) (accueil de services de proximité et de l'habitat) et le développement du pôle.
- 2. Sur le Champ-de-Mars et au pied de la Tour, intégrer les fonctions d'accueil et d'accompagnement des visiteurs :** Le nouveau espace sera structuré autour d'axes de circulation des ESB, et les jardins créés de part et d'autre de la Tour seront intégrés au patrimoine des ESB.
- 3. Au niveau du centre sportif Etoile Antenne, faire place à la diversité des fonctions, préserver la vocation sportive et le paysage urbain et la qualité de l'air :** Les aménagements de l'axe de circulation des ESB sont proposés afin d'offrir aux usagers la possibilité de profiter des espaces publics existants sur l'ensemble du site Etoile Antenne, conformément au « plan paysage du projet » de l'urbanisme. Les aménagements de l'axe de circulation des ESB sont proposés afin d'offrir aux usagers la possibilité de profiter des espaces publics existants sur l'ensemble du site Etoile Antenne, conformément au « plan paysage du projet » de l'urbanisme.

Comme tout projet de plus de 20 ha, le projet d'aménagement du site de la Tour Eiffel est soumis à **autorisation environnementale** au titre de la loi sur l'eau. Le dossier complet, comprenant une étude d'impact, pour l'implantation d'appareils de suivi des données de la nappe phréatique. Les impacts liés à la gestion des eaux sur cette surface sont évalués dans l'étude d'impact du projet.

sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP)

Activité indépendante, la Commission Nationale du Débat Public est définie par des lois constitutionnelles de choc à être informés et à participer aux décisions ayant un impact sur l'environnement, des intérêts à l'article 7 de la Charte de l'Environnement.

Représentants de la CNDP, les garants veillent au respect des principes fondamentaux qui forment les droits et des valeurs qui guident leur rôle : indépendance, neutralité, transparence, égalité de traitement, argumentation et inclusion.

- Indépendants et neutres, ils n'ont aucun intérêt direct ou indirect dans le projet ou dans le porteur de projet, ils ne donnent pas d'avis et ne prennent pas position.
- Ils veillent à ce que l'information mise à la disposition du public soit complète, concise et accessible.
- Ils s'attachent à garantir l'équité entre les contributeurs au débat public : ceux qui ont leurs voix, leurs opinions et leurs motivations et à favoriser l'expression des arguments.
- Les garants s'assurent que tous les publics, même les plus éloignés de la décision, soient mis au processus de concertation et puissent participer de manière effective.

Pour en savoir plus : <https://www.debatpublic.fr>

LA CNDP

PROJET D'AMÉNAGEMENT DU SITE TOUR EIFFEL 7

PROJET D'AMÉNAGEMENT DU SITE TOUR EIFFEL
du Trocadéro au Champ-de-Mars, de Bir Hakeim au Quai Branly

Du 11 octobre au 17 novembre 2021
PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public, Présidente à l'initiative du PLU, à la délivrance des permis d'aménagement, des permis de construire et de l'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau.

Réunion de lancement de la procédure
à l'auditorium de l'Hôtel de Ville de Paris :
4 rue Lobau, 75004
lundi 11 octobre de 19 à 21 h

Web conférences thématiques :
jeudi 21 octobre à 19 h
Déplacements, circulation et stationnement
mardi 9 novembre à 19 h
Pratiques, activités et services

Les modalités d'organisation seront adaptées à la réglementation sanitaire en vigueur. Venez les consulter en vous inscrivant sur le site de la participation.

Inscriptions et liens vers les web conférences à retrouver sur le site internet de la participation.

Dossier disponible en format numérique dans les mairies des 7^e, 15^e, 16^e arrondissements.

Inscrivez-vous pour les réunions. Informez-vous, donnez votre avis et posez vos questions :
www.sitetoureffel.participationdupublic.net

Les garants ont à la disposition du public pendant toute la durée de la PPVE pour toute question relative à l'organisation et au déroulement de la procédure : catherine.garnier@garant-cndp.fr - jean-louis.launay@garant-cndp.fr

SpilParis Seine

• Conception et rédaction des documents de portée générale

L'attention des garants s'est portée essentiellement sur plusieurs documents d'information :

- Un dépliant de 8 pages destiné à proposer une présentation synthétique et graphique du projet, et à permettre ainsi une appréhension rapide de ses objectifs, de ses enjeux et des aménagements envisagés et à présenter la procédure dans le cycle d'instruction du projet. Ce document a été mis à disposition du public en téléchargement sur le site internet de la PPVE mais n'a pas fait l'objet d'une édition papier recommandée par les garants.
- Un guide de lecture, destiné à aider le public à consulter le dossier de PPVE, à trouver une information et à se repérer dans un dossier volumineux.
- La note de procédure.
- La note de présentation du projet et de son caractère d'intérêt général, document de référence et aisé à appréhender, où le public peut trouver les éléments essentiels du dossier.

• Accessibilité des informations contenues dans les pièces du dossier de PPVE

Dans l'ensemble des documents, et en particulier dans les documents destinés au grand public, une attention a été portée à ce que le vocabulaire et les terminologies soient dans la mesure du possible les moins « techniques » et spécialisés, et les termes et les acronymes explicités.

Les plans prévus dans les dossiers déposés au titre des demandes d'autorisation administrative s'avèrent peu lisibles et peu compréhensibles pour des non spécialistes. Le maître d'ouvrage n'a pas, pour des raisons techniques, pu accéder à la demande des garants de réaliser des plans simplifiés.

- **Clarté, sincérité et exhaustivité des informations données au public**

Au-delà de la préoccupation globale vers une information claire, sincère et complète qui inspire le travail des garants, certaines questions ont donné lieu à une attention particulière.

La première concerne le rôle des intervenants dans la procédure comme dans le projet. S'agissant de la procédure, les garants ont veillé à ce que la responsabilité de l'organisation de la PPVE soit clairement présentée comme relevant du maître d'ouvrage, la ville de Paris autorité organisatrice, dans les supports d'information comme dans le déroulé des réunions publiques. Le rôle des garants, s'il est essentiel dans la préparation et le déroulement de la PPVE, n'entraîne pas d'intervention sur le fond du débat. Ce positionnement des garants et de la CNDP n'est pas toujours aisé à appréhender et mérite un effort soutenu d'explication et de pédagogie. S'agissant du rôle des uns et des autres dans le projet, une des difficultés tient au rôle de l'État, à travers la Préfecture de Police, en matière de sécurité du site, à travers notamment l'enceinte de sécurité installée sous la Tour Eiffel, qui s'impose au porteur de projet, et à travers la responsabilité de police sur le site au regard des risques particuliers associés à une forte fréquentation touristique (vols, vente à la sauvette, etc...). L'étude de sécurité, et l'avis de la Préfecture de police, mentionnés dans le dossier de PPVE, sont néanmoins inaccessibles au public pour des raisons de confidentialité.

La seconde question a concerné le périmètre du projet, qui est de nature à créer des incompréhensions. Le périmètre du projet stricto sensu représente la moitié d'un périmètre plus large, le « périmètre de réflexion ». Cette distinction est d'autant plus importante que le projet lauréat soumis à la participation du public a esquissé des perspectives pour le reste du site, dans une approche globale, de sorte que le projet faisant l'objet de la PPVE peut être perçu comme la première étape d'un projet plus vaste, avec une seconde étape non soumise à la procédure en question mais qui donnerait tout son sens à l'aménagement envisagé du site dans son entièreté. De ce point de vue, l'intervention des JO tient lieu à la fois de limite temporelle (une première phase du projet devant être achevée pour les JO de 2024) et de limite géographique (le projet de portant que sur une partie du site « physique »). Même si une attention particulière a été apportée à clarifier cette question du périmètre, l'écart entre les frontières « juridiques » du projet et les frontières perçues du site a représenté une difficulté pour cette PPVE.

Certaines des informations données par le maître d'ouvrage sur les différents aspects de la gestion du site sont donc restées trop générales pour répondre aux attentes du public, ces aspects occupant pourtant une place importante dans ses préoccupations même si elles ne sont pas liées directement au projet. Dans le même sens, certaines données figurant dans le dossier du projet étaient parfois difficiles à interpréter concrètement par le public, notamment du fait de la complexité des plans représentant les nouveaux aménagements ou représentant les estimations de reports de trafic.

Sensibiliser le maître d'ouvrage aux préoccupations du public déjà identifiées

Au vu des comptes-rendus des concertations précédentes et des entretiens qu'ils ont menés avec un certain nombre d'acteurs, les garants ont souligné à l'attention du maître d'ouvrage un certain nombre de préoccupations déjà exprimées par le public, susceptibles d'émerger pendant la PPVE qui appellent des réponses ou des informations approfondies.

Parmi ces thématiques plusieurs sujets avaient été relevés en particulier lors les entretiens :

- Les questions de déplacements, de circulation et de stationnement pour les véhicules de particuliers : les restrictions de circulation automobile induites par le projet ont des conséquences directes et indirectes pour les populations riveraines du projet, en modifiant les

voies et les débits de trafic sur le site et dans les quartiers périphériques. Outre la question du choix porté par le projet et contesté par certains, plusieurs préoccupations se posent pour :

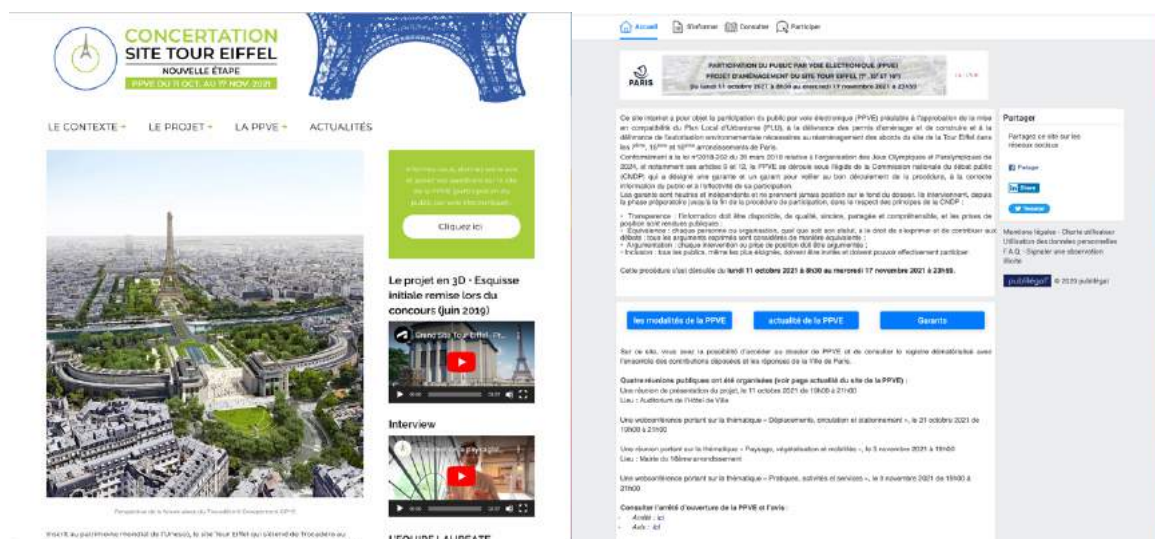
- Les riverains automobilistes (quel impact sur leurs conditions de circulation ? de stationnement ?), avec une place particulière pour les familles avec jeunes enfants, les personnes âgées et les PMR ;
 - Les usagers des transports en commun (quel impact sur les lignes et les arrêts de bus ?) ;
 - Les touristes accédant au site en car (sachant que leurs préoccupations ont été peu représentées dans l'ensemble des concertations du public sur ce projet).
- Les questions de végétalisation et d'aménagement paysager : les choix proposés par le projet concernant la végétalisation ont dû justifier un effort d'information important de la part des porteurs du projet, afin notamment de :
 - Clarifier les modes de calcul des chiffres présentés dans les documents de présentation du projet concernant l'augmentation des espaces verts induite par le projet ;
 - Expliciter les choix en termes de types de « végétalisation », avec comme point particulier d'attention la question de la végétalisation prévue du pont d'Iéna, le projet ayant évolué à ce sujet : les arbres plantés sur le pont envisagés, dans le projet du concours (2019), ont été remplacés par des bacs végétalisés du fait de contraintes techniques ;
 - Justifier le parti pris paysager, privilégiant l'axe « vertical » Trocadéro- École militaire plutôt que les axes transversaux au niveau du Champ de Mars ;
 - Expliciter les choix retenus par le projet en termes de mobiliers, au regard de la dimension historique et patrimoniale du site.
 - Les activités événementielles : leurs nuisances de différentes natures (sonore, entretien, sécurité, etc.) sont une source de préoccupation importante du public, des riverains en particulier. La question est notamment celle de savoir dans quelle mesure le projet est de nature à aggraver ou non ces nuisances au regard de la situation actuelle, considérée comme problématique par de nombreux riverains, notamment pour ce qui concerne le Champ de Mars et la Fontaine de Varsovie. La question a été posée également concernant la place du Trocadéro. La mention d'un « amphithéâtre » de verdure au milieu de la place dans la présentation du projet a conduit le public à penser que cet espace allait accueillir des événements, même si le maître d'ouvrage avait déjà eu l'occasion de préciser, lors de la concertation précédente, que ce n'était pas la vocation de ce site.
 - Les pratiques récréatives et sportives (sports de glisse en particulier) : la question de savoir si le projet d'aménagement envisagé allait avoir une incidence sur ces pratiques a été entendue à diverses reprises par les garants et justifie une réponse approfondie du maître d'ouvrage.
 - Les attentes en termes d'entretien et de sécurité du site au sens large, et les modalités de sa gestion : les documents de présentation du projet n'apportent que très peu d'informations sur ce plan, au-delà des équipements prévus (sanitaires supplémentaires notamment). Or, le public a exprimé au cours des phases préalables de concertation exprimé deux préoccupations :
 - Un constat de l'état dégradé du site actuel et des conditions de sécurité et des attentes fortes qu'il y soit dès à présent répondu par la Ville de Paris, indépendamment du projet.
 - Une crainte que le projet ne permette pas d'y répondre de manière satisfaisante voire contribue à aggraver la situation.

Comment garantir l'accessibilité et la sûreté du registre électronique

La conformité et la fiabilité du fonctionnement du site internet, comprenant le registre dématérialisé, constituent des qualités déterminantes pour le bon déroulement de la procédure.

Un point d'attention a porté par les garants sur le référencement et l'accessibilité du site internet dédié à la PPVE : www.sitetoureffel.participationdupublic.net. Le choix fait par le maître d'ouvrage a été de privilégier l'accès au site de la PPVE via le site internet préexistant mis en ligne à l'occasion des deux précédentes concertations organisées au printemps 2019 : www.concertationsitetoureffel.fr, plateforme donnant accès à de nombreuses informations complémentaires et ayant vocation à perdurer à l'issue de la PPVE pendant toute la durée du projet.

Ce site a été en effet considéré comme plus « communicant », mettant à disposition une information plus large, plus graphique et plus interactive. Les garants ont dans ce contexte rappelé l'importance que le lien avec le site de la PPVE soit clairement et explicitement proposé dès la page d'accueil.



Captures d'écran des pages d'accueil des sites internet de la concertation et de la PPVE

Les garants ont par ailleurs adressé au maître d'ouvrage un certain nombre de recommandations relatives à l'ergonomie et au fonctionnement de la plateforme dématérialisée support de la procédure, recommandations visant à garantir à la fois la sûreté du registre dématérialisé (valant enquête publique) et la clarté et l'accessibilité de l'information disponible, y compris en ce qui concerne l'actualité de la PPVE (annonce et comptes rendus des événements publics par exemple).

L'organisation de réunions publiques

Le principe de ne pas se limiter au seul registre électronique pour assurer l'information du public a été acté par le maître d'ouvrage dès le début (et formalisé dans l'arrêté d'ouverture de la PPVE). Les principaux points de discussion entre le maître d'ouvrage et les garants ont porté sur le nombre, l'objet et les modalités d'organisation des réunions publiques (ainsi que sur la communication additive à la publicité réglementaire).

Comme évoqué plus haut, la préparation de la procédure est intervenue dans un contexte de fortes contraintes sanitaires, expliquant le choix initial de ne retenir qu'une réunion publique en présentiel (ouverture) et d'organiser deux réunions en distanciel (thématiques). Ce choix a été aussi considéré comme plus favorable pour « ouvrir » le champ de la participation et associer un éventail plus large de personnes, celles qui n'auraient pas pu se déplacer par exemple. Il a été également tenu compte de la période des vacances scolaires dans la définition du calendrier de la PPVE.

Comme le recommande la CNDP les garants ont abordé l'opportunité et la possibilité d'organiser une réunion de clôture de la procédure. Après échanges sur les avantages et inconvénients de cette option, il a été décidé d'envisager plutôt une réunion de restitution de la PPVE, à programmer après la remise par les garants de leur synthèse, sans doute début 2022 du fait de la période des fêtes de fin d'année. Trois réunions publiques ont ainsi été programmées et annoncées dans les informations, sur le site Concertation Tour Eiffel, le site de la PPVE et par voie d'affichage, en amont de la PPVE : une réunion publique d'ouverture, le lundi 11 octobre, jour même du lancement de la procédure ; une web conférence thématique portant sur « déplacements, circulation et stationnement » le jeudi 21 octobre, et une seconde web conférence thématique portant sur « pratiques, activités et services » le mardi 9 novembre.

En outre une troisième réunion thématique portant sur « paysage, végétalisation et mobilités », sous forme de réunion publique en présentiel (dont le principe avait fait l'objet d'une recommandation des garants au maître d'ouvrage en date du 20 octobre) a été organisée par la Ville et à l'invitation du Maire du 16^{ème} arrondissement le mercredi 3 novembre.

Ces quatre réunions publiques ont été programmées à partir de 19 heures, les garants ayant appelé l'attention des organisateurs sur la nécessité de favoriser la participation la plus large, et d'éviter de limiter les *numerus clausus* (en dépit des risques sanitaires pour les réunions physiques, en prévoyant des solutions complémentaires d'accueil si besoin). Si certaines difficultés d'inscription ont pu être signalées (en raison du flux des demandes ou en fonction des jauges prévisionnelles) tous les participants qui l'ont souhaité ont été accueillis (en présentiel comme en distanciel).

- **Réunion publique d'ouverture, le lundi 11 octobre dans les salons de l'hôtel de ville**

Lors de la réunion de lancement la maîtrise d'ouvrage était représentée par Emmanuel Grégoire, premier adjoint à la Maire de Paris en charge de l'urbanisme, de l'architecture, du Grand Paris, des relations avec les arrondissements et de la transformation des politiques publiques, Christophe Najdovski, adjoint à la Maire de Paris en charge de la végétalisation de l'espace public, des espaces verts, de la biodiversité et de la condition animale, ainsi que par le chef de la mission Tour Eiffel - Notre Dame et ses équipes, des représentants de la direction de l'urbanisme, des représentants de la maîtrise d'ouvrage déléguée, du maître d'œuvre. Les garants ont participé à cette réunion.

La réunion d'ouverture a rassemblé environ 70 participants, parmi lesquels de nombreux élus des trois arrondissements d'implantation du projet, notamment Monsieur Francis Szpiner, Maire du 16^{ème} arrondissement et Mme Claire de Clermont Tonnerre, conseillère de Paris déléguée auprès du Maire du 15^{ème} arrondissement à l'urbanisme, au paysage urbain, au patrimoine et à l'aménagement des rives de Seine. Plus de 250 personnes s'étant inscrites pour cette première réunion publique, la ville de Paris avait ouvert et équipé pour la visio conférence une salle additionnelle de l'hôtel de ville, disposition qui s'est révélée finalement inutile. L'écart entre le nombre des inscrits et le nombre des présents, particulièrement élevé, est sujet à diverses interprétations.

Les échanges lors de cette réunion publique ont donné lieu à de nombreuses invectives et à diverses polémiques, traduisant un dialogue difficile entre les porteurs du projet et le public présent, difficultés qui ont pesé sur la qualité de l'animation et des échanges.

Au cours des échanges ont notamment été contestés ;

- Le bilan global des espaces végétalisés du projet ;
- Les choix d'aménagement paysager du projet au regard de l'historique du site ;
- La robustesse des études d'impact du projet en termes de circulation ;
- Le recours à une PPVE et non à une enquête publique ;
- De manière plus générale, la sincérité de la procédure de la concertation, le rôle et l'utilité de la CNDP et des garants.

Le déroulé de la réunion prévoyait un temps significatif laissé à la présentation du projet et de la procédure afin de permettre au public de disposer d'une information minimale. Ces différentes interventions ont généré une certaine frustration pour les participants venus prioritairement pour exprimer leur opposition au projet.

L'animateur de la réunion a cherché à canaliser et réguler les prises de parole, sans y parvenir tout à fait. Les garants ont été amenés à intervenir au cours des échanges pour rappeler ce qu'il est attendu d'un débat public et pour rappeler leur rôle.

Les questions posées par le public ont porté notamment sur les effets de report de la circulation induits par le projet, sur le stationnement des autocars touristiques, sur les nuisances, notamment sonores, qui pourraient résulter du projet, sur la sécurité du site, sur la végétalisation du site (surfaces additionnelles, pont d'Iéna, typologie des plantations, sur l'esthétique des aménagements et du mobilier urbain) ainsi que sur la procédure de la PPVE.

Un certain nombre de positions ou décisions ont été précisées par la maîtrise d'ouvrage à l'occasion de cette réunion de lancement :

- Le besoin d'explorer davantage les solutions de végétalisation du pont d'Iéna ;
- L'absence de toute activité événementielle sur l'« amphithéâtre de verdure » de la place du Trocadéro et le recours privilégié aux espaces minéraux pour l'accueil des activités événementielles ;
- L'intérêt de principe pour l'organisation d'une troisième réunion thématique avant la fin de la PPVE pour approfondir notamment les questions de circulation et de végétalisation, cette réunion publique pouvant être organisée en présentiel.

- ***Web conférence thématique « déplacements, circulation et stationnement », le jeudi 21 octobre***

Cette web conférence a réuni les différents porteurs politiques et techniques du projet, maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'ouvrage déléguée et maîtrise d'œuvre, via le support Zoom. Environ 150 participants se sont connectés au cours de cette conférence en ligne. Il avait été prévu que les participants ne puissent pas poser de questions orales mais puissent les poser via le *tchat* de l'application. Une régie était chargée de prendre connaissance des questions, de les relayer à l'animatrice qui sollicitait ensuite les différents intervenants pour y répondre.

L'organisation des échanges a été rendue difficile du fait du nombre important et de la fréquence des questions écrites posées par les participants. Plus de 500 messages au total ont été échangés pendant la conférence, dont 140 environ comportaient des questions ou des contributions relatives au projet. Il est rapidement devenu impossible en pratique de répondre directement à toutes les questions posées. La répartition des réponses entre les représentants de la maîtrise d'ouvrage a manqué de fluidité et, du fait de difficultés de connexion, certains intervenants de l'équipe projet avaient leur caméra coupée au moment de prendre la parole. L'obligation de passer par des questions écrites via le *tchat* plutôt que par des questions orales a très probablement généré de la frustration parmi les participants. Le fait que les messages soient lisibles par tous et qu'ils ne puissent pas être régulés a donné lieu à quelques dérives et a rendu difficile leur utilisation pour organiser les réponses. Un certain nombre de questions ont pu faire l'objet de réponses, qui avaient trait notamment à la procédure, à l'impact du projet sur les lignes de bus, la densité et les axes de circulation, aux pistes cyclables, à la pollution, aux nuisances sonores, à l'accessibilité, à l'accueil des cars touristiques et aux travaux.

Les garants ont participé à cette web conférence, l'un étant présent aux côtés de la régie et l'autre participait via l'application Zoom. Ils ont été invités à présenter leur rôle et à partager quelques mots de conclusion. Une injure à caractère raciste a dû être modérée par les garants.

- ***Réunion publique « paysage, végétalisation et mobilités », le mercredi 3 novembre à la Mairie du 16^{ème} arrondissement***

Cette seconde réunion publique en présentiel, dont l'opportunité avait été relevée par les garants, s'est tenue dans les salons de la mairie du 16^{ème} arrondissement à l'invitation du Maire. Du fait du nombre élevé d'inscrits, trois salles avaient été mobilisées, dont deux avec retransmission en visio conférence. Au total, ce sont quelque 300 personnes qui ont participé à cette réunion, organisée pourtant pendant la période des vacances scolaires, ce qui traduit la forte mobilisation des habitants.

Les élus représentant le maître d'ouvrage étaient Emmanuel Grégoire, Premier adjoint à la Maire de Paris en charge de l'urbanisme, de l'architecture, du Grand Paris, des relations avec les arrondissements et de la transformation des politiques publiques, et Christophe Najdovski, adjoint à la Maire de Paris en charge de la végétalisation de l'espace public, des espaces verts, de la biodiversité et de la condition animale. Côté élus d'arrondissement, participaient le Maire du 16^{ème} et la Maire du 7^{ème}. Le garant était présent à la tribune et la garante, empêchée, a pu suivre les échanges à distance.

Les organisateurs avaient pu tirer les enseignements des modalités d'animation des échanges de la réunion publique de lancement. Les exposés introductifs successifs des porteurs du projet et de la maîtrise d'œuvre (1 heure 15') avant toute prise de parole du public ont cependant à nouveau créé la frustration de la salle, notamment pour les participants qui avaient déjà participé aux précédentes

réunions. Une quinzaine de questions ont pu être traitées au cours de cette réunion. La tonalité des échanges a été dans l'ensemble hostile et a justifié ponctuellement des recadrages, notamment de la part du Maire du 16^{ème}, de l'animatrice et du garant.

- ***Web conférence thématique « pratiques, activités et services » le mardi 9 novembre.***

L'organisation de cette seconde web conférence via la plateforme *Zoom* a été révisée pour tenir compte des enseignements de la première réunion thématique. Il a en particulier été possible pour les participants de poser des questions orales et/ou des questions écrites, l'animatrice alternant les unes et les autres. Les questions écrites étaient recensées via un site distinct permettant à l'autorité organisatrice de recenser et de regrouper les questions et d'assurer une modération minimale. Le nombre de questions posées par le *tchat* a été inférieur à celui observé lors de la première web conférence et celles-ci ont pu être traitées dans des conditions plus satisfaisantes.

Les intervenants en charge du projet ont pu répondre de manière plus fluide à l'essentiel des questions posées, qui ont porté principalement sur la PPVE, les activités événementielles, les installations liées à un usage spécifique (manège, théâtre de marionnettes, sports de glisse...), les nouveaux kiosques, ainsi que sur la circulation et les transports.

La tonalité des échanges lors de cette web conférence a été plus apaisée et a permis tant au public de préciser certaines préoccupations qu'au porteur de projet de clarifier ses objectifs et son souhait de faire évoluer le projet sur certains aspects, en fonction des observations qui auront été exprimées à l'occasion de la PPVE.

Ces quatre réunions publiques ont utilement complété les modalités de participation du public par voie électronique : en donnant la possibilité au maître d'ouvrage d'apporter des informations sur la procédure et sur le projet de manière plus directe et plus concrète qu'une simple mise à disposition de pièces techniques et administratives dans le dossier de la PPVE ; en donnant l'occasion aux participants d'exprimer directement et publiquement leurs préoccupations. Ces réunions ont également permis aux différents intervenants de répondre plus précisément à certaines questions du public.

D'une façon générale elles ont cependant été marquées par une forte tension, à l'exception de la seconde web conférence. La répartition du temps imparti aux questions du public a semble-t-il créé de la frustration pour tout ou partie du public présent, notamment parce que les participants étaient invités à intervenir tardivement dans le déroulé des réunions, successivement aux prises de parole et présentations du maître d'ouvrage et des différents acteurs impliqués dans le projet. Les critiques parfois virulentes du public ont enfin parfois conduit le maître d'ouvrage à adopter une position défensive et à rendre difficile l'écoute mutuelle. « Les réunions, centrées sur des présentations, n'ont autorisé que très peu d'échanges verbaux. Il en est résulté de grandes inquiétudes, et des frustrations (qui peuvent expliquer l'agressivité de certains commentaires) » commente un participant.

Synthèse des arguments exprimés

Le présent chapitre, constitutif de la synthèse de la PPVE, rappelle tout d'abord l'approche méthodologique appliquée par les garants dans l'élaboration de la synthèse, propose une analyse générale de la participation, développe enfin les points de vue et arguments thématiques exprimés par le public, assortis des réponses apportées par le maître d'ouvrage.

Considérations générales et méthodologiques

Les garants ont examiné une à une l'ensemble des observations déposées sur le registre dématérialisé de la PPVE ; ils ont consolidé ces observations avec les interventions du public effectuées lors des deux réunions publiques et deux web conférences - dont les comptes-rendus ont été publiés sur le site de la PPVE - ainsi que les réponses correspondantes apportées par la maîtrise d'ouvrage, ses partenaires et mandataires. Ces contributions ont été également examinées à la lumière des nombreuses sollicitations dont les garants ont été directement destinataires au travers de leur adresse de courriel CNDP. Ils sont ainsi en mesure de proposer une **grille de lecture qui recouvre, le plus précisément possible, les préoccupations exprimées par le public** (les garants, il faut le rappeler, sont neutres et indépendants et n'émettent donc pas d'avis sur le projet, ni sur les points de vue exprimés par les contributeurs).

La profusion et la diversité des observations ont conduit à organiser la synthèse en deux grandes parties :

- D'une part une **analyse générale de la participation** regroupant une présentation de la tonalité des contributions et une présentation des soutiens ou oppositions explicites (ainsi que de certaines positions intermédiaires plus nuancées) au projet. Ont été également traités dans cette première partie les avis et commentaires, très nombreux, relatifs à la procédure de participation ;
- D'autre part les **points de vue et arguments** organisés selon quatre grandes thématiques de discussion : les aspects généraux et l'opportunité du projet, les enjeux et principes structurants du projet (aménagement et paysage), les impacts fonctionnels du projet sur la vie du site et les quartiers périphériques, enfin les modalités d'exploitation et de gouvernance du site.

Cette synthèse ne prétend pas à l'exhaustivité (on se référera à la publication intégrale des contributions et des réponses en annexe n°7) mais se veut néanmoins la plus complète et la plus représentative possible, fidèle et sincère, sur le fond comme dans l'expression, du dialogue qui a été engagé entre le porteur du projet et le public tout au long de la procédure de PPVE.

La synthèse des garants s'attache de cette façon à restituer la parole du public, dans sa diversité comme dans son intensité.

Analyse générale de la participation et aspects relatifs à la procédure

Physionomie et tonalité de la participation

Plus de 6 000 observations (6 124) **ont été déposées sur le registre dématérialisé** entre le 11 octobre et le 17 novembre, soit une moyenne d'environ 160 dépôts par jour. Trois pics d'activité ont été particulièrement constatés : le 29 octobre (environ 300 observations), après la réception d'une lettre des maires d'arrondissement aux résidents, le 4 novembre (environ 400 observations), au lendemain de la réunion publique en mairie du 16^e arrondissement, puis les 16 et 17 novembre (respectivement quelque 300 et 800 observations), de façon plus habituelle aux derniers jours et dans les dernières heures de la procédure de participation. Ce nombre exceptionnel de contributions témoigne d'une mobilisation massive, même si ce chiffre comprend une grande quantité de doublons (au total plus de 1 400 ont été constatés, la même observation pouvant être dupliquée, volontairement ou, la plupart du temps, involontairement⁵, jusqu'à une dizaine de fois par le même déposant).

Les principes de la CNDP mettent en avant la qualité et la diversité des argumentations plutôt que la simple comptabilisation des « pour » et des « contre ». Force est de constater cependant que **la très grande majorité des participants** ont - essentiellement des riverains -, de manière massive, **exprimé leur opposition au projet**. Une part très significative de ces oppositions s'est exprimée sous la forme d'une prise de position hostile, sans argumentation, ou avec une argumentation standard et très générale. Ce constat doit être examiné au regard de la répétition systématique de plusieurs commentaires identiques - que l'on pourrait qualifier d'« éléments de langage » - issus notamment d'argumentaires élaborés par des associations de riverains ou par des élus d'arrondissement et largement diffusés (notamment sur les réseaux sociaux)⁶. Certaines contributions constituent de véritables « copiés-collés » et cette manière de faire crée un « effet Larsen » préjudiciable à la clarté de la participation qui peut affaiblir la force du propos.

Cette pratique est d'ailleurs relevée et critiquée par certains participants.

Au demeurant, en dépit d'un nombre élevé de contributions qui portent clairement et seulement sur l'opportunité du projet, **la PPVE a produit un matériau d'arguments varié**, à partir de contributions plurielles, sur lequel s'appuie la synthèse des garants.

La Ville de Paris, autorité organisatrice et maître d'ouvrage, **s'est attachée à examiner et à répondre à l'ensemble des contributions** (pour l'essentiel, compte tenu d'un volume d'une rare importance et parfois d'une certaine complexité, après la fin de la PPVE, mais dans un délai encore suffisant pour que les garants puissent en prendre connaissance avant la finalisation de leur synthèse) ; elle s'est organisée en conséquence au fur et à mesure de l'évolution de la situation. Les questions et observations relatives à la politique municipale ont été renvoyées à des documents et déclarations de référence (notamment vers le site internet de la Ville paris.fr) ; les questions et observations portant directement sur l'objet de la PPVE ont été traitées de façon adaptée, confirmant des informations contenues dans le dossier ou apportant de nouvelles précisions. Certaines contributions du porteur de projet restent parfois insuffisantes, notamment lorsqu'il s'agit de questions portant sur sa gestion ou sur des aspects très précis et localisés du projet (impacts des reports de circulation dans certaines artères désignées par exemple).

⁵ Voir infra les commentaires sur le fonctionnement de la plateforme numérique.

⁶ L'argumentaire de l'association des Amis du Champ de Mars, joint en annexe, a été notamment distribué aux participants à la réunion publique du 3 novembre en mairie du 16^e arrondissement.

Certaines réponses s'avèrent, plus rarement, maladroites ou expéditives ; d'autres renvoient simplement à la compétence de tiers acteurs (autorité organisatrice des transports d'Ile-de-France par exemple) sans apporter de réponse⁷.

La procédure de participation a laissé place à une très grande liberté de parole, se traduisant fréquemment par des modes d'expression violents et agressifs (cette violence aura aussi été la marque de plusieurs échanges en réunions publiques ou web conférences). Les garants ont dû ainsi modérer (c'est-à-dire en interdire la publication) une douzaine d'observations à caractère injurieux ou raciste, inacceptables dans l'espace public, tout en acceptant de tolérer de nombreux propos grossiers, offensants ou des opinions très brutales.

D'une certaine manière la PPVE a emprunté et importé les modes de communication et d'expression des réseaux sociaux. La possibilité pour quiconque de déposer des contributions, autant qu'il le souhaite, de le faire de manière anonyme, la polarisation et la répétition des positions contre l'opportunité du projet (et le recours aux réseaux sociaux eux-mêmes) ont certainement contribué à ce résultat.

Au total la participation à cette PPVE a été élevée, émanant pour l'essentiel de riverains, ceux-ci exprimant très majoritairement une opposition de principe au projet ; elle a cependant permis l'expression d'un nombre significatif de contributions argumentées et de questions qui ont pu être abordées dans le cadre de la procédure.

Sources et références évoquées

Les contributions étayées ou argumentées sont généralement fondées sur une expérience de vie et/ou une source d'information explicite ; ces sources et références sont particulièrement citées pour donner du poids aux arguments en faveur ou contre le projet, dans sa globalité ou plus précisément sur tel ou tel de ses aspects. Quelques contributions sont portées au nom de collectifs d'habitants, conseils syndicaux, comité de riverains, associations d'usagers, acteurs économiques, mairies d'arrondissement, conseils de quartier...

L'expertise d'usage s'appuie sur une connaissance fine, une pratique régulière de l'environnement du projet et témoigne aussi d'un attachement fort au quartier : « « Je sais de quoi je parle », « Habitants confrontés à la réalité de choses.. », « Étant parisien depuis toujours... », « Retraités résidents depuis 40 ans dans le quartier au niveau du métro Passy... », « Maman d'un ado en fauteuil... », « Je suis infirmière libérale », « Vivant et travaillant à Paris, où j'habite depuis 60 ans, grand-mère s'occupant activement de 6 petits-enfants et exerçant la profession de psychanalyste... », « Étant cycliste pour l'essentiel de mes déplacements... », « En tant que pratiquant de skateboard et de roller... », « En tant que jeune femme, habitante du quartier et future soignante... », « Marchant essentiellement à pied dans Paris depuis pas mal d'années... », « De la part de Gabriel et Victoire, 6 et 8 ans ».

Néanmoins « Paris n'appartient pas qu'aux Parisiens et gens du quartier » tempère un internaute ; « Ce site n'est pas la propriété ... des détracteurs majoritairement *motorisés* » affirme un autre. Ou encore : « Citoyen ouvert sur le monde, mes observations se veulent réalistes pour vous permettre de réussir ce projet ».

⁷ Plusieurs préoccupations se sont trouvées *de facto* « hors sujet » de la PPVE : le pont et la montée Bir-Hakeim, le boulevard de Grenelle, la station fermée de la ligne 8 du métro, le projet de tramway avenue de New-York, le défaut de voie cycliste bidirectionnelle séparée avenue de New-York, le quai bas du pont d'Iéna, les quais de Seine, l'escalator et la passerelle du métro Passy, les installations olympiques stricto sensu, l'île aux cygnes, l'avenue du président Wilson (quartier des musées)...

La grande **majorité des contributions sont publiées par des riverains**. Les publics plus larges ou plus éloignés - mais directement ou indirectement concernés par le projet - tels que les Parisiens dans leur ensemble, les Franciliens ou les touristes, français ou internationaux, sont globalement absents – ou presque - de cette procédure de participation.

Les contributeurs fondent leur opinion sur différentes sources, en premier lieu le dossier consultable sur le site internet⁸ de la PPVE, réputé difficile (« Après avoir consulté les documents... », « J'ai lu en détail le projet »). « Ce document {l'étude d'impact} est illisible par le profane » relève un contributeur. L'avis de l'Autorité Environnementale est aussi mentionné à plusieurs reprises.

Les informations développées au cours des réunions publiques ou/et des web conférences sont être aussi régulièrement évoquées (« J'ai assisté à la réunion du 3 novembre. J'ai trouvé la présentation du projet très intéressante », « La réunion du 3 novembre... a permis de mieux cerner ... les raisons fondamentales de remettre en cause le projet », « La lecture de ce projet et la participation à certains des débats... », etc. Parfois les contributeurs fondent leur opinion sur les informations - nécessairement datées - du site de la concertation du projet, celui-là étant inerte mais toujours accessible et bien référencé (www.concertationsitetoureiffel.fr) : « Je viens de visualiser la vidéo *You Tube* du projet lauréat ». Ce document 3D, présenté comme l'« esquisse initiale remise lors du concours », a été souvent consulté, commenté et discuté, et cela a pu être source de confusions.

Les oppositions puisent aussi leurs arguments et se réfèrent fréquemment, de façon implicite ou explicite, à des **sources ou des initiatives externes** de différentes natures : courrier des maires d'arrondissement aux habitants, sites internet et réseaux sociaux, argumentaire des associations de riverains, visites de terrain organisées à l'initiative d'élus ou d'associations, articles de presse... mais aussi parfois sur des rumeurs et des on-dits, sources d'interprétation ou de malentendus : « Suite au courrier reçu de la Mairie du 16^{ème}... je vote aujourd'hui contre », « ... pour toutes les raisons évoquées dans le courrier de M. Szpiner du 25 novembre », « J'appuie à 100 %... les motivations développées par M. Philippe Goujon », « Je suis d'accord avec les observations du maire du 7^e », « Nous tenons à remercier les associations de riverains qui font un travail remarquable pour nous tenir informés », « Cf l'article publié le 2 novembre par CNews », « Je m'oppose à ce projet pour les raisons expliquées ici : <https://saccage-paris.com/non-au-projet-one-site-tour-eiffel/#analyses>. Je souscris pleinement à cet argumentaire ».

Ces modalités sont parfois relevées, considérées comme intrusives et **critiquées par des internautes** : « La moitié des réfractaires n'ont pas lu le projet présenté », « La mairie du 16^{ème} qui gaspille son argent à nous envoyer des courriers pour qu'on s'oppose au projet en mettant les mots clés « insécurité », « Je ne comprends pas les messages d'oppositions, pour la plupart dépourvus d'arguments concrets et copiés-collés que j'ai consultés », « Après avoir lu quelques pages de commentaires négatifs sur le projet sur ce site, je me demande sérieusement s'il n'y a pas un belle part de mauvaise foi dans ceux-ci... ».

Les études et documents à partir desquels se fonde le projet **sont régulièrement discutés**, voire contestés, qu'il s'agisse de la transparence des objectifs poursuivis, de la validité des hypothèses, de l'impartialité des études. De nombreux participants remettent ainsi en question les intentions et suspectent la sincérité de la Ville :

⁸ On note toutefois une assez faible consultation des pages « s'informer » en proportion de la consultation de l'onglet « participer » du registre dématérialisé. Les pièces les plus téléchargées sont le dépliant de synthèse (1 216 téléchargements), les images du projet (998), le sommaire du dossier (416), la notice accessibilité (227), le guide de lecture (189).

« À grands renforts de visuels avantageux... la communication officielle met en avant... des objectifs louables. Mais... on comprend que les véritables intentions sont autres », « La finalité des occupations du Champ de Mars n'est pas toujours bien révélée ni bien connue », « ...le biais de fausses promesses camouflées par des modélisations 3D », « Stratégie insidieuse », « Sous couvert d'une amélioration... », « Ce projet est en trompe-l'œil » « ... les belles images ne servent une fois de plus qu'à occuper la galerie... et à permettre de poursuivre insidieusement le déploiement d'une stratégie du tout piéton et du vélo généralisée ».

Avis et commentaires des participants sur la PPVE et les conditions du déroulement de la procédure

Les conditions d'organisation et de déroulement de la **procédure de participation du public par voie électronique sous l'égide de la CNDP (PPVE)** ont fait l'objet en tant que telles de nombreuses questions et interpellations, exprimant tour à tour **l'incompréhensions, le doute, la défiance**.

Quelques contributeurs saluent cependant l'organisation de cette procédure et **apprécient l'opportunité qui leur est donnée de s'exprimer** (« Merci pour cette consultation qui a une grande importance », « Je vous remercie de nous donner l'opportunité de nous exprimer », « Je tiens à exprimer ma satisfaction de pouvoir exprimer un avis... », « Je remercie la mairie de Paris pour ses efforts pour tenter de nous informer au mieux sur ce projet », « Je tiens tout d'abord à vous remercier de la prise en compte des observations dans le cadre du projet d'aménagement en tant qu'habitant du 16ème arrondissement »).

D'une façon générale **la procédure est régulièrement interrogée, critiquée, voire contestée**, qu'il s'agisse de son principe ou de ses modalités. Le public s'interroge ainsi sur l'utilité de la PPVE, conteste le recours à une procédure dérogatoire en lieu et place de l'enquête publique, considère qu'un referendum aurait été plus adapté à l'expression du public, remet en cause la validité de certaines informations mises à sa disposition, enfin critiquent l'ergonomie de la plateforme numérique dédiée à la procédure.

Une opinion fréquemment exprimée est que la participation du public est un leurre, que cela ne servira à rien, **que les décisions sont déjà prises** : « À quoi bon ? », « Je déplore l'inutilité de cette concertation bidon », « Cette consultation est une mascarade », « Est-ce qu'il sera tenu compte des avis de cette participation ? », « C'est une entourloupe de la mairie qui veut se donner bonne conscience », « Avons-nous la garantie que nos avis seront entendus ? », « Comment est-on sûr que ces observations seront lues et qu'une réponse sans langue de bois y sera apportée ? », « Je ne me fais aucune illusion, notre voix ne sera jamais entendue », « Ce mail finira sûrement à la poubelle », « Mépris total des avis des citoyens et riverains », « Les réunions ne servent à rien ; on n'a pas les réponses... De toutes façons les dés sont pipés », « Cette consultation est trompeuse et insincère ».

Ces propos illustrent une grande **défiance vis-à-vis du débat public**, son bien-fondé, ses acteurs, et les garants mêmes sont, à différentes reprises, interpellés, pris à témoin ou contestés : « Madame, Monsieur les garants... », « J'en appelle à la sagesse des garants », « Nous comptons sur les garants... », « J'ai l'espoir que vous avez peut-être un rôle à jouer pour dénoncer cette fausse concertation... », « J'attire l'attention des garants... », ou encore : « Nous ne doutons pas que les *commissaires enquêteurs* exerceront pleinement leur responsabilité... » et « Il paraît qu'il y a des garants... ».

D'autres avis sont au contraire positifs, plus optimistes ou plus nuancés : « Il est utile d'entendre les doutes et les remarques des personnes qui prennent soin de répondre à cette concertation », « Merci d'avoir pris le temps de lire ce commentaire. En espérant pour cette première participation mènera à certains aménagements ».

Certains participants considèrent que les avis émis lors de la concertation préalable de 2019 n'ont pas été suffisamment pris en compte, d'autres **dénoncent tout simplement une absence de consultation du public** (« Ces projets établis sans aucune consultation préalable des habitants du quartier »), traduisant peut-être leur méconnaissance de l'organisation ou des enseignements des concertations antérieures, ou encore leur incompréhension de l'objet de la PPVE.

La Ville rappelle que « deux phases de concertation préalable ont eu lieu en 2019, l'une au titre du Code de l'urbanisme, l'autre au titre du Code de l'environnement. Chacune de ces phases a fait l'objet de réunions publiques, d'ateliers de travail, où les Parisiens, habitants, visiteurs, touristes, ont été appelés à s'exprimer et à échanger sur le projet. La ville de Paris a tiré le bilan de ces concertations qui est consultable dans le dossier de la PPVE ».

Le principe et la nature de la consultation sont fréquemment mal compris, qu'il s'agisse de la possibilité de participer (« J'espère que mon avis sera publié », « Je souhaite participer à la concertation sur le projet Champ de Mars », « J'aimerais participer mais je ne vois nulle part le lien ») ... (*La Ville doit alors confirmer que la plate-forme utilisée pour poser la question « est bien le site dédié à la participation du public »*) ou qu'il s'agisse de la nature même de la consultation (« On ne propose que de déposer des observations, alors que la démocratie devrait permettre de pouvoir voter pour ou contre », « Je demande un référendum », « Je regrette que cette soi-disant enquête publique ne pose pas simplement la question *pour ou contre* »).

La forme électronique exclusive de la participation⁹, considérée par un contributeur comme « une pratique au rabais » et un frein à la participation, **est également mise en cause** « Les personnes âgées qui ne disposent pas d'internet ... sont privées de réponse », « La méthode de participation est à l'évidence biaisée », « Cette page de commentaires et d'avis est d'ailleurs difficilement accessible à des personnes non familières avec internet ».

Les **réunions publiques** et web conférences **sont également mentionnées**, pour critiquer la nature des informations délivrées, plus rarement pour en saluer l'organisation : « J'avais assisté à une réunion à la mairie du 16^e. Beaucoup de questions sont restées sans réponse ! ». La tonalité des contributions déposées sur le registre électronique a été proche de celle des réunions publiques en présentiel et en distanciel, à l'exception de la seconde web conférence dont les échanges ont été dans l'ensemble plus respectueux et apaisés. Les questions posées au cours de ces réunions ont été également proches des sujets abordés dans les observations déposées, comme indiqué plus haut. Le public qui a participé aux réunions publiques semble avoir les mêmes caractéristiques que celui qui s'est mobilisé pour déposer des observations sur le registre électronique.

La justification du recours à la PPVE, procédure parfois qualifiée dans le cas d'espèce d'insuffisamment ou de non démocratique, n'est pas toujours bien comprise, ni bien acceptée et **certain contributeurs regrettent l'absence d'organisation d'une enquête publique traditionnelle** diligentée par le tribunal administratif.

⁹ La synthèse des garants tient compte des questions, avis et réponses articulées au cours des deux réunions publiques et des deux web conférences.

L'association des Amis du Champ de Mars considère par exemple que la qualification olympique du projet - qui nécessite l'organisation d'une PPVE sous l'égide de la CNDP - est un abus d'interprétation de la Loi : « L'utilisation d'une enquête publique du type Jeux Olympiques (PPVE) est artificielle et constitue un détournement de procédure ». La mairie du 16^e arrondissement critique également l'étendue et les modalités de la concertation jugées « insuffisantes pour un projet d'une telle ampleur » et considère que « les impératifs liés à la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques ne semblent pas pouvoir valablement justifier une dérogation aux règles de droit commun applicables à une opération d'aménagement aussi considérable, notamment à une enquête publique ».

« La phase actuelle de participation du public par voie électronique {répond la Ville} permet au porteur de projet de prendre connaissance des avis du public concernant les différentes composantes de celui-ci, ainsi que des suggestions d'amélioration ou d'évolution souhaitées. Après la fin de la PPVE et analyse de l'ensemble des avis, la Ville, en tant que maître d'ouvrage, pourra adapter le projet sur certains points afin de prendre en compte ces avis, sans remettre en cause l'économie générale du projet Site Tour Eiffel ».

Les conditions d'organisation de la procédure sont également pointées, notamment sa durée, jugée trop courte (« Une durée largement insuffisante », « Il nous faut plus de temps et plus de réponses », « Cinq semaines de consultation pour une telle concertation c'est trop court, surtout avec deux semaines de vacances scolaires et deux jours fériés », « 5 semaines de consultation est un temps très court s'agissant d'un sujet compliqué, qui va affecter la vie de milliers de personnes »).

D'autre part certains considèrent que **les réponses** apportées par le maître d'ouvrage (ou encore la conformité des CR des réunions publiques¹⁰) **ne sont pas satisfaisantes** : « Beaucoup trop de réponses apportées aux questions sont de l'ordre du "on a conscience que ... ou il pourra..." », « Les réponses aux remarques, quand il y en a, sont pour la plupart asynchrones et ne permettent pas de poursuivre de conversation constructive ».

La sincérité des postulats, des faits et chiffres sur lesquels reposent les principes du projet, ou encore leur fondement historique, sont **mis en cause par certains contributeurs** « Ce projet n'est pas sincère, les documents de présentation sont faux », « On a un peu de mal à valider les chiffres d'engazonnement », « Derrière les visuels mensongers et la propagande... », « Il n'y a aucune étude d'impact sérieuse ». L'association FNE Paris « dénonce un projet inabouti et lacunaire » citant l'Autorité Environnementale « en décalage complet avec les besoins d'entretien du lieu et les demandes des habitants et associations ».

Le maître d'ouvrage répond à ce propos que « la qualité de ces études » ont été « saluées par l'AE dans son avis » ; par exemple « les études qui traitent des nuisances (bruit et pollution de l'air) permettent d'identifier avec un niveau de détail peu commun les effets des reports de circulation liés à la réduction de la place de la voiture dans le secteur du projet. »

Les informations disponibles sont contestées du fait de leur imprécision, de leur insuffisance, de leur complexité ou de leur difficulté d'accès : « J'ai parcouru les documents mais je n'ai pas trouvé... », « Une enquête publique faussée par des informations trompeuses », « Le niveau d'information délivré aux riverains est une farce ».

L'ergonomie et les fonctionnalités du site internet sont régulièrement critiquées (« Votre site est une honte... incompréhensible, complexe et certainement pas consultatif de ce fait », « Très difficile de donner son avis, à croire que c'est fait exprès », « *Captcha* capricieux », « Votre site fait de son mieux pour compliquer... », « « Un conseil : travaillez la fonctionnalité de cet écran », « Vous pouvez revoir

¹⁰ Comptes rendus qui ont été soumis à la lecture des garants avant publication sur le site internet de la PPVE.

l'ergonomie de votre site internet digne de la RDA ». À différentes reprises l'indisponibilité momentanée du site (ou sa lenteur excessive) a été signalée ; la difficulté (ou l'impossibilité) de déposer une pièce jointe ou de télécharger un document a également été mentionnée (« Mes observations ayant été refusées... », « Impossible de déposer l'annexe », « Je n'ai pas réussi à télécharger l'étude d'impact »), « Je souhaite contribuer à la consultation publique sur le projet Tour Eiffel. Tout d'abord, j'espère passer par le bon canal pour donner mon avis. Car j'ai trouvé le site internet peu clair ». Ces difficultés sont notamment relayées par le conseil de quartier Dupleix - La Motte Piquet « De nombreux riverains disent ne pas avoir été en mesure de déposer leur contribution ».

Des critiques sont enfin formulées concernant l'**absence ou l'insuffisance de communication et de promotion** de la procédure, information trop tardive, affichage restreint... : « Cette consultation en catimini », « Le périmètre d'affichage n'a pas été assez étendu », « La consultation publique a été lancée sans publicité », « Sans SOS Paris je n'aurais pas eu connaissance de ce sondage ! », « un projet d'une telle envergure devrait faire l'objet d'une publicité bien plus importante ».

On se référera à cet égard au chapitre *supra* qui décrit le dispositif de publicité réglementaire et le plan de communication additionnel déployé par la Ville.

Adhésions / oppositions / contributions non argumentées

Comme mentionné plus haut, un grand nombre de contributeurs se contentent de formuler une **opinion, pour parfois, contre le plus souvent, sans développer leurs points de vue**. Ce mode de participation rend difficile voire impossible, à la fois, pour le maître d'ouvrage de fournir une réponse circonstanciée et pour les garants de prendre en compte ces points de vue dans la synthèse des opinions exprimées. Ces prises de position, par leur répétition et leur insistance, ne peuvent cependant être passées sous silence.

Oppositions de principe

Parmi les opposants au projet de réaménagement du site Tour Eiffel¹¹ **beaucoup se contentent d'exprimer une position de principe**, souvent véhémement et lapidaire, sans développer d'argumentation : « Non », « Je suis opposé », « Je vote contre », « Je refuse ce projet », « Stop à la dictature du vélo et des espaces verts », « Je suis bien évidemment contre ce nouveau projet... », « Je suis contre ce projet et je n'ai pas à me justifier », « Avis défavorable », « Je refuse tout changement des alentours de la Tour Eiffel et du Champ de Mars » ... Dans un certain nombre de cas cette opposition va au-delà du projet et conteste globalement la gestion municipale, quand elle ne vise pas directement la personne de la Maire de Paris.

Soutiens apportés au projet

Quelques-uns, très minoritaires, **approuvent le projet dans sa totalité** et souhaitent sa réalisation rapide sans réserve (souvent de manière aussi laconique)¹² : « OK », « J'adore », « Whaou », « Top ce projet », « Oui, s'il vous plaît », « C'est un très beau projet. Je vote pour », « Très beau projet pour un si bel endroit », « Je suis favorable au projet », « Bravo pour ce magnifique projet », « Je suis

¹¹ Les opposants ne manquent pas d'adjectifs pour qualifier le projet : « flou, farfelu, illicite, indécent, déplorable, incongru, inutile, odieux, inapproprié, irréfléchi, délirant, criminel, moche, misérable, utopique, grandiloquent, nul, catastrophique, hideux, dispendieux, ubuesque, disproportionné, incohérent, scandaleux, rocambolesque, grotesque, sidérant, ruineux, dément, honteux, néfaste, insolent, pharaonique, fantasmagorique, démagogue, inepte, absurde, horrible, ahurissant, désastreux, lapidaire, fumeux, insensé, immonde, stupide, lamentable, mégalomane, abominable, titanesque, caricatural... ».

¹² De la même manière les soutiens ont recours de nombreux qualificatifs laudatifs : « ambitieux, joli, novateur, beau, nécessaire, magnifique, excellent, intéressant, superbe... »

enthousiaste », « Projet fort et novateur », « J'ai hâte », « Très bonne initiative », ou encore : « Ce projet est une chance autant qu'une nécessité... ».

Points de vue intermédiaires

Un certain nombre de contributeurs expriment des positions plus nuancées (en général plus développées), marquant par-là souvent une adhésion partielle, une incompréhension, ou encore une déception au regard d'une idée qui leur semblait bonne initialement : « Je suis déçu par ce projet qui part cependant d'une bonne idée » ; « Projet mitigé, mais j'y suis plutôt favorable », « Oui à la piétonisation, non au commerce », « Revitaliser est une belle idée, mais si elle est vraiment végétale... », « Ce projet va dans le bon sens au détriment des habitants », « Initialement enthousiastes à l'idée du projet, nous sommes très inquiets de la tournure commerciale qu'il prend », « Tout n'est pas à jeter dans ce projet », « J'approuve ce projet si le Champ de Mars est remis à niveau », « Je ne suis pas opposé au projet qui peut offrir des espaces verts », « Je me suis enthousiasmé pour ce projet lors des premières présentations, mais je crains que sa mise en œuvre concrète ne soit en fait une catastrophe pour les usagers », « Si le projet n'est pas le meilleur il a l'intérêt de poser des questions », « Vous avez tout mon soutien pour ce projet. Mais par pitié, renforcez les services de nettoyage et de sécurité... », « Je suis totalement pour ce projet qui va créer un Central Park à la française, à la parisienne. Il peut encore à mon avis cependant s'améliorer » « Bravo pour ce très beau projet que je soutiens complètement. Est-il possible de penser au vélo lors de la réalisation de ce projet ? ».

Certains participants déclarent adhérer au projet tout en émettant des réserves majeures sur tel ou tel aspect structurant : « Oui aux espaces verts évidemment, non à la paralysie des mobilités », « Je comprends {le projet}, mais supprimer totalement la circulation d'un pont, cela va trop loin » « La restauration du secteur Trocadéro-Champ-de-Mars s'avère nécessaire, et c'est une bonne chose qu'elle soit enfin mise à l'ordre du jour. Toutefois, j'émets certaines réserves quant au projet aujourd'hui présenté » ou en faisant des **propositions d'aménagement alternatives** (« Pourquoi ne pas envisager 4 passerelles de verre, 2 de chaque côté du pont d'Iéna, pour enjamber à pied les quais de chaque côté du pont ? »), la plupart du temps concrètes et documentées sur tel ou tel aspect.

Les opposants, qu'ils soient catégoriques ou plus nuancés, demandent selon les cas l'abandon du projet, la révision de son ordonnancement, sa réalisation partielle (certains voudraient voir la réalisation de la rive droite (Trocadéro) d'abord, d'autres considèrent la rive gauche (Champ de Mars) comme prioritaire), sa « complète réévaluation », sa « remise à plat », sa simplification ou son report. « Un moratoire s'impose » jusqu'aux prochains JO soutient l'association des Amis du Champ de Mars ; la mairie du 15^{ème} arrondissement demande la « suspension de la mise en œuvre de ce projet tel qu'il est défini afin de le revoir en profondeur... », position réitérée par le Maire du 16^{ème} arrondissement lors de la réunion publique du 3 novembre.

Plusieurs participants se déclarent néanmoins disponibles pour contribuer à la réflexion à venir et participer d'une part à la mise au point du projet (« Je me tiens à votre disposition si vous souhaitez aborder ces points plus concrètement », « J'ai déjà quelques idées à moindre coût et serais ravie de pouvoir échanger avec vous »), d'autre part aux modalités de sa gouvernance : « Comment participer à ce groupe de travail si une suite était donnée (référence à une ouverture du 1^{er} Adjoint à la Maire de Paris lors de la réunion du 3 novembre) ? ».

Points de vue et arguments thématiques relatifs au projet

Les arguments (observations et réponses) ont été organisés et distribués selon quatre principaux thèmes : les enjeux et l'opportunité du projet, les principes urbains et paysagers structurants, les impacts directs et indirects, enfin les modalités de gouvernance et d'exploitation du site.

Enjeux et opportunité du projet

De nombreuses raisons sont invoquées par les opposants pour contester le principe même du projet, c'est-à-dire son opportunité (son absence de nécessité, son coût excessif, sa faisabilité incertaine, ses intentions cachées...) cependant que quelques autres justifient sa raison d'être.

Le projet ne serait pas prioritaire au regard d'autres urgences, qu'il s'agisse de besoins plus criants dans la capitale (« Je suis contre ce projet car il y d'autres urgences pour Paris »), du déficit d'espaces verts par exemple dans d'autres quartiers, ou de nécessités jugées plus impérieuses sur le site du projet, notamment en matière d'entretien et de maintenance (« C'est très bien de créer des espaces verts, mais il vaudrait mieux entretenir les espaces existants »), de sécurité (« Je préférerais que la somme en jeu soit allouée pour l'embauche de personnel de jardinage et de sécurité »). D'autres contributeurs estiment au contraire que « C'est une super idée totalement en ligne avec les enjeux climatiques et de biodiversité. Il s'agit de déminéraliser les espaces et de favoriser les mobilités douces. Cela inscrira le 16e dans une nouvelle dynamique plus responsable », « Le projet me semble être dans l'ère du temps. Encore plus au vu du contexte climatique actuel. Il est grand temps de faire de Paris une capitale verte et saine ». Mais, pour certains commentateurs, le projet ne serait qu'un faux projet vert masquant une bétonisation du site.

Un des arguments avancés pour contester l'opportunité du projet concerne son coût jugé excessif notamment après sa récente réévaluation (les chiffres les plus divers sont articulés : 107, 110, 120, 150 voire 200 M €...), sa maîtrise improbable et son financement insupportable par les finances de la ville de Paris dont l'endettement est critiqué par bon nombre de contributeurs. Certains s'interrogent sur les modalités de financement de ces travaux et la part supportée par l'organisateur des Jeux Olympiques et Paralympiques.

La ville de Paris précise que le coût du projet « intègre l'ensemble des aspects (projet paysager, voiries, équipements, kiosques, mobiliers urbains, ingénierie, etc.) à l'échelle du vaste périmètre opérationnel du Site Tour Eiffel (20 hectares). Chacun des secteurs de projet, à chaque étape de conception, a fait l'objet d'une expertise économique. Une recherche de sobriété, à la fois économique et environnementale, a guidé le projet, par exemple au travers du réemploi des matériaux présents sur site, ou de la rénovation des mobiliers urbains existants.

Aussi, compte-tenu de la qualité et de la robustesse attendues sur ce site hautement patrimonial, le coût global et définitif de l'opération s'établit désormais à 107 M€ TTC. La moitié de ce budget concerne les interventions dans les bâtiments, et notamment dans les piliers de la Tour Eiffel et ses extensions, les bagageries, les interventions sur le site Émile Anthoine. L'autre moitié du budget concerne les interventions sur l'espace public, pour lequel le ratio moyen au m² d'espace public est dans la moyenne de projets parisiens équivalents (place de la Bastille, place de la Nation) ».

Le projet serait pour certains démesuré, trop ambitieux et trop complexe (« Oui à la réduction de la place de la voiture {au regard des autres caractéristiques du projet}, ce projet doit être simplifié »).

La capacité du porteur de projet à réaliser le projet dans de bonnes conditions **est mise en doute** au vu de la situation actuelle du site, considérée comme très dégradée, ou d'une appréciation négative de la gouvernance et de la gestion municipales (« Je n'ai pas confiance en l'équipe de la Mairie pour réaliser quelque chose d'esthétique, de durable, qui respecte le budget alloué »).

« Ce ne sont que promesses qu'il y a lieu d'apprécier au regard de ce qui est fait depuis quelques années », « Comment la Ville de Paris qui n'arrive déjà pas à assumer la propreté et la sécurité des jardins du Trocadéro compte faire pour maintenir en état et en sécurité une telle surface ? », « L'expérience nous prouve que vous serez incapables de gérer l'entretien du jardin sophistiqué que vous voulez nous imposer », « À site plus grand, plus grands problèmes ». L'expérience d'autres sites parisiens récemment réaménagés est prise en exemple (les aménagements des Halles, la place de la Bastille, la place de la République, la place du Panthéon, la place Gambetta... sont tour à tour considérés comme des concepts discutables ou présentés comme des échecs).

D'une façon générale de nombreux contributeurs fondent leurs réserves ou leur opposition sur ce qu'ils considèrent comme une **dégradation progressive** et une occupation intempestive **du site** depuis plusieurs années, singulièrement depuis l'organisation de la fan zone de la Coupe du monde de football, plus récemment, l'installation du Grand Palais éphémère et, d'une façon générale, l'accroissement des événements et de toutes natures : (« Ça fait 20 ans que j'habite dans ce quartier du Trocadéro par intermittence et je constate une dégradation de la sécurité, de la pollution et de la propreté ») et la crainte que ce projet n'aggrave encore cette situation.

Le projet peut aussi être jugé trop radical, brutal, voire autoritaire par certains (« Projet trop catégorique, qui manque de nuances », « Ce projet va brutaliser certains équilibres de Paris déjà précaires ») et son calendrier hâtif, précipité.

Pour d'autres internautes, au contraire, il y a urgence à réaliser le projet : « Très beau projet dont on doit espérer qu'il sera réalisé rapidement tant la situation actuelle révèle beaucoup de négligences et le peu de soins apporté aux habitants du quartier. Alors oui et deux fois plutôt qu'une pour engager ce changement !! », « S'il vous plait, avancez vite et bien pour être à l'heure pour les JO 2024 ».

Enfin, comme cela a été précédemment relevé, **beaucoup d'internautes** expriment une absence de confiance (« Je n'ai pas confiance dans ce projet ») et s'interrogent **sur les intentions réelles ou cachées** du porteur de projet : « Ce qui transparait clairement est la volonté de la Ville, sous couvert de transformation du site... », « Il apparaît désormais {le mur de verre et de métal} que l'argument sécuritaire était un écran de fumée ».

Toutefois il faut noter l'**adhésion sans réserve au projet** d'un certain nombre de participants : « Ce site extraordinaire mérite du renouveau. Lorsque l'on visite la capitale, la Tour Eiffel est magique. Les travaux vont rendre ses abords plus agréables et enfin remédier à ces espaces hideux, vieillissants qui donnent une image dégradée de Paris », « Je soutiens pleinement ce projet... qui permettra de rendre à tous les Parisiens ce lieu qu'ils ont déserté, et de redonner du cachet à ce lieu mythique de Paris ».

Dans une lettre ouverte publiée sur le registre de la PPVE trois associations de riverains (Amis du Champ de Mars, XVI^e Demain et Passy-Seine) considèrent que le projet de la Ville (« Faire émerger et valoriser la grande perspective Trocadéro-Breteuil à travers la Seine ») « est un programme pertinent » qui, pour autant, « souffre de graves lacunes ».

Nombre de contributeurs questionnent plusieurs orientations stratégiques du projet, dont certains se réfèrent explicitement à des politiques publiques ou à des plans transversaux de la ville de Paris. Il s'agit principalement de la diminution de la place de la voiture et de la redistribution de l'espace public au bénéfice des mobilités actives et de la vocation touristique et événementielle du site.

Place de la voiture en ville

La diminution de la place de la voiture en ville (circulation, stationnement) au bénéfice des mobilités « douces » ou « actives » (marche à pied, bicyclette...) est un marqueur du projet, principe partagé par quelques-uns et dénoncé par beaucoup de contributeurs.

« Comme n'importe quel habitant, les Parisiens ont droit à un air sain. S'il ne s'agit pas de faire une chasse à la voiture, il serait bon de replacer le Parisien au cœur du processus », « D'accord avec l'idée de réduire le nombre de voiture dans la capitale... », « Bonne idée d'enlever les voitures de ce site et de faire plus de place pour les piétons », « Je trouve important d'entreprendre ce projet, surtout pour réduire le trafic automobile de la zone », mais aussi : « Il ne faut pas croire que les voitures disparaîtront : elles resteront toujours un des symboles les plus concrets de liberté et un moyen de transport indispensable », « Je souhaite pouvoir continuer à circuler en véhicule », « Le passage des véhicules donne le mouvement impératif de la vie... ».

Tout le monde ne peut pas marcher ou se déplacer à bicyclette ou en trottinette font remarquer de nombreux habitants, en particulier les personnes âgées ou handicapées, les parents avec de jeunes enfants, les artisans...

La Ville confirme que « le projet ambitionne de rééquilibrer les modes de déplacement en faveur des très nombreux piétons, cyclistes, promeneurs et visiteurs dénombrés chaque jour sur le Site Tour Eiffel. Il cherche également à sécuriser l'ensemble des modes, et notamment les piétons et vélos : traversées, pistes dédiées... » renvoyant à la Note Mobilité du dossier de PPVE.

Vocation touristique et événementielle

La vocation touristique du site fait débat et le projet est considéré par la plupart des opposants comme **trop tourné vers les touristes au détriment des Parisiens ou des riverains** : « Le projet porté par la ville de Paris prévoit de donner la priorité à des intérêts touristiques au détriment de l'intérêt général ; l'une des finalités de ce projet est de convertir définitivement le parc à l'événementiel » affirme la Mairie du 7^{ème} arrondissement. « Ce projet de réaménagement du Champ de Mars va à l'encontre du bien-être des habitants de ce quartier, en le réduisant à une vitrine touristique et publicitaire », « Les riverains sont sacrifiés aux touristes », « C'est un projet pour les touristes ».

Beaucoup de contributeurs voient dans le projet un moyen d'augmenter la capacité d'accueil touristique des lieux et critiquent leur « commercialisation » : « Le site va être dénaturé pour servir de gigantesque parc d'attraction aux touristes », « Les touristes auront très sûrement moins d'agrément à venir à Paris quand Paris sera devenue une ville musée et qu'ils se retrouveront entourés de touristes ! », « Paris ne veut pas devenir Venise ! ».

La Mairie ne développe pas la stratégie touristique de la ville capitale mais indique que « le projet a été pensé afin de répondre aux attentes et besoins des visiteurs, touristes comme des Parisiens. Victime de son pouvoir d'attraction, le site et ses aménagements n'offrent plus aujourd'hui les conditions

satisfaisantes attendues par les visiteurs comme les riverains. La recherche d'un projet répondant à des usages et des publics très différents constitue l'un des fils rouges dans la conception du projet ».

Le tourisme de masse est opposé au tourisme élitiste : « Tout est fait pour le tourisme de luxe et les immenses surfaces commerciales pullulent dans la Capitale ». Des habitants craignent que la transformation du quartier ne conduise à « l'invasion des appartements Airbnb ».

Certains voient dans cette évolution un risque d'appauvrissement du quartier, conduisant notamment à une dévalorisation des valeurs foncières. D'autres anticipent au contraire un renchérissement de l'immobilier conduisant irrémédiablement au départ des familles et des actifs et à une modification en profondeur de la sociologie de la ville.

La marchandisation et la privatisation du site, conséquence d'une activité événementielle généralisée et d'une occupation hégémonique de l'espace par la Société d'Exploitation de la Tour Eiffel (SETE), constituerait, pour d'aucuns, un risque majeur pour le Champ de Mars : « Tout bétonner, tout artificialiser, détourner l'usage du parc pour toujours aspirer plus de touristes et maximiser le profit n'est pas acceptable », « J'aimerais que cet aménagement ne soit pas une immense terrasse de café, ni un shopping géant de marques de luxe ». De nombreuses critiques sont émises à l'encontre des constructions de bureaux projetées destinées à l'administration de la SETE.

Les fondements des **principes d'aménagement sont aussi remis en cause** par un grand nombre de participants (analyse historique du site jugée erronée, méconnaissance des usages passés, non prise en compte de la valeur patrimoniale du site...). « Plusieurs réponses du projet lauréat dénotent une méconnaissance des enjeux urbanistiques d'une ville aussi complexe que Paris ». « Dans sa conception actuelle, ce projet ne tient pas compte de la valeur patrimoniale du site et contredit l'aménagement intelligent d'un lieu pensé, depuis plus de 120 ans, comme un jardin public et un espace récréatif populaire ».

Principes urbains et paysagers structurants

La **conception paysagère, urbaine et architecturale** du projet d'aménagement est au centre des échanges, soit pour en saluer l'organisation directrice, soit - plus fréquemment - pour en dénoncer l'incohérence : « Je trouve le projet ambitieux mais intéressant avec les grandes surfaces de vert (arbres) et les perspectives superbes », « J'ai regardé ce projet avec bonne volonté, et apprécié la réflexion paysagère de Mme Gustafson. Il est en effet nécessaire d'améliorer les jardins et le site dans son ensemble », « Tracer cette longue "ligne verte" de l'École Militaire à la place du Trocadéro est une idée simplement géniale. Je me projette déjà, arpentant cette magnifique future promenade d'une extrémité à l'autre. Et sans plus devoir subir tous les obstacles successifs du passage de la circulation », « Bravo pour ce magnifique projet sur l'un des plus beaux sites urbains de la planète, l'expérience du cabinet paysager retenu est un vrai plus et rassurant au vu de leurs réalisations précédentes ».

La **perspective historique** serait au contraire contre nature pour certains « Les jardins du Trocadéro, le pont d'Iéna et le Champ de Mars n'ont pas vocation à être reliés. Le pont est un pont et ne peut devenir un jardin » ; elle serait impossible à reconstituer pour certains observateurs du fait de l'aménagement projeté sur le pont d'Iéna, des plantations d'arbres, des constructions prévues sur le Champ de Mars et, surtout, des parois de protection de verre installées au pied de la Tour Eiffel « La magnifique et unique perspective reconnue mondialement va être perdue dans un ensemble d'apport de végétaux et diminuer la vue » ; beaucoup mettent en avant un **décalage entre l'ambition du projet en termes de perspectives urbaines et les aménagements proposés**.

« Je souhaite que l'on supprime les murailles de verre qui entourent la Tour Eiffel. Le prétexte d'avoir installé cela pour des raisons de sécurité ne tient plus. Il faut rendre la Tour Eiffel aux Parisiens et arrêter de confisquer l'espace public au profit des intérêts privés comme ceux du concessionnaire de la Tour. Je veux pouvoir passer sous la Tour Eiffel sans avoir à acheter un billet », « La perspective centrale n'est pas respectée, ici bouchée par des arbres, là affaiblie par une pelouse rétrécie ». L'aménagement du Champ de Mars fait ainsi l'objet de critiques : « C'est un jardin sans grilles, sécurisé par la présence de ses rues traversantes ... voulues par les élus lors de la création de ce jardin au début du XX^{ème} », écrit l'association « Les Amis du Champ de Mars ». « Le parti pris {est} de revenir aux proportions de 1906, état de maturité du dessin du Champ de Mars », estime Mme Mottes, inspectrice des sites mais « le dispositif proposé participe au morcellement du tapis vert ... et ne permet pas d'affirmer l'axe historique, ce qui est contradictoire avec l'effet souhaité du projet ». « Couper le Champ de Mars en deux n'était clairement pas le dessein que nous souhaitions pour ce site », résume la contribution de la Mairie du 7^{ème} arrondissement.

La discussion porte successivement sur l'échelle du projet et ses temporalités, la piétonisation, la végétalisation, la prise en compte de l'environnement, l'esthétique, les aménités et le mobilier urbain, l'éclairage et les lumières.

Échelles, périmètres, externalités

Le **périmètre du projet** d'aménagement soumis à PPVE (v/s le périmètre de réflexion) est souvent questionné ; certains contributeurs considérant la vision retenue trop étroite. L'impact sur les quartiers environnants (mais aussi sur Paris et jusqu'à la région Ile-de-France) ne serait pas suffisamment étudié ou considéré. Le partage du site et l'ordonnancement du projet ne sont pas bien compris ou acceptés (« Que fait-on de la partie sud du Champ de Mars ? Est-ce que cette partie du Champ de Mars pourra redevenir un jardin où il est agréable de se promener ? »).

La Ville répond que « le projet concerne la partie nord du Champ de Mars et n'aura aucun impact sur sa partie sud, confirmant que le Grand Palais éphémère a vocation à être démonté à l'issue des JOP2024 »).

Des associations de riverains (Amis du Champ de Mars, XVle Demain et Passy-Seine) estiment par exemple qu'il « est incompréhensible que le périmètre pris en compte sur la rive droite n'inclue pas la retombée ouest de la butte de Chaillot sur la Seine excluant ainsi le pont de Bir Hakeim. Cette zone est pourtant intéressée aussi bien par les reports de circulations que par l'accès des touristes au métro Passy. Le pont est un point privilégié de contemplation de la Tour Eiffel » concluent les associations.

« Il est dommage que l'avenue du Président Wilson avec ses 7 ou 8 musées (Musée d'Art Moderne, Palais de Tokyo, Palais Galliera, Fondation YSL, Musée Guimet, Cité de l'Architecture, etc.) ne fasse pas l'objet d'un réaménagement à la hauteur de son patrimoine culturel sans doute unique au monde dans un si faible espace. C'est aujourd'hui encore une autoroute polluée et inhospitalière (9 voies voitures !!!) » remarque un autre riverain.

« Nous vous confirmons que l'avenue d'Iéna se situe hors du périmètre opérationnel du projet Site Tour Eiffel » indique le maître d'ouvrage, « de même que la rue Benjamin Franklin et, pour une grande partie, l'Avenue du Président Wilson »

« Alors que le périmètre du projet s'étend jusqu'au Pont Bir Hakeim, seule la rive gauche devrait faire l'objet d'un aménagement, tandis que la rive droite de l'Avenue Kennedy au Pont de Bir Hakeim ne

serait pas prise en compte. Cet espace serait-il condamné à ne recevoir que les nuisances de report de trafic ? Pourquoi ? » demande une habitante du quartier.

« Le périmètre de projet a été déterminé au regard des études de diagnostic réalisées au moment de l'établissement du programme ; ces études montrent que les principaux accès au site sont le Trocadéro, Bir Hakeim, École Militaire et Pont de l'Alma dans une moindre mesure » justifie le maître d'ouvrage.

Temporalités et irréversibilité

Quelques participants s'interrogent sur le calendrier du projet et l'articulation du chantier avec les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, d'autres suggèrent de tester des solutions intermédiaires, de faire des essais (fermeture temporaire du pont d'Iéna par exemple pour étudier ses effets sur la circulation avant de confirmer, ou non, ce choix), de ne pas rendre les aménagements irréversibles, que l'organisation des Jeux serve d'expérience pour pérenniser, ou non, les aménagements du site : « Que les solutions choisies pour les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 soient réversibles », « Si vraiment on veut mettre au vert les touristes des Jeux Olympiques de 2024, pourquoi ne pas faire une allée verte temporaire pendant cette période et juger après du résultat et du rejet ou de l'acceptation ? », « Alors que nous avons la capacité de développer des projets qui prennent en compte des capacités de reconfiguration, il est affligeant de constater que tous les projets mis en œuvre ne prévoient aucune flexibilité ».

« Le calendrier vague de ce qui se fait après les Jeux n'est pas rassurant » ajoute un contributeur.

La Ville confirme que le projet Tour Eiffel « s'articule avec celui des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de 2024. Plus particulièrement, depuis la phase concours, un travail précis sur le phasage des chantiers permet de déterminer les travaux pouvant être livrés avant et après la tenue de l'événement : l'ensemble des travaux engagés devra être finalisé pour les Jeux, avec un repli des bungalows de chantier pour laisser la place aux travaux d'installations provisoires des Jeux, programmés début 2024. Les études sont donc menées en dialogue avec Paris2024. Le réaménagement des espaces publics depuis le Trocadéro jusqu'au Champ de Mars ainsi qu'aux différentes portes d'entrée du site, contribueront à l'amélioration des conditions d'accueil et de déroulement des JOP2024. La définition des secteurs d'aménagement permet de prioriser les périmètres selon les interfaces entre le projet Site Tour Eiffel et les JOP, par exemple au niveau du Champ de Mars. Ce travail de phasage se décline à l'intérieur même de chacun de ces secteurs d'intervention ».

La Ville souligne que « toutefois les installations relatives aux JOP requièrent un certain niveau de confidentialité, et qu'elles ne relèvent pas du projet Site Tour Eiffel. Certaines informations précises à leur sujet ne peuvent ainsi être communiquées que par Paris2024, indépendamment de la présente procédure de PPVE ».

Piétonisation

Le principe de la piétonisation du site est partagé de façon contrastée les uns revendiquant le droit et la liberté d'utiliser un véhicule personnel en toutes circonstances, ou mettant en avant leur besoin de l'utiliser pour des raisons professionnelles, médicales, etc., les autres souhaitant voir la place de la voiture réduite au bénéfice des piétons et des mode doux : « Bloquer un axe de circulation majeur nous semble dénué de tout sens », « Nous Parisiens avons besoin de pouvoir circuler tranquillement », mais aussi : « Très bonne idée de rendre l'espace piéton, y compris le pont d'Iéna », « Tout ce qui peut limiter l'utilisation de la voiture dans Paris intra-muros est une bonne chose ; de même que le développement de la piétonisation... », « J'approuve totalement ce projet d'aménagement qui va rendre enfin sa juste

place, dans cet espace unique au monde, aux piétons, aux mobilités douces, repoussant enfin au-delà de flot de véhicules motorisés bruyants, polluants, dangereux pour les piétons », « Je soutiens ce projet qui permet de créer un espace encore plus grand pour les piétons dans une zone très touristique »,

« A noter que je ne me prononce pas sur la piétonisation, n'ayant pas d'informations de circulations. Cela dit, une zone douce où cohabitent voitures et usagers limitée à 10/15 km/h à l'endroit des routes actuelles ne me choque pas », « Si je ne m'oppose pas à la piétonisation du site, la forme est à revoir ».

Un participant admet que « pour le moment la circulation des piétons aux abords du pont d'Iéna est loin d'être fluide ou un minimum agréable. Ce sont des zones clairement pensées pour les voitures, donc n'importe quel aménagement ayant pour but de faciliter les déplacements des piétons sera le bienvenu ».

La Ville précise que « le projet ambitionne de rééquilibrer les modes de déplacement en faveur des très nombreux piétons, cyclistes, promeneurs et visiteurs dénombrés chaque jour sur le Site Tour Eiffel. Il cherche également à sécuriser l'ensemble des modes, et notamment les piétons et vélos : traversées, pistes dédiées... » renvoyant à la Note Mobilité du dossier de PPVE.

« Le grand collège "Saint Louis de Gonzague" situé rue Franklin, accueillant des collégiens, lycéens et étudiants en prépa, est bordé d'un large trottoir protégé par des barrières ainsi que de traversées piétonnes. Nous prenons note de votre souhait de ralentisseurs et d'une signalisation adaptée supplémentaire ».

« Les modélisations de circulation font pour leur part état de retards localisés aux entrées de carrefour, et une situation du trafic « globalement stable » à l'entrée sud du périmètre » indique la Ville, précisant que « l'incitation aux transports collectifs et aux modes doux (cycles, piétons) fait partie intégrante des objectifs du projet ».

Végétalisation

Le projet paysager et la végétalisation du site font l'objet de nombreux commentaires, questions et recommandations (une réunion publique supplémentaire a été consacrée notamment à cette thématique à la demande de participants et d'associations le 3 novembre) révélant des positions contrastées, parfois antagonistes.

Le public réclame, avec insistance, **plus d'espace verts et de végétations** pour la purification de l'air, l'ombre, les îlots de fraîcheur (« L'augmentation des espaces végétalisés, piétons et cyclables est une excellente chose... », « Il faut planter beaucoup d'arbres, y compris sur les trottoirs larges à chaque grande intersection. Certains étés il fait 40 degrés l'après-midi... nous cherchons tous de l'ombre », « Il faudrait prévoir plus de zones ombragées, notamment pour les pelouses centrales, grâce à des voiles, auvents, tentes, pare soleil, ... », « Je trouve que ce projet n'est pas assez ambitieux en termes d'arbres plantés », « Le projet de végétaliser un maximum les espaces me semble une évidence aujourd'hui ». « Comment un tel projet peut-il supprimer tant d'espaces verts ? » s'insurge encore un contributeur.

« Il est prévu de planter des arbres » répond la Ville « La végétalisation constitue l'un des axes forts du projet, avec 17 000 m² d'espaces végétalisés supplémentaires dont 16 000 m² de pleine-terre, et 222 arbres plantés (soit un bilan positif de 180 arbres). Les arbres plantés sont situés principalement au niveau de la Fontaine de Varsovie, et du quai Branly afin de lutter notamment contre les effets d'îlots de chaleur que vous évoquez très justement.

La question de **l'ouverture ou de la fermeture du Champ de Mars** fait débat, certains suggérant sa fermeture la nuit, d'autres estimant que cet espace vert a vocation à rester ouvert : « Le Champ de Mars ouvert devient fermé », « La seule décision positive serait de fermer le Champ de Mars la nuit comme le Luxembourg et le Parc Monceau », « On veut un Champ de Mars... fermé la nuit comme les autres parcs de Paris », « Le Champ de Mars est un Champ de Foire, il n'a jamais été un jardin comme le sont le Jardin du Luxembourg ou le jardin des Plantes. Ou alors il faut prendre la décision de le fermer la nuit », « Par pitié, ne fermez pas le Champ de Mars ».

La végétalisation du pont d'Iéna dans sa configuration actuelle **laisse plus d'un contributeur sceptique** (« En ce qui concerne le pont d'Iéna, la végétalisation me paraît plutôt légère face aux ambitions annoncées ». L'esthétique, l'absence d'approche environnementale, autant que les risques de dépérissement des jardinières et leur détérioration ou leur mésusage sont vilipendés (« La "végétalisation" sur le pont d'Alma en jardinière est un non-sens. Des expériences de végétalisation en jardinières ont été menées à de nombreuses occasions et on observe qu'elles ne fonctionnent pas : les jardinières se transforment en poubelles, les végétaux dépérissent faute d'eau et de pleine terre (a fortiori sur un pont sans ombre), les jardinières elles-mêmes se dégradent car leur entretien est coûteux et habituellement pas assuré »).

D'une façon générale de vives critiques sont formulées vis-à-vis de tout ce qui apparaît trop artificiel : pelouses « techniques » (parfois qualifiées d'artificielles), plantations en pots, allées en béton désactivé, arbres trop jeunes... : « Je m'oppose à ce projet, notamment parce qu'il comporte l'abattage de nombreux arbres, remplacés par une végétalisation artificielle », « L'espace qui entoure la Tour est un peu trop minéral. Le verdissement envisagé est de bonne qualité et bien mesuré »,

Le public demande des fleurs (« Il ne semble y avoir aucune fleurs/aucun massif même de graminées, aucun dessin végétal sur la nouvelle place du Trocadéro. Ça va être d'une tristesse !! », « Non à la mini forêt gadget et aux graminées allergisantes », « éviter les arbres à feuilles caduques, tel platane, à cause de leur pollinisation au printemps (maladies respiratoires et infections ophtalmiques) et pollution dans l'air et au sol en Automne et hiver », « Pour que le lieu soit beau à toutes les saisons, ne pas hésiter à planter des arbres exotiques que le micro-climat de Paris permet d'acclimater. Des plantes persistantes comme eucalyptus, magnolia, mimosas, Agrumes...voire quelques palmiers (phoenix, butias..) Un peu de couleurs dans les saisons maussades ne fait pas de mal ».

Le calcul des surfaces végétalisées supplémentaires annoncées par le porteur du projet (+ 40 %) est contesté par des contributeurs (« En réalité, il ne s'agit que de 1,7 ha, probablement 0,5 ha en réalité, et on ne tient pas compte des nombreux espaces en moins, inaccessibles aux Parisiens. Le chiffre qui s'impose est celui de - 35% »).

Et encore : « L'amphithéâtre de verdure est une excellente idée », « L'extension vers la place du Trocadéro est le grand point fort. J'applaudis le théâtre de verdure »

L'analyse de la Ville est la suivante : « Le patrimoine végétal du site se trouve en grande souffrance. On assiste à une perte de vigueur notable des arbres d'alignement et une faible croissance annuelle de ceux-ci. Le sol se tasse, la perméabilité des sols baissent, l'eau stagne et le développement des racines des arbres en surface devient très difficile. Le revêtement actuel du sol (du stabilisé) n'est donc pas adapté au piétinement intensif de 20 millions de visiteurs par an. Les chemins et allées, les pelouses, ont subi également une dégradation importante : bordures détériorées, pelouses fatiguées où l'herbe ne repousse plus, etc.

« Les pelouses seront donc transformées en pelouses renforcées (qui ne sont pas des espaces artificiels) conçues pour améliorer leur résistance dans le temps à la pression d'usage observée. Elles

resteront des espaces naturels, perméables et végétalisés. Elles sont légèrement surélevées de 30cm et entourées de bordures de pierre, pour offrir des assises et mieux gérer les flux. Enfin, elles resteront accessibles par des jeux de pentes.

« Le projet vise également à offrir de meilleures conditions au développement des arbres. Les allées du Champ de Mars, mieux dimensionnées suite au projet pour accueillir les flux, permettront de les diriger au loin des alignements d'arbres. Un revêtement adapté est proposé, en béton micro-désactivé, qui a un aspect conforme au sable stabilisé existant tout en permettant une meilleure résistance. Un exemple de cela est visible dans les allées latérales de la tour Eiffel. Les pieds d'arbres, eux, resteront en sable perméable ce qui améliorera l'apport en eaux aux racines ».

De nombreux griefs aux principes de l'aménagement portent sur les coupures urbaines que constitueraient les fermetures à la circulation automobile du pont d'Iéna (entre la rive droite et la rive gauche de la Seine) et de l'avenue Joseph Bouvard (entre les 7^e et 15^e arrondissements). Ces critiques sont formulées avec insistance, à la fois par des riverains, des associations et les trois mairies d'arrondissement : « Ce projet... aboutirait à une *insularisation* des arrondissements concernés », « Ces coupures artificielles introduites dans le projet auront des effets négatifs sur le développement social et économique de ces quartiers ». D'autres pointent les difficultés de circulation accrues entre l'ouest et l'est de la capitale, affectant l'accessibilité au centre de Paris : « Cette architecture bloque tout. Sous prétexte de paysager, on enferme et on empêche de circuler...C'est un projet d'exclusion et non d'inclusion », « Non à la création d'un ghetto enfermant dans un carcan le village de Passy », « Les projets de la ville de Paris sont très discriminants pour une grande partie de la population ».

De nombreux contributeurs y voient en effet un risque de ségrégation, voire d'accroissement des inégalités, un frein supplémentaire pour les familles à habiter Paris.

« Concernant la fermeture de l'avenue Joseph Bouvard, celle-ci permet de rétablir une continuité piétonne pour l'ensemble du Champ de Mars, et de libérer cet espace de la présence importante de véhicules en stationnement » souligne le maître d'ouvrage « Les lignes de bus empruntant cet axe sont détournées, mais les liens inter-quartiers qu'elles assurent sont maintenues : la ligne 42 par exemple empruntera l'avenue de Suffren et le quai Branly (itinéraire sur voie dédiée) avant de reprendre son itinéraire actuel.

« Sur le pont d'Iéna, la circulation est repensée pour aménager un large espace à destination des piétons. À l'image de la place de Varsovie, la circulation sera limitée aux transports en commun, aux vélos (dans le couloir de bus) et aux véhicules de secours (dont ambulances, pompiers et véhicules de police) qui profiteront ainsi d'un passage libéré de la circulation ».

Environnement, eau, air santé et biodiversité

Présenté par la maître d'ouvrage comme un projet contribuant à améliorer l'environnement, le projet fait l'objet de nombreuses critiques sur ce même terrain.

Comme évoqué plus haut, beaucoup de participants parlent d'un projet « mensonger », « faussement vert » (« c'est du *greenwashing* ! »), et mettent en avant notamment la « bétonisation » des espaces et l'abattage d'arbres envisagé (« Je regrette ... l'abattage de 60 arbres à l'heure du changement climatique »).

Cette critique se concentre notamment sur les espaces verts : « Je trouve que le projet n'est pas assez ambitieux en termes de nombre d'arbres plantés ... Il nous faut dans Paris des puits de verdure pour permettre de respirer », « Cette zone doit accueillir beaucoup, beaucoup plus d'arbres et de plantes »,

ou encore « S'il vous plaît, mettez de vrais arbres et de vraies fleurs ». Plusieurs points d'attention sont exprimés concernant les modalités de la végétalisation : « Attention à veiller à la diversification des essences d'arbres afin de s'assurer des longévités différentes et une moindre sensibilité aux nuisibles ». Dans le même sens, le choix des végétaux sera déterminant pour la biodiversité et les animaux en particulier : « Toutes les strates végétales doivent être présentes : herbes hautes, buissons, arbustes, arbres fruitiers » recommande l'association PAZ, qui regrette que la question des animaux soit absente du projet.

Beaucoup de participants redoutent une augmentation des effets d'ilots de chaleur liés à une trop grande artificialisation des sols et à la disparition de bassins : « L'effet d'îlot de chaleur est certain ». « Je regrette le manque de place pour l'eau (fontaines, bassins...) dans ce projet. Pourtant avec le réchauffement climatique, les espaces pour se rafraîchir s'imposent dans tous les projets d'aménagements sérieux », « Éventuellement ajouter des pièces d'eau, afin d'atténuer la sensation de chaleur dans ces grands espaces en été ».

La Ville rappelle que « l'étude d'impact du projet intègre une étude sur la faune et la flore afin que la biodiversité soit prise en compte dans la conception du projet. Le projet respecte également le plan Biodiversité mis en place par la ville de Paris ».

L'artificialisation des sols est également discutée : « Trop de béton, d'étendues de ciment, qui comme sur les places République ou Bastille ne sont pas véritablement *bénéficiales* aux habitants, si ce n'est pour les trottinettes, les skateboards ou les manifestations », « La construction de bordures bétonnées et l'artificialisation des sols d'allées sont très dommageables », « Le béton n'est pas écologique : sa fabrication consomme énormément d'eau et est fortement émetteur de CO₂, et il dégage des poussières dangereuses », « La bétonisation des allées du Champ de Mars est ubuesque », « Encore un projet qui retire de la verdure au bénéfice du béton ».

Un riverain souhaite cependant voir « bétonner en partie {les allées cavalières} pour marcher de manière plus facilement et sur un espace propre ».

« Le choix de ce matériau a été fait principalement pour une raison patrimoniale et paysagère » justifie le maître d'ouvrage ; « le béton se rapproche du sable stabilisé par son aspect tout en étant plus résistant et donc mieux adapté aux usages. Il appartient donc au vocabulaire des parcs et jardins traditionnels du site Tour Eiffel (aménagement type des jardins XIXème avec sable stabilisé). Plus localement, cela correspond à la vision du Palais Chaillot « dans un jardin », c'est pour la même raison que nous le mettons en œuvre côté place du Trocadéro. Enfin, c'est un élément de cohérence et d'unification de l'ensemble du site Tour Eiffel réaménagé : il est mis en œuvre sur le quai Branly, les allées de la Tour Eiffel, les abords de la place Varsovie, le Parvis du Trocadéro ».

D'autres considèrent au contraire que « le projet paysager est en totale contradiction avec la volonté architecturale du Palais qui privilégie un site minéral ».

Un certain nombre de contributions pointent une **étude insuffisante des impacts négatifs du projet**.

« La gestion des eaux pluviales n'est pas prévue au projet », note un participant, se référant à plusieurs reprises aux demandes de compléments d'étude formulée par l'Autorité Environnementale. Le public dénonce également les effets négatifs du projet en termes de pollution sonore (liée au report de circulation et à l'activité événementielle), de pollution de l'air (résultant d'embouteillages accrus), pointant là encore des informations données jugées insuffisantes : « Ce projet manque de détails sur les nuisances sonores qui auront lieu avec l'utilisation du site », « Voici un projet qui aura pour effet pervers ... d'augmenter la pollution en reportant le trafic vers d'autres axes déjà congestionnés », « D'où viendront les centaines de mètres cubes de terre qui seront nécessaires au projet ? ». « J'aimerais savoir si les pollutions aux particules fines liées à la fois au chantier mais également aux problèmes de

circulation qui vont l'entourer ont été évaluées ? Et notamment sur les établissements et équipements scolaires situés autour ? » interroge un habitant.

« Nous vous confirmons qu'une étude dite "Air-Santé" a bien été menée pour saisir l'impact du projet sur différents polluants, que ce soit en phase chantier ou après la livraison du projet. En particulier, cette étude tient compte des populations sensibles et des équipements liés ».

Les aménagements proposés pour le pont d'Iéna et la place du Trocadéro suscitent plus particulièrement ces critiques. Est également souvent pointée la question des conséquences des déposes-minutes des cars de tourisme, notamment avenue Paul Doumer : « Cette zone aura donc vocation à accueillir le stationnement de dizaines de cars tout au long de la journée, semaine et week-end, générant une pollution diesel et surtout sonore très importante, en plus du report de la circulation des quais ! ». Par ailleurs, les nuisances créées par le chantier sont pointées par certains contributeurs : « Je demande expressément à la mairie que soient expertisés en avance, et pas pendant le chantier, les pollutions qui toucheront les écoles alentour pendant la rénovation du Champ de Mars »

Dans ses réponses, la ville de Paris rappelle les données qui résultent de l'étude d'impact concernant la qualité de l'air et le bruit. S'agissant du bruit, il est anticipé une « amélioration globale de l'environnement sonore sur la majeure partie du périmètre concerné ». L'étude identifie quelques axes sujets à une augmentation des niveaux sonores et précise cependant que « les ambiances sonores restent modérées sur tous ces axes ». S'agissant de la qualité de l'air, l'étude indique un « impact positif sur un large zone (quais de Seine, Champ de Mars, Tour Eiffel, pont d'Iéna, jardins du Trocadéro) ».

Sur la végétalisation, la ville de Paris confirme qu'elle constitue l'un des axes forts du projet (+17 000 m² d'espaces végétalisés dont 16 000 m² de pleine-terre, 222 arbres plantés soit un bilan positif de 180 arbres) et qu'elle répond à plusieurs objectifs : amélioration du paysage existant, performance environnementale du projet, biodiversité, lutte contre les îlots de chaleur, amélioration de la perméabilité des sols. Elle indique par ailleurs que le projet ne prévoit pas la suppression de la fontaine située Place Rueff.

S'agissant des nuisances liées aux activités événementielles, la ville de Paris indique que l'un des objectifs du projet est de les minimiser, en particulier en évitant d'avoir des événements sur les espaces verts. Ainsi, la Place de Varsovie, tout comme la place J. Rueff, qui sont des espaces minéraux, seront équipés d'installations spécifiques (comme création de branchements EDF en remplacement des groupes électrogènes, création de points d'eau et d'évacuation) permettant de limiter les nuisances.

« Je m'étonne qu'il ne soit jamais question de biodiversité, de désimperméabilisation des sols, de lutte contre les sécheresses et canicules, de plantation d'arbres » d'offusque un participant.

« Nous vous confirmons que la biodiversité, la désimperméabilisation des sols, la lutte contre les effets des canicules (et le phénomène d'îlot de chaleur urbain) et la plantation d'arbres comptent parmi les préoccupations majeures du projet » répond la Ville.

« Ce projet me plaît vraiment et va dans le sens d'une amélioration de la qualité de l'air que nous respirons ! » se félicite un contributeur.

Quelques habitants demandent si les chiens seront admis sur le site : « Par ailleurs, les chiens en liberté sans laisse sont tout de même un danger, malgré mon amour pour les toutous. Les enfants peuvent être effrayés, certaines personnes en ont peur, et même certains chiens ne sont pas dressés pour un rappel convenable. Un "parc à chien" fermé pourrait être une solution et tout aussi agréable

pour tout le monde », « J'espère que les chiens auront toujours accès au jardin {du Champ de Mars}, au moins en partie ».

« Le projet ne prévoit pas une remise en question des règles d'usage concernant la promenade des chiens » répond la Ville.

Esthétique et patrimoine

De nombreux contributeurs expriment leur ressenti, souvent avec une grande subjectivité, par rapport à la **qualité formelle et artistique du projet**, dans son ensemble comme dans ses aspects les plus précis, s'intéressant autant à la conservation du patrimoine et à sa relation au site classé qu'à la nouvelle approche urbanistique, architecturale et paysagère : « Il faut bien avouer que ce qui est prévu est laid », « Le projet tend à défigurer les lieux », « Que font les experts en patrimoine pour préserver les perspectives et jardins imaginés sur le Champ de Mars ? Ne sont-ils pas protégés ? Doit-on détruire notre patrimoine historique comme nous détruisons les fontaines, les bancs et les lampadaires iconiques de Paris ? ». Un participant suggère de faire « quelque chose de plus charmant et inspiré de l'ancien (sans renoncer à un peu de modernité).

« Pour résumer, un projet de mauvais goût... », « L'esthétique du projet ne convainc absolument pas », « Tout est moche et cheap », « Faites quelque chose de beau et magique, soyez créatif, poétique », « Je souhaite que le Champ de Mars conserve son design actuel », « Le Champ de Mars va être bétonné et enlaidi par des aménagements contemporains et horribles, sous prétexte de végétalisation », « Ce projet, d'un point de vue esthétique, est affreux », « Je m'inquiète du sort du mobilier classique », « Le mobilier proposé est juste hideux », « Dans ce périmètre historique marqué par la fin du XIX^{ème} siècle (Eiffel, Haussmann), le projet ne prévoit que des aménagements de type aire d'autoroute, banals, que les visiteurs peuvent voir partout dans le monde, sans harmonie avec le reste ».

La Ville précise que « Le projet paysager du Champ de Mars est basé sur le Plan Guide, développé par la Ville avec les services de l'État, lui-même basé sur la référence de l'aménagement de Forestier (1906) »

L'association Sites et Monuments se réfère notamment à l'avis de la Commission départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (pièce du dossier de PPVE) pour étayer son propos, relevant « une végétalisation faite au détriment des pavillons du palais de Chaillot... la création d'assises en pierre perturbant la grande perspective axiale... la végétalisation particulièrement inopportune du pont d'Iéna par des bacs jardinières dissymétriques... la présence d'un mobilier urbain trop massif et d'une couleur inadéquate... des constructions semi enterrées à l'esthétique discutable... ».

Certains contributeurs critiquent le **mobilier urbain et la signalétique** : « Pourquoi le mobilier que vous choisissez est-il si laid, sans âme, commun et surtout impersonnel ? Ce mobilier contemporain pourrait être installé dans n'importe quel pays du monde, il n'a rien du style parisien. Pourquoi ne pas chercher à revisiter le style parisien des kiosques et des bancs qui sont si chers aux Parisiens et aux touristes ? ». Les associations pointent l'incompatibilité de l'installation de bacs de végétation et de bancs sur le Pont d'Iéna, « tirés d'un catalogue de mobilier urbain », avec la statuaire d'encadrement de l'ouvrage « d'inspiration clairement historique ». La mairie du 16^e arrondissement estime aussi que « au plan esthétique, c'est un projet très contestable qui porte atteinte au caractère des lieux et à l'écriture architecturale de Palis de Chaillot et de la place du Trocadéro ».

Le maître d'ouvrage précise que « concernant le mobilier urbain, l'ensemble des choix a été travaillé avec les Architectes des Bâtiments de France (ABF), et a été effectué dans une recherche de cohérence globale du site. Ils impliquent la rénovation des bancs existants, et l'implantation de nouveaux bancs répondant à des modèles classiques parisiens. L'ensemble des panneaux historiques sont conservés dans le projet. Seuls seront supprimés, déplacés ou remplacés les panneaux plus contemporains, rajoutés successivement et sans cohérence dans les décennies récentes. Un travail particulier de design a par ailleurs été effectué pour permettre d'unifier et d'affirmer l'identité visuelle du site ».

Plusieurs participants mettent en avant « **l'esprit des lieux** » et le charme typique parisien qui devraient prévaloir dans la conception de l'aménagement. « Le charme de Paris et son attractivité son dus à sa différence, son originalité et sa spécificité ; lisser toutes ces différences au profit d'une architecture banale et moderne que l'on retrouve dans tous les pays du monde ne promeut pas l'attractivité de notre capitale. La rupture esthétique face à l'École Militaire en face, signature de l'excellence de l'architecture française et parisienne serait tellement dommageable », « Que l'esprit des lieux soit préservé, avec des aménagements qui se fondent dans le décor et reprennent les codes de l'époque fin 19^e ». Certains vont plus loin et dénoncent « la destruction de l'âme et de l'esprit d'une ville unique mêlant intimement et subtilement depuis toujours la beauté de ses monuments bâtiments, voies et espaces, au prosaïsme du quotidien des Parisiens », et d'autres « Les touristes viennent dans le but de découvrir l'originalité, le cachet d'origine, la marque du temps ».

« Ce projet est une aberration architecturale... qui dénature le symbole de l'Exposition Universelle célébrant le centenaire de la Révolution française, connu internationalement. Soyons respectueux de notre passé quand il est prestigieux » déclare un autre participant.

Équipements, aménités, mobilier urbain et jeux

La nécessité de renforcer, de remplacer ou de modifier les équipements et aménités su site fait débat, de même que la nature des installations projetées, dont les choix esthétiques sont diversement appréciés.

« Pensez-vous raisonnable de mettre des bagageries sur un site classé ? » s'interroge un contributeur. « *L'un des objectifs principaux du projet est bien de faire coexister le plus harmonieusement possible des usages très différents, tout en confirmant le caractère exceptionnel et patrimonial d'un des sites les plus visités de Paris. A ce titre, les bagageries ont pour objectif de minimiser les files d'attente dans les allées latérales du Champ de Mars, améliorant le confort d'usage de tous, Parisiens comme riverains. Une partie du bâtiment de ces bagageries est également destiné à accueillir des toilettes publiques.*

« *Ces constructions prévues dans les jardins viennent en remplacement de surfaces déjà existantes sur le site : le bilan des mètres carrés implantés en site classé est donc neutre. En outre, l'architecture de ces bagageries est pensée pour s'intégrer au mieux et le plus discrètement possible dans le paysage, au profit de la mise en valeur du patrimoine existant ».*

« Il faut **mettre beaucoup de bancs**, de chaises au Champ de Mars, pensez aux personnes fragiles et âgées », « Il est important d'implanter le maximum d'arbres et d'espaces verts pour rendre à Paris un air plus respirable ». Le public insiste sur le confort du mobilier urbain : « La présence de bancs en quantité importante sera nécessaire car c'est une zone où promeneurs et visiteurs passent souvent un temps long, avec des bancs à dossier qui conviennent à toutes les catégories de public », « Des espaces verts des arbres et des bancs pour que les gens puissent lire, discuter, se reposer ».

Le maître d'ouvrage indique que « dans le cadre du projet, 75 bancs à l'échelle du périmètre d'intervention sont ajoutés. Les bancs existants seront conservés, dont 58 seront rénovés. Les

margelles autour des pelouses pourront également servir d'assises » et précise que « des bancs seront ainsi installés en plusieurs points du projet, ainsi que des assises supplémentaires sur la place du Trocadéro (amphithéâtre), sur le Pont d'Iéna (sur le pourtour des jardinières végétalisées), autour de la fontaine de Varsovie, ou encore dans l'enceinte de la Tour Eiffel et dans les jardins du Champ de Mars ».

« **Tripler le nombre de toilettes publiques** dans cette zone est un bon point pour améliorer la salubrité et donner une belle image de la France », « Il faut davantage préserver le patrimoine historique, kiosques, lampadaires, panneaux... ».

Renvoyant aux pièces spécifiques du dossier le maître d'ouvrage indique que « concernant le mobilier urbain, l'ensemble des choix a été travaillé avec les Architectes des Bâtiments de France (ABF) et a été effectué dans une recherche de cohérence globale du site. Ils impliquent la rénovation des bancs existants, et l'implantation de nouveaux bancs répondant à des modèles classiques parisiens. L'ensemble des panneaux historiques sont conservés dans le projet. Seuls seront supprimés, déplacés ou remplacés les panneaux plus contemporains, rajoutés successivement et sans cohérence dans les décennies récentes. Un travail particulier de design a par ailleurs été effectué pour permettre d'unifier et d'affirmer l'identité visuelle du site. Le mobilier d'éclairage historique sera également rénové avec un système moins énergivore en énergie ».

La **place des enfants** est rappelée à l'attention du porteur de projet : « J'espère que les enfants ne seront pas oubliés. J'espère qu'il y aura des espaces de jeux inclusifs, spacieux et propices à l'aventure, la détente et la découverte de l'histoire de la Tour Eiffel » s'interroge une Francilienne ; « Nous habitons de 15^e à Bir Hakeim, dans un petit appartement, nous allons au Champ de Mars pour courir et jouer » s'exclament deux enfants, « On ne trouve pas dans le projet l'état futur des distractions pour les enfants. Manèges, balançoires, théâtre des marionnettes, voiturettes à pédales, promenade sur des ânes, sont évidemment absents des maquettes présentées. Nous espérons que ces animations pour les enfants comme les kiosques qui permettent aux enfants et aux parents de se désaltérer seront pérenniser. Ces constructions du début du XX^e siècle sont la marque de Paris que les touristes viennent chercher » s'inquiète un riverain alors qu'un autre fustige « Les installations commerciales (manèges payants, circuit voitures à pédale, buvettes et cafés) trop nombreuses ». L'accès à la halte-garderie du Champ de Mars devrait être maintenu et facilité.

« Les manèges, aires de jeux et autres activités sont maintenues sur le Champ de Mars et dans les jardins du Trocadéro » rassure le porteur du projet.

Éclairage et lumières

Sur ces sujets, les contributions sont souvent divergentes. Pour certains, il est important de limiter l'éclairage des lieux pour réduire la pollution visuelle et lutter contre le changement climatique : « faire cesser toute pollution urbaine dans le Parc ... et veiller à ce que les éclairages respectent la réglementation afin de limiter la pollution lumineuse au sein de cet espace vert, fragile réserve de la biodiversité en ville ». Pour d'autres le projet « manque d'éclairage, de luminosité ». Les enjeux en termes de sécurité sont tels qu'un éclairage important est recommandé : « Les éclairages nocturnes doivent être plus intenses le soir et la nuit ; aujourd'hui insuffisants, ils créent des espaces d'insécurité ne permettant pas aux Parisiens d'en profiter en fin de journée, particulièrement en hiver ». Ceci vise en particulier l'accès nocturne aux sanitaires : « Compte tenu du contexte sécuritaire actuel et par souci de salubrité des abords des nouvelles toilettes, un éclairage de type P2, également prévu au Plan Climat, semblerait beaucoup plus raisonnable » estime le président administrateur général de l'Aquarium de Paris alors que « l'insécurité des jardins, particulièrement la nuit, prend des proportions

inédites ». Certains considèrent par ailleurs que ce projet doit être l'occasion d'améliorer « la scénographie des éclairages ».

« La rénovation de l'éclairage public fait partie intégrante du projet, à la fois d'un point de vue patrimonial et d'adaptation à la piétonisation du site. Le mobilier patrimonial est maintenu et mis aux normes de lutte contre la pollution lumineuse. Le plan lumière est ainsi intégré à la démarche globale de sécurisation du site tout en participant à la mise en valeur du site » souligne le maître d'ouvrage.

IMPACTS DIRECTS OU INDIRECTS DU PROJET

Circulation et stationnement

Les **impacts de la piétonisation** du site génèrent comme mentionné précédemment de nombreuses inquiétudes. Plusieurs sujets de préoccupation sont majeurs : la modification du rond-point de la place du Trocadéro, la fermeture du pont d'Iéna à la circulation automobile, la suppression du passage routier avenue Joseph Bouvard principalement (« Les restrictions de circulation sont trop importantes ») et leurs conséquences sur les déplacements motorisés, au sein du périmètre de projet et au-delà, notamment dans l'ouest parisien et francilien.

De nombreux riverains craignent un report des circulations (transit plutôt que desserte) et du stationnement (« Le projet va totalement paralyser le quartier », « Ce projet sous-évalué totalement l'impact sur le trafic routier de la fermeture du point d'Iéna », « pas de réelle simulation des reports des flux sur les rues adjacentes, les ponts Bir Hakeim et Alma, pas de solution corrective proposée pour anticiper les problèmes à venir (création de parkings, souterrains) » et leurs conséquence en matière d'embouteillages et de pollution.

La Ville indique que « l'impact du projet sur les déplacements automobiles a été particulièrement étudié », se référant à différentes pièces explicatives du dossier. « Menées à l'échelle macroscopique et microscopique, ces études font état d'un impact nuancé sur la circulation parisienne, entre soulagement de certains axes, et renforcement du trafic sur d'autres. Elles écartent néanmoins les risques de saturation, y compris au niveau du Pont de Bir Hakeim et du Pont de l'Alma. Les modélisations de circulation font pour leur part état de retards localisés aux entrées de carrefour, et une situation du trafic « globalement stable » à l'entrée sud du périmètre ».

Trocadéro

L'aménagement de la place du Trocadéro inquiète nombre d'automobilistes, d'habitants et de riverains (circulation ralentie et risque d'embouteillage, report sur les voies adjacentes - singulièrement sur la rue Franklin -, augmentation des pollutions...) : « il semble que ce projet très joli en apparence ne va faire qu'accroître les bouchons dans le quartier », « Le projet de circulation *en fer cheval* comme il est envisagé est très problématique », « « L'amphithéâtre de verdure de la place du Trocadéro, apparemment essentiel à la perspective du projet, peut être réalisé sans supprimer le rond-point pour la circulation automobile » « Pour les riverains du quartier, cela veut dire agressivité, bruit, difficulté de circulation ». L'association XVIe Demain s'inquiète des remontées de file dans les avenues débouchant sur la place. Plusieurs parents demandent une attention particulière à la sécurité des élèves. L'association des usagers des transports d'Ile-de-France (AUT) suggère « de faire passer les autobus par la zone piétonne entre le parvis de Droits de l'Homme et la partie centrale de la place du Trocadéro ».

« L'abandon du rond-point du Trocadéro permet précisément sur ce site un rééquilibrage de l'espace public entre les différents modes par la création d'un espace public piéton sécurisé et généreux en continuité de l'esplanade des Droits de l'Homme et qui facilitera les traversées d'Est en Ouest ».

Le maître d'ouvrage se réfère notamment à l'étude des impacts sur les déplacements automobiles qui écartent les risques de saturation. « Une attention toute particulière a été portée à la rue Franklin. L'étude de trafic à l'échelle macroscopique observe un report de trafic de 190 véhicules de plus à l'heure de pointe du matin par rapport à la situation de référence. L'étude microscopique a permis d'observer que le trafic restait fluide sur cet axe, à l'heure de pointe du matin comme à l'heure de pointe du soir. La modélisation confirme qu'il n'y a pas de remontée de file de véhicules. « Le grand collège "Saint Louis de Gonzague" situé rue Franklin, accueillant des collégiens, lycéens et étudiants en prépa, est bordé d'un large trottoir protégé par des barrières ainsi que de traversées piétonnes. Nous prenons note de votre souhait de ralentisseurs et d'une signalisation adaptée supplémentaire ».

La Ville précise encore que « la place du Trocadéro comportera 5 voies en tout (2 dans un sens et 3 dans l'autre).

Certains s'inquiètent de la gêne que pourrait représenter le nouveau plan de circulation pour les **véhicules de secours** (ambulances, police, pompiers).

La Mairie confirme « que les véhicules d'urgence (dont ambulances, pompiers et véhicules de police) seront autorisés à franchir le Pont d'Iéna, et profiteront ainsi d'un passage libéré de la circulation. Les itinéraires liés aux véhicules d'urgence ont été examinés sur l'ensemble du Site avec la Préfecture de Police ».

La modification des transports en commun de surface est également questionnée : « Qu'est-il prévu pour les bus RATP ? » ; « Dans un contexte restreignant à ce point les possibilités de déplacement individuel pour la population d'un vaste secteur parisien, rien n'est dit du renforcement indispensable des lignes de bus » relève les associations de riverains. « Je trouve aberrant de supprimer la voie de circulation du milieu du Champs de Mars. Il y a très peu de transports en commun dans cette zone », « Des trajets de bus vont être modifiés (plus de traversée 15^e – 7^e) : ce n'est pas un bon signe pour les Parisiens qui jouent le jeu et ont délaissé leur voiture pour les transports en commun »,

La Ville répond que « les tracés des lignes 22, 28, 32, 63, 72, 80, 92, sont inchangés. Au Trocadéro, les lignes de bus et les arrêts sont maintenus mais légèrement adaptés au nouvel aménagement de la place. Les bus 82 et 30 continuent de traverser le pont d'Iéna. Le projet propose de détourner la ligne 42 et de décaler le terminus des bus 69 et 86, afin de libérer l'avenue Bouvard (place Rueff). Dans ce scénario, il n'y aurait plus de bus traversant le Champ de Mars de part en part. Des voies de bus dédiées sont créées (par ex. pont d'Iéna, quai Branly, avenue de NY) ».

La question du **stationnement des véhicules de tourisme** (voitures, bus, cars...) est fréquemment abordée : « De nombreux touristes se garent aujourd'hui sur le boulevard Delessert ou l'avenue des Nations-Unies. Quelles seront les possibilités de parking public pour ces personnes ? ». L'association Paris en Selle estime également que « les cars de tourisme ne font pas l'objet d'un traitement satisfaisant. Ces cars sont une source de nuisance majeure pour les Parisiens... Pour les cyclistes les cars de tourisme constituent un danger majeur (angles morts, covisibilité, stationnements problématiques), sont anxiogènes, le bruit, la pollution et la chaleur qu'ils dégagent sont des repoussoirs à la pratique du vélo... Cela constitue une lacune du projet ».

« Le boulevard Delessert n'est pas affecté par le projet, en revanche l'avenue des Nations-Unies (côté Ouest) est piétonnisée. Ainsi, il ne sera plus possible d'y stationner » répond le maître d'ouvrage.

« Je suis inquiet... par le flou total sur le dispositif de stationnement des voitures et des cars de tourisme », « Ne peut-on envisager un parking souterrain sous l'avenue Joseph Bouvard ? ».

« Heureusement vous préservez les stationnements de l'avenue Charles Floquet et de ses rues perpendiculaires bien utiles aux riverains du quartier, j'espère que vous n'allez pas autoriser les déposes de cars de tourisme dans cette avenue ni dans l'avenue de Suffren au pied des immeubles. Il y a déjà tant de cars qui stationnent malgré l'interdiction le long du trottoir devant le 39 avenue de Suffren et qui laissent tourner leur moteur à l'arrêt, nous asphyxiant ainsi toute la journée ! » commente un riverain.

Le projet de **dépose minute des autocars de tourisme avenue Paul Doumer** concentre un grand nombre de critiques : bruit, pollution (moteurs tournants), insécurité, saleté, gêne visuelle, difficulté de circulation...

« Concernant le stationnement de cars touristiques, le programme du Site Tour Eiffel prévoyait l'aménagement de plusieurs dizaines de places de stationnement de cars touristiques en particulier au niveau de l'avenue Mandel. Suite à la concertation préalable de 2019, la Ville de Paris a décidé de supprimer ces places de stationnement du programme, et d'aménager quelques aires de dépose-minute à certains points du site afin de lutter contre le stationnement illicite constaté sur l'ensemble du site.

« 35 places de stationnement étaient programmées le long de l'avenue Georges Mandel. Ces places ont été supprimées pour tenir compte des demandes exprimées par les riverains ... En revanche, afin de lutter contre le stationnement illicite, deux places de déposes minutes ont été positionnées en bas de l'avenue Paul Doumer au niveau du cimetière de Passy, au plus loin des habitations. « Par ailleurs, la Ville de Paris s'oriente vers une interdiction des cars de tourisme à motorisation thermique d'ici 2024. En ce sens, les places de dépose-minute proposées en différents emplacements sur l'ensemble du site sont uniquement destinées à accueillir ponctuellement des navettes électriques et non des bus à motorisation diesel. D'autres emplacements sont également prévus pour les lignes de bus touristiques (Opentour, Big bus, etc.) sur des itinéraires prédéfinis dans Paris ».

Stade Émile Anthoine

L'aménagement du **stade Émile Anthoine** est abordé à plusieurs reprises (« Quid du stade Émile Anthoine ? », « Le projet concernant Émile Anthoine n'est pas clair », « J'ai un commentaire à faire sur le projet de modification du site Anthoine. Il y a en ce moment des équipements sportifs très utilisés et rares dans le secteur. Il faut les pérenniser et même les améliorer, créer un espace vert et améliorer l'existant. Ne pas construire dans cette zone déjà trop dense ». Un internaute se désole de « la disparition du stade ». « Il faudrait aussi faire une remise à niveau des "stades" de basketball et de handball, qui sont en mauvaise état et manque d'ailleurs de bancs ou de poubelles, ainsi qu'une remise à niveau des aires de jeux » demande un autre. « Je joue au basket au Champs de Mars et au stade Emile Anthoine et je souhaite pouvoir continuer à le faire » ajoute un contributeur.

« La piscine et le stade Émile Anthoine sont non seulement maintenus dans le projet, mais aussi et surtout pérennisés dans le cadre de la mise en compatibilité du PLU » assure la Ville. « La partie du site utilisée à ce jour par le CIDJ est pour sa part réhabilitée en vue d'accueillir des services d'accueil et d'exploitation du site Tour Eiffel (SETE, DPE, direction des jardins du CDM...), ainsi qu'un futur programme de services de restauration ».

Vélo

L'intégration des déplacements à vélo dans le projet est discutée diversement, soit pour saluer le déploiement des infrastructures dédiées à ce mode de déplacement dans l'aménagement, soit pour émettre des réserves plus générales sur la politique municipale en la matière, soit encore pour suggérer certaines modifications ou alternatives aux solutions proposées. « Il est primordial de profiter de ce projet pour rendre le quartier cyclable. Des pistes cyclables séparées et protégées des véhicules motorisés {et des piétons ajoute un contributeur} doivent permettre à tous ceux qui le souhaitent de se déplacer à vélo en toute sécurité et sérénité. Concevez les pistes afin que votre enfant de 12 ans soit autonome pour y circuler », « Le vélo semble être très secondaire dans ce projet », « Le projet est magnifique, n'en déplaise aux *vroomers* des mairies du 7, du 15 et du 16ème. Il faut bien veiller à créer des aménagements sécurisés cyclables permettant d'y circuler d'est en ouest et du nord au sud par les deux côtés du Trocadéro ++++ et ne pas mélanger les vélos au bus », « J'attends de ce projet un espace plus sûr et moins stressant pour les cyclistes, avec une surface de bitume réduite au profit d'espaces verts et de cheminements mieux adaptés aux piétons et cyclistes », « Ce projet pêche encore sur un point important : l'accès et la circulation à vélo ».

L'association Paris en Selle, tout en soutenant « avec enthousiasme les objectifs présidant au réaménagement du grand site Tour Eiffel ... » relaie dans le détail certains avis ou griefs formulés. L'association a notamment identifié trois points fondamentaux problématiques ou sur lesquels une attention particulière doit être portée : « la continuation du réseau structurant sur les quais de Seine rive droite (entre le pont d'Iéna et le pont de l'Alma) et rive gauche ; l'absence, extrêmement préjudiciable, de continuités cyclables entre le haut et le bas du Trocadéro tant à l'Est qu'à l'Ouest des jardins ; la question de la sécurité et du confort des cyclistes sur le pont d'Iéna (absences de voies séparées entre les bus RATP/véhicules d'urgence et vélos ».

La logique des continuités des voies cyclables et de leur interconnexion est souvent abordée (circulation sur le pont d'Iéna par exemple). Des participants pointent ainsi la dangerosité de certains carrefours et des ruptures d'itinéraire inconfortables : « pour pas interrompre les itinéraires cyclables est-ouest, il faut que des passages vélo soient prévus à la hauteur de la place du Trocadéro et aussi des quais rive droite et gauche. Les rampes d'accès au pont doivent être parcourables à vélo, sans marches, dénivelés inutiles, barrière. Ces rampes doivent être suffisamment larges, et prévoir des sections vélo et piétons séparées, pour ne pas créer des conflits... Il est impensable que les cyclistes soient contraints de partager la voie avec les bus », « Le projet ne contient pas de piste cyclable qui permet de relier le 15e et le 16e sur une voie complètement protégée. Les cyclistes doivent soit rouler sur le couloir bus ce qui le met en danger ou gêner les piétons (ce qui les met en danger) ».

« Est-il possible d'implanter plus d'arceaux vélos partout autour de la Tour Eiffel et Trocadéro ? L'offre actuelle n'est pas suffisante » demande un internaute « Pensons vélos et pensons piétons pour la réalisation de ce projet ».

« Les déplacements à vélo, pour leur part, font partie intégrante du projet. Une piste cyclable bilatérale sécurisée est bien créée sur la Place du Trocadéro, dans le respect des contraintes physiques du site. En parallèle, un itinéraire alternatif est proposé par l'avenue des Nations Unies. Plus généralement, les pistes cyclables sont généralisées en couture au REVe, au Plan Vélo de la Ville de Paris et aux pistes cyclables, de même que les arceaux de stationnement. 5 stations Vélib sont également projetées dans le périmètre » et de préciser : « Le projet augmente considérablement la quantité d'arceaux vélos sur le site : +570 en tout, dont +152 au seul niveau du Trocadéro »

Certains estiment que la largeur des pistes cyclable est excessive et provoque par effet induit des embouteillages. Aux défauts présumés de ces aménagements s'ajoute le comportement des cyclistes qui ne respectent pas les feux rouges, comportement cause d'insécurité « À grande échelle la sécurité des piétons {risque de ne plus être garantie} mais plutôt vraiment menacée par cet effet démultiplié », « Il faut des contrôles pour que les vélos et trottinettes ne roulent pas sur le trottoirs ».

Sports de glisse

La vocation naturelle du site (« Lieu historique de la glisse à Paris ») pour les **sports de glisse** est rappelée par plusieurs internautes et particulièrement développée par la Fédération Française de Roller et de Skateboard, rappelant que « Le Trocadéro est un lieu de pratique sportive... Un des rares lieux de la capitale où la pratique du roller et du skateboard est autorisé (arrêt de 1978) ». Selon ces praticiens « la texture du béton désactivé est incompatible avec la pratique des sports à roulettes ». « Le Trocadéro est un lieu mythique de roller et skateboard depuis 50 ans. Il accueille des compétitions et événements. Ce lieu brasse des gens du monde entier pour y vivre leur passion au pied de la tour Eiffel ». Les contributeurs mettent également en avant le caractère d'animation touristique des sports de glisse, la mise en cohérence du projet avec les JO 2024.

La Ville justifie le choix de recourir à un béton le long de la fontaine Varsovie « principalement pour une raison patrimoniale et paysagère : il se rapproche du sable stabilisé par son aspect tout en étant plus résistant et donc mieux adapté aux usages. Il appartient donc au vocabulaire des parcs et jardins traditionnels du site Tour Eiffel (aménagement type des jardins XIXème avec sable stabilisé). Plus localement, cela correspond à la vision du Palais Chaillot « dans un jardin », c'est pour la même raison que nous souhaitons le mettre en œuvre autour de la Fontaine du Trocadéro. Enfin, c'est un élément de cohérence et d'unification de l'ensemble du site Tour Eiffel réaménagé ».

« Le béton choisi est un béton micro-désactivé avec une granulométrie bien plus faible que le béton désactivé classique. Jugé plus noble que l'asphalte, son aspect appartient au vocabulaire des parcs et jardins traditionnels du site Tour Eiffel (aménagement type des jardins XIXème avec sable stabilisé). Vous pouvez d'ailleurs observer ce béton déjà mis en œuvre sur le Champ de Mars, dans les allées latérales de la Tour Eiffel sans effet visuel notable en comparaison du sable stabilisé ».

La ville prend note de suggestions concernant la granulométrie du revêtement de sol (plus lisse) ou la couleur de l'asphalte (plus claire).

Accessibilité

Plusieurs questions portent sur l'**accessibilité du site aux personnes à mobilité réduite**. « J'espère que tous les promeneurs pourront profiter pleinement du site, je pense en particulier aux personnes à mobilité réduite, aux malvoyants, aux malentendants, aux personnes âgées ou encore aux parents promenant leurs enfants en poussette » s'inquiète un Francilien. « Il est indispensable que le projet prévoie la mise en place d'équipements dédiés, comme des ascenseurs des plans inclinés praticables, des bandes d'éveil, un dispositif de guidage interactif, une signalétique d'information complète », « Étant une personne âgée handicapée, je ne pourrai plus me rendre au Champ de Mars » se désole une riveraine.

« L'accessibilité universelle est une attention constante du projet » répond le maître d'ouvrage, faisant référence à la notice d'accessibilité présentée dans le dossier de PPVE. « En particulier, le projet intègre bien des dispositifs de guidage, d'éveil, de signalétique. Le projet prévoit bien la mise en accessibilité des accès des piliers de la Tour Eiffel. En raison des difficultés d'intégration au patrimoine du site, le

projet ne compte en revanche pas d'ascenseur. « La création d'espaces piétons protégés de la voiture et des cycles, de places de stationnement PMR, ainsi que de nombreux points d'assises contribue par ailleurs à l'accessibilité du site ».

« Je voulais demander que l'accès des personnes handicapées soit vraiment pris en compte dans ce projet ». Cette « maman d'un ado en fauteuil » souhaite que le réaménagement du site soit l'occasion d'améliorer les espaces alentours « dans la foulée de ce projet Trocadéro/Tour Eiffel, afin qu'on ne perde pas de vue notre qualité de vie réelle au quotidien, notre santé et notre sécurité sur les trottoirs » Ceci concerne également l'intégration des dénivelés dans la conception du projet. « Nous ne pouvons pas "monter" sur la colline de Passy : pas d'ascenseur, ni dans les escaliers pourtant en réfection de l'avenue Proust, pas d'ascenseur pour la station Passy ou le pont Bir Hakeim, et trottoirs impraticables des 2 côtés pour monter de façon sécurisée sur le pont ».

La Ville apporte les précisions suivantes : « La colline de Chaillot présente un défi de connectivité dans la chaîne de déplacements pour les personnes à mobilité réduite. En effet, les accès au Parvis des Droits de l'Homme et à la Fontaine présentent des rampes importantes. La proposition de l'esquisse au concours, qui prévoyait d'installer des ascenseurs devant le Palais de Chaillot, ne pourra pas être retenue en raison de la complexité de l'installation des ascenseurs devant les façades historiques du Palais de Chaillot et pour des raisons de coût.

« Les solutions d'accompagnement des parcours PMR prendront en compte les particularités du site et ses contraintes, tant topographiques qu'historiques et d'interaction avec les autres usagers. Le projet privilégie les parcours directs, reliant les différents points d'intérêt au long d'un parcours balisé et sécurisé. Si les itinéraires les plus directs ne sont pas praticables, des routes alternatives sont proposées avec des accompagnements visuels et sonores afin de les rendre lisibles. De même, quand cela sera possible, les pentes seront adoucies pour plus de confort et du mobilier urbain de balisage ou de signalisation à l'attention du piéton seront intégrés à la promenade ».

La Ville précise encore que les pelouses techniques du Champ de Mars « resteront accessibles par des jeux de pentes ».

« Bravo pour ce projet et plus particulièrement l'accessibilité pour tous (fauteuils roulants) » se félicite par ailleurs un Parisien.

Activités économiques

Les impacts du projet, certains pour les uns, hypothétiques pour les autres, sur l'activité économique sont régulièrement abordés, notamment du fait du développement de l'activité touristique : crainte de la fermeture ou de la disqualification des commerces de proximité, difficulté accrue de circulation et de livraison, moindre disponibilité des artisans, concurrence des vendeurs à la sauvette : « Nombre de commerces vont fermer, des habitants vont partir, les entreprises elles aussi vont déménager à cause de toutes ces nuisances ». La baisse de qualité de l'offre commerciale (« des activités bas de gamme ») ou l'extension excessive des concessions sur le site sont aussi des craintes exprimées

« Une nouvelle offre de kiosques de restauration et de boutiques est prévue sur le site (17 kiosques au lieu des 27 kiosques actuels), avec une architecture intégrée et une offre culinaire soignée, mettant en avant le savoir-faire parisien et français, les circuits courts et l'économie sociale et solidaire. Les deux pavillons situés à proximité de l'enceinte de la Tour Eiffel accueilleront une bagagerie, des sanitaires publics et une buvette-restaurant ».

MODALITES DE GOUVERNANCE ET D'EXPLOITATION DU SITE

Évènementiel

De nombreuses questions, interrogations, prises de position concernent la **vocation évènementielle du site** et les conditions d'organisation des manifestations (« Il faut rendre au Champ de Mars sa vocation d'être un jardin d'agrément, de promenade et non pas une scène permanente qui détruit l'environnement de ce lieu historique », « L'addition d'une nouvelle vocation au lieu, à savoir accueillir de l'évènementiel, et l'installation de toute une logistique pour ce faire, risque d'entraîner une confiscation des jardins au profit d'intérêts privés », « Le quartier va-t-il devenir un lieu de spectacle ? »). Quelques contributeurs dénoncent le projet d'un « Disneyland à la parisienne », un « Luna Park à touristes », une « vogue populaire », « une salle de spectacle à ciel ouvert », l'alibi de la culture pour produire « des évènements à but commerciaux ».

La présence du Grand Palais éphémère, l'installation régulière d'infrastructures lourdes, la privatisation des espaces publics, l'aménagement de « fan zones » sont ainsi contestées parce que mal supportées, avec leurs impacts négatifs durables sur les sols, la végétation, le mobilier urbain, la propreté et la sécurité des lieux...

La fréquence et l'amplitude des évènements (périodes de montage et de démontage, interdictions de circulation...) sont particulièrement visées. Ces observations se focalisent notamment sur la place du Trocadéro, la place de Varsovie et le plateau Joffre.

Passy-Seine, l'association des résidents de Passy en bord de Seine, porte particulièrement ces revendications à partir d'un comptage qui illustre l'accroissement régulier des manifestations sportives, culturelles, politiques, ... sur la place du Trocadéro et les fontaines de Varsovie au cours de dernières années.

En réponse la ville de Paris rappelle que « la réinterrogation de la stratégie évènementielle a guidé la conception du projet » ; « La programmation d'événements nationaux et internationaux sur le Site Tour Eiffel s'inscrit dans une histoire du site marquée par l'occupation des grands événements (Fête de la Fédération, Expositions Universelles, etc.).

L'un des objectifs du projet est de mieux les organiser, d'en minimiser les nuisances, en particulier en évitant d'avoir des événements sur les espaces verts. Ainsi, la Place de Varsovie, tout comme la place J. Rueff, qui sont des espaces minéraux capables, seront équipés d'installations spécifiques (comme création de branchements EDF en remplacement des groupes électrogènes, création de points d'eau et d'évacuation) permettant de limiter les nuisances et les atteintes aux espaces verts en cas d'événements ».

Quelques événements occasionnels restent toutefois tolérés (« Le programme évènementiel doit être fortement revu à la baisse ») comme le feu d'artifice du 14 juillet. L'association de riverains Passy-Seine propose que les événements sur les Fontaines de Varsovie soient limités à 5 jours par an.

Concernant la demande de limiter le nombre de journées annuelles d'événements et les nuisances (en particulier acoustiques) qui en découlent, la Ville de Paris « prend en compte {les} alertes afin d'en tirer des enseignements dans le cadre de la PPVE ».

« Nous n'en pouvons plus du bruit et de l'incessante fréquentation {de la place du Trocadéro} »

Le porteur de projet indique que « à l'issue des premières concertations de 2019, la Ville de Paris s'est engagée à ne pas prévoir de programmation événementielle sur cet « amphithéâtre vert » qui doit être dédié à la contemplation du Site et sa mise en valeur paysagère ». La Mairie précise en outre qu'il s'agit d'une évolution par rapport à la version initiale du projet proposée par la maîtrise d'œuvre au stade du concours. Ainsi, au même titre que tout autre espace public parisien, seules les manifestations autorisées par la Préfecture pourront y prendre place ».

Propreté, entretien, maintenance

Le public s'inquiète de savoir, notamment au regard de la situation actuelle, si les **conditions d'entretien du site** seront réunies (personnel, budget...) et garanties à l'issue des travaux : « Quelles sont les mesures prévues pour nettoyer ce nouvel espace ? » questionne une participante. « Sans surprise ce projet ne met aucun moyen humain supplémentaire pour garantir la sécurité et l'ordre et l'entretien du site », « La ville de Paris est déjà terriblement sale, est-ce opportun de créer de nouveaux espaces sans prévoir aucune mesure pour les nettoyer ? », « Le Champ de Mars ressemble à un champ de guerre ou une déchetterie. Un lieu - vraie poubelle avec les rats et débris de partout... », « Quel est le nombre de jardiniers qui seront affectés à ce nouvel espace ? », « Rien n'est dit de la maintenance du site. Elle est pourtant essentielle », « La maintenance du site ... fera ou non le succès de l'aménagement ».

La Mairie ne nie pas cette situation : « Il y a manifestement un déficit d'entretien, indépendamment du projet. Aujourd'hui, les espaces publics ne sont plus en accord avec ses usages et son importante fréquentation. Demain, le projet contribuera à mettre davantage en adéquation le site avec ses usages et contribuera à la réduction de ses coûts d'entretien : avec des pelouses renforcées, la protection des pieds d'arbre, etc. ».

Selon la Ville « une amélioration est attendue de la propreté, à travers 30 poubelles anti-nuisibles supplémentaires (portant le total à 147) et 60 sanitaires publics supplémentaires (portant le total à 93) ».

« Concernant le budget d'entretien, celui-ci n'est pas intégré au coût d'aménagement du projet, objet de la présente PPVE. Le projet ambitionne cependant de mettre davantage en adéquation le site avec ses usages, afin de faciliter son entretien et de sorte à optimiser les moyens mis en œuvre par la Ville : les espaces piétons seront adaptés aux flux constatés ce qui limitera les piétinements des espaces végétalisés, un arrosage automatique des plantations (en eau non potable partout où cela est possible) sera installé, des plantations indigènes et plus résistantes aux changements climatiques seront plantées, les pelouses seront renforcées et bordées d'une assise pour limiter leur piétinement, les racines des arbres seront mieux protégées et les arbres plus résistants grâce au redimensionnement des allées piétonnes et à l'installation de lices de protection... ».

Un contributeur fait référence à l'avis de l'Autorité Environnementale qui « a relevé l'absence de plan de gestion du site et s'en est étonné ».

Comme vous l'avez indiqué, la Ville de Paris a précisé des orientations en matière de gestion du site. Les contributions de la PPVE permettent en sus, de nourrir ses orientations. Après l'issue de la PPVE et analyse de l'ensemble des avis, la Ville en tant que maître d'ouvrage pourra adapter le projet sur certains points afin de prendre en compte ces avis, sans remettre en cause l'économie générale du projet Site Tour Eiffel.

« Il aurait été astucieux de profiter de ce projet pour créer une sorte de syndicat de copropriété, une gérance, regroupant la société de la Tour Eiffel, le service des parcs et jardins, la police municipale, la

police nationale et la ville de Paris » souligne un autre participant. « Avec un gérant, nous saurions à qui nous adresser pour connaître le fonctionnement du Champ de Mars ».

Tout en prenant note de cette suggestion la Ville rappelle que « le projet n'avait pas pour objet, en effet, de réinterroger le mode de gestion du site. Divers services œuvrent en effet à l'entretien, à l'exploitation et à la sécurisation du site. La SETE, les services parcs et jardins et la police municipale relèvent de la compétence de la Ville de Paris qui en assure la coordination. La police nationale relève en revanche de la Préfecture de Police. Cette compétence ne peut, en l'état du droit, être déléguée à la Ville de Paris ».

Sécurité

De nombreux contributeurs (particulièrement les femmes, pour elles-mêmes, leurs enfants ou leurs proches) craignent une **dégradation des conditions de sécurité** du site, déjà jugée très problématique (vols à la tire, trafics divers, mineurs isolés agressifs, prostitution...) du fait de l'augmentation de la fréquentation mais aussi de la nouvelle configuration des lieux, par l'abondance de la végétation ou l'absence de circulation automobile par exemple : « Le projet... risque d'aggraver les problèmes de sécurité. Plus l'endroit est passant, plus on s'y sent en sécurité », « Comment le gardiennage / sécurité de nuit de ces espaces ouverts sera-t-il assuré ? », « Comment va être garantie la sécurité des riverains et des touristes ? », « Une piétonne seule ne peut déjà se risquer à traverser le Champ de Mars (*no man's land*) à la nuit tombée », « En tant que femme, traverser la place du Trocadéro est devenu de plus en plus compliqué à cause des risques sécuritaires qui se sont aggravés ces dernières années », « Les zones sans circulation automobile sont une source d'insécurité qui m'empêchera de me déplacer à pied comme je le fais aujourd'hui ».)

« S'agissant d'un lieu très touristique, pas de poste de police ? » Interpelle un Francilien.

Ces préoccupations sont relayées par les trois mairies d'arrondissement qui considèrent que cet enjeu est insuffisamment pris en compte, voire « complètement passé sous silence ».

La Ville rappelle que « le projet Site Tour Eiffel a fait l'objet d'une étude de Sûreté et Sécurité Publique (ESSP) globale à l'ensemble des Permis d'Aménager et des Permis de Construire. La Ville de Paris et la Préfecture de Police portent une attention particulière à ce projet emblématique et de manière plus générale à la sécurité des sites touristiques parisiens. L'ESSP du projet Site Tour Eiffel a pris en compte la nature de l'établissement (symbole national), son implantation, la nécessité d'une cohérence des moyens de sécurisation pour le volume de public attendu. L'étude porte sur l'ensemble des risques liés à la sûreté et la sécurité, à la fois de potentielles actions terroristes mais également des délits de voie publique, des troubles et des incivilités pouvant nuire à la qualité d'accueil.

« Comme précisé dans les dispositions de l'article L. 114-3 du code de l'urbanisme, cette étude est uniquement soumise à la Préfecture de Police et ne peut être publiée pour des raisons de sécurité. Elle a reçu un avis favorable de la Préfecture de Police ».

La Ville rappelle par ailleurs que « les effectifs déployés par la Police Nationale ne dépendent pas du porteur du projet. A ce titre, une interpellation commune à la Ville de Paris et aux Mairies des 7^e, 15^e et 16^e arrondissements sera portée auprès du Préfet de Police de Paris afin de réclamer la mise en place de moyens supplémentaires à la mesure du site, notamment le rétablissement de maraudes ainsi qu'une présence policière effective en soirée et la nuit.

« La Ville de Paris a bien conscience des nuisances liées à la présence de vendeurs à la sauvette et autres activités illégales sur le site, et prend très au sérieux l'enjeu de la sécurisation de ces espaces, en mobilisant pleinement les commissariats locaux, la Préfecture de Police et la Police Municipale nouvellement créée... ». La Mairie précise que la police parisienne « dispose d'une compétence de droit commun équivalente à toute police municipale ».

« Pourquoi pas un poste Sécurité/Gardiennage et un poste Entretien/Propreté sur le site ? (Avec des locaux pour les travailleurs) » suggère une participante. « Si ce projet pouvait être accompagné d'une politique sécuritaire je suis très favorable » conclue une autre contributrice.

Ordonnancement des travaux et organisation des chantiers

Les riverains font part de leur vive **inquiétude au sujet des travaux**, considérant que la ville est déjà très affectée par les chantiers et craignant de devoir vivre pendant de longues années entourés de chantiers : « Les travaux sont trop nombreux, trop longs et mal gérés », « Je ne veux même pas dire si je trouve ce projet bon ou mauvais mais, par contre, je suis certaine d'une chose : les Parisiens en ont marre des travaux », « Plutôt que d'envisager d'énormes chantiers qui vont durer des années (jusqu'en 2026 sans compter d'éventuels retards) ... il nous semblerait plus sage, de juste entretenir le Champ de Mars et ses abords comme ils le méritent », « Les travaux se sont succédés dans notre quartier ces dernières années, et se poursuivent encore, (aménagements du Bd de Grenelle, pistes cyclables, réseau du chauffage urbain, réseau eau réfrigérée, réfection de la ligne 6 du Métro, ...) détériorant l'environnement du quartier et entraînant des nuisances pour les habitants. Quelles mesures mettrez-vous en œuvre pour que ce projet n'occasionne pas de nouvelles nuisances durant sa réalisation ? »

En réponse à ces préoccupations le maître d'ouvrage indique que « le phasage et l'organisation des travaux sont réfléchis de sorte à limiter au maximum les nuisances pour les riverains, en veillant au maintien des accès et des fonctionnalités des quartiers. Une charte de chantier prescrira aux entreprises l'ensemble des contraintes auxquelles elles devront se soumettre, pour limiter les nuisances des riverains. Une communication de chantier sera également conduite afin d'informer au fil de l'eau les riverains sur les phases de chantier ».

« Le calendrier présenté ne détaille pas les travaux prévus avant, et après les JO ce qui se justifie pourtant, au regard de l'ampleur de l'évènement (et du programme de travaux) » signale un internaute.

« Nous vous confirmons que le projet s'articule avec celui des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de 2024 » répond la Ville. « Plus particulièrement, depuis la phase concours, un travail précis sur le phasage des chantiers permet de déterminer les travaux pouvant être livrés avant et après la tenue de l'évènement : l'ensemble des travaux engagés devra être finalisé pour les Jeux, avec un repli des bungalows de chantier pour laisser la place aux travaux d'installations provisoires des Jeux, programmés début 2024. Les études sont donc menées en dialogue avec Paris2024. Le réaménagement des espaces publics depuis le Trocadéro jusqu'au Champ de Mars ainsi qu'aux différentes portes d'entrée du site, contribueront à l'amélioration des conditions d'accueil et de déroulement des JOP2024. La définition des secteurs d'aménagement permet de prioriser les périmètres selon les interfaces entre le projet Site Tour Eiffel et les JOP, par exemple au niveau du Champ de Mars. Ce travail de phasage se décline à l'intérieur même de chacun de ces secteurs d'intervention.

« Nous soulignons toutefois que les installations relatives aux JOP requièrent un certain niveau de confidentialité, et qu'elles ne relèvent pas du projet Site Tour Eiffel. Certaines informations précises à

leur sujet ne peuvent ainsi être communiquées que par Paris2024, indépendamment de la présente procédure de PPVE ».

Évolution du projet résultant de la PPVE

Dès après la clôture de la PPVE, simultanément à l'élaboration des réponses aux questions déposées sur le registre dématérialisé et conformément à ses engagements, la Ville a identifié différentes pistes de réflexion et d'études sur lesquelles elle se propose de travailler, susceptibles de faire évoluer le projet pour tenir compte des enseignements de la participation du public.

Ces pistes sont décrites dans une note additive, rendue publique par annexion de la présente synthèse (annexe 8), que la Ville a remise aux garants. Les garants ont pris acte de cette contribution.

Avis des garants sur le déroulement de la procédure et l'effectivité de la participation

La PPVE relative au projet de réaménagement du site Tour Eiffel **s'est déroulée dans des conditions particulières** à de nombreux égards (mobilisation exceptionnelle des riverains et très faible participation des autres publics, contestation massive de l'opportunité du projet, violence et virulence de certains propos...) et a pu être confrontée à certaines difficultés matérielles relevées par des contributeurs (fonctionnement lent et irrégulier du registre dématérialisé, information jugée complexe ou difficile d'accès...), conditions susceptibles d'affecter la qualité de la procédure. Toutefois, compte tenu du nombre particulièrement significatif des observations déposées (déduction faite des doubles comptes) lié à un large foisonnement de la communication, de la grande liberté d'expression qui a prévalu, de la densité et de la diversité des points de vue exprimés, pour l'essentiel avec congruence, **les garants considèrent que la participation a été effective et pourra dès lors être utile à la mise au point du projet.**

Les différentes **préoccupations exprimées par le public** relatives au projet et ses impacts directs et indirects (notamment en termes de déplacement, de circulation et de stationnement) et celles relatives à la procédure ont fait d'une façon générale l'objet de **réponses adaptées**. Sur le site de la PPVE, comme lors des réunions publiques, des réponses circonstanciées ont été apportées aux questions posées. Le nombre exceptionnel de contributions a exigé un dispositif d'écoute, d'analyse et de réaction tout autant exceptionnel que le maître d'ouvrage su mettre en place au cours de la procédure pour lui permettre d'apporter des réponses à l'intégralité des questions.

Plusieurs remarques peuvent être faites néanmoins à ce sujet :

Les **préoccupations concernant la gestion du site** du projet (entretien et sécurité notamment), considérées par le maître d'ouvrage comme ne relevant pas directement de l'objet de la procédure, ont été traitées dans l'ensemble de manière moins approfondie, voire renvoyées à d'autres instances.

Le **format des réunions publiques** (en présentiel comme en distanciel) a parfois laissé insuffisamment de temps pour le jeu des questions/réponses et pu créer des frustrations pour une partie du public.

Enfin, comme évoqué précédemment, les très nombreuses contributions exprimées sous la forme d'un vote *pour* ou *contre* le projet pouvaient difficilement trouver leur place dans une procédure qui ne se situait plus sur **le terrain de l'opportunité**. Sur ce point le 1^{er} adjoint à la Maire de Paris a d'ailleurs eu l'occasion de confirmer publiquement à différentes reprises la volonté de la Ville de poursuivre le projet et d'appeler à recentrer la PPVE sur son objet.

Demande de précisions et recommandations

Précisions à apporter par le maître d'ouvrage

Les garants demandent au maître d'ouvrage de justifier et d'explicitier davantage ses **choix en matière de végétalisation du site** et l'évolution de celle-ci dans le temps : parti pris général et bilan net des surfaces plantées, concept d'espaces végétalisés, largeur et traitement des pelouses techniques et choix du rehaussement et des banquettes, justification de l'abattage d'arbres, caractéristiques des arbres et des nouvelles plantations, traitement végétal du pont d'Iéna... Ce sujet pourrait utilement s'élargir à la biodiversité.

Les garants demandent au maître d'ouvrage d'approfondir et de préciser, à partir des études existantes ou de nouvelles investigations, les **impacts du projet en matière de déplacement ainsi que de report des circulations et d'organisation du stationnement** au sein du périmètre de projet et dans les quartiers périphériques de façon à permettre de répondre et d'apporter des explications à chaque question relative à ces sujets. La gestion de la circulation et la sécurité aux abords des écoles rue Franklin et l'organisation du stationnement des cars de tourisme avenue Paul Doumer devront notamment faire l'objet d'une attention particulière, de même que les impacts du projet sur les ponts de Bir-Hakeim et de Grenelle, ainsi que sur leurs accès.

Les garants demandent au maître d'ouvrage de préciser les dispositions qui sont prises et qui seront prises pour la **restauration et la protection du patrimoine historique** (mobilier urbain, fontaines, lampadaires, statues...) dont la publication de l'inventaire serait opportune pour l'information du public.

Les garants demandent au maître d'ouvrage de préciser, en concertation avec les services compétents de la ville de Paris, la **stratégie événementielle** en termes d'aménagements, d'équipements (pérennes ou provisoire) et de programmation, et de décrire les mesures susceptibles de réduire la gêne et les nuisances liées à l'organisation de ces manifestations, y compris pendant la période et à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques.

Les garants recommandent au maître d'ouvrage d'**approfondir** la question du revêtement du sol aux abords de la fontaine de Varsovie en poursuivant notamment les échanges avec les associations représentatives des **sports de glisse**.

Les garants demandent au maître d'ouvrage de **préciser les modalités opérationnelles de réalisation du projet** ; phasage (échéances des Jeux Olympiques et Paralympiques et au-delà) des travaux, organisation des chantiers, intervenants, impacts divers, mesures conservatoires pour limiter les nuisances, aménagements temporaires et définitifs facilitant les déplacements, itinéraires transitoires, installations olympiques...

Les garants demandent au maître d'ouvrage de rechercher avec l'autorité organisatrice des transports d'Ile-de-France, les opérateurs concernés et les associations d'usagers des transports les **solutions les plus adaptées de renforcement (ou de substitution) de la desserte du projet** par les transports publics (accessibilité et traversée), réseau ferré, réseau de surface, voie fluviale...

Sur la base de ces travaux les garants recommandent au maître d'ouvrage de **répondre**, dans la mesure du possible, **aux demandes particulières et d'accuser réception des suggestions et propositions alternatives** formulées par les participants.

Recommandations des garants pour garantir le droit à l'information et à la participation du public pour donner suite à la PPVE

Les garants recommandent au maître d'ouvrage d'informer les participants de la publication de la synthèse des garants, de **rendre compte de la PPVE** et de présenter les principaux enseignements de la procédure et les modifications envisagées pour le projet **au cours d'une réunion publique de restitution** (à organiser par exemple en janvier ou février 2022).

Les garants recommandent au maître d'ouvrage de formuler, sous forme d'une charte négociée rendue publique, les **engagements qu'il prend pour répondre aux préoccupations du public** relatives à la gestion du site, en termes d'événementiel, d'entretien, de sécurisation... et ce tout au long de la réalisation du projet et pendant l'exploitation du site.

Les garants recommandent au maître d'ouvrage la création d'une **instance de gouvernance**, formelle ou informelle, réunissant les différents services de la ville de Paris et l'ensemble des acteurs publics compétents pour la gestion du site. La diffusion d'un « organigramme de projet » pourrait être utile à la compréhension des compétences de chaque acteur et des chaînes de décisions.

Les garants recommandent au maître d'ouvrage d'**installer un comité de suivi du projet** associant les principaux acteurs (élus, associations représentatives des différents usages et usagers du site, acteurs économiques, institutions culturelles et opérateurs touristiques, participants volontaires...) afin de pérenniser une instance de concertation chargée de veiller au respect des engagements et de l'associer au plus près aux modalités de la concertation continue.

Les garants recommandent au maître d'ouvrage d'**associer**, d'une manière à définir, **les participants** qui se sont signalés volontaires pour partager la réflexion sur le projet.

Retour d'expérience pour améliorer les conditions de l'information et de la participation du public

Compte tenu du recours croissant aux plateformes numériques dans les procédures de participation (et singulièrement de la fonction centrale du registre numérique dans les procédures d'enquêtes publiques dématérialisées ou de PPVE sous l'égide de la CNDP) les garants invitent le maître d'ouvrage à réaliser un **retour d'expérience précis sur les fonctionnalités du site internet** afin de définir pour l'avenir le cahier des charges d'un outil attrayant, sûr, ergonomique et robuste, répondant ainsi à la fois aux exigences de sûreté du registre de la participation et aux objectifs d'information et de mobilisation du public, retour d'expérience qu'il serait utile de partager avec la CNDP et les autres maîtres d'ouvrage.

Liste des annexes

- Annexe 1 : Courrier de saisine adressé par la Maire de Paris à la Présidente de la Commission nationale du débat public le 25 septembre 2020
- Annexe 2 : Décision de la CNDP N° 2020/116/TOUR EIFFEL/2 du 7 octobre 2020
- Annexe 3 : Lettre de mission de la CNDP adressée aux garants du 1^{er} décembre 2020
- Annexe 4 : Liste des acteurs sollicités lors de l'analyse de contexte
- Annexe 5 : Comptes-rendus des 4 réunions publiques
- Annexe 6 : Plan de communication mis en œuvre par l'autorité organisatrice
- Annexe 7 : Ensemble des observations du public et des réponses du maître d'ouvrage
- Annexe 8 : Enseignements de la PPVE tirés par le maître d'ouvrage

